4 - IV bcd (2012-2013) — N° 1*bis*

PARLEMENT WALLON

SESSION 2012-2013

23 NOVEMBRE 2012

PROJET DE DÉCRET

contenant le budget général des dépenses
de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2013 *

5e session de la 9e législature
Voir Doc. **4-IV bcd** (2012-2013) – No 1

site internet : www.parlement-wallon.be
email : mail@parlement-wallon.be

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 01.		
					Parlement wallon.		
					Programme 01.00.		
					Dotation au Parlement wallon.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DE	01	01	00	00	Dotation au Parlement wallon	45.551	45.551
					Totaux pour le Titre I.	45.551	45.551
					Totaux pour le programme 01.00.	45.551	45.551
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 01.01.		
					Dotation au service du médiateur de la Région wallonne.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DE	01	01	00	01	(Modifié) Dotation au Parlement afin d'assurer le fonctionnement du Médiateur	1.566	1.566
					Totaux pour le Titre I.	1.566	1.566
					Totaux pour le programme 01.01.	1.566	1.566
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Totaux pour la division organique 01.	47.117	47.117
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Division organique 02.		
					Dépenses de cabinet		
					Programme 02.01. **Subsistance.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DE	11	01	00	01	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	121	121
DE	11	02	00	01	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.104	2.104
DE	11	03	11	01	Remboursements de traitements	500	500
DE	11	04	40	01	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	100
DE	12	06	00	01	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	0	0
DE	12	19	11	01	Frais de fonctionnement du cabinet	648	648
					Totaux pour le Titre I.	3.473	3.473

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Titre II. - Dépenses de capital		
DE	74	01	00	01	Dépenses patrimoniales du cabinet	122	122
					Totaux pour le Titre II.	122	122
					Totaux pour le programme 02.01.	3.595	3.595
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 02.02. **Subsistance.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	11	01	00	02	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	121	121
NO	11	02	00	02	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.050	2.050
NO	11	04	40	02	Indemnités généralement quelconques au personnel	110	110
NO	12	06	00	02	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7
NO	12	19	11	02	Frais de fonctionnement du cabinet	593	593
					Totaux pour le Titre I.	2.881	2.881
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	74	01	00	02	Dépenses patrimoniales du cabinet	60	60
					Totaux pour le Titre II.	60	60
					Totaux pour le programme 02.02.	2.941	2.941
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 02.03. **Subsistance.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
AN	11	01	00	03	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	121	121
AN	11	02	00	03	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	1.900	1.900
AN	11	04	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel	100	100
AN	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7
AN	12	19	11	03	Frais de fonctionnement du cabinet	418	418
					Totaux pour le Titre I.	2.546	2.546
					Titre II. - Dépenses de capital		
AN	74	01	00	03	Dépenses patrimoniales du cabinet	70	70
					Totaux pour le Titre II.	70	70
					Totaux pour le programme 02.03.	2.616	2.616
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 02.04.		
					Subsistance.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
MA	11	01	00	04	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	121	121
MA	11	02	00	04	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.300	2.300
MA	11	03	00	04	Remboursement de traitements	0	0
MA	11	04	40	04	Indemnités généralement quelconques au personnel	120	120
MA	12	06	00	04	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7
MA	12	19	11	04	Frais de fonctionnement du cabinet	535	535
					Totaux pour le Titre I.	3.083	3.083
					Titre II. - Dépenses de capital		
MA	74	01	00	04	Dépenses patrimoniales du cabinet	120	120
					Totaux pour le Titre II.	120	120
					Totaux pour le programme 02.04.	3.203	3.203
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 02.05.		
					Subsistance.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
FU	11	01	00	05	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	121	121
FU	11	02	00	05	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.036	2.036
FU	11	04	40	05	Indemnités généralement quelconques au personnel	130	130
FU	12	06	00	05	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7
FU	12	19	11	05	Frais de fonctionnement du cabinet	480	480
					Totaux pour le Titre I.	2.774	2.774
					Titre II. - Dépenses de capital		
FU	74	01	00	05	Dépenses patrimoniales du cabinet	80	80
					Totaux pour le Titre II.	80	80
					Totaux pour le programme 02.05.	2.854	2.854
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 02.06.		
					Subsistance.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
TI	11	01	00	06	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	121	121
TI	11	02	00	06	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	1.919	1.919
TI	11	03	00	06	Remboursement de traitements	0	0
TI	11	04	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	110	110

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs		
TI	12	06	00	06	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7
TI	12	07	11	06	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	0
TI	12	19	11	06	Frais de fonctionnement du cabinet	400	400
					Totaux pour le Titre I.	2.557	2.557
					Titre II. - Dépenses de capital		
TI	74	01	00	06	Dépenses patrimoniales du cabinet	65	65
					Totaux pour le Titre II.	65	65
					Totaux pour le programme 02.06.	2.622	2.622
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 02.07. **Subsistance.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
HE	11	01	00	07	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	119	119
HE	11	02	00	07	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.475	2.475
HE	11	03	00	07	Remboursement de traitements	0	0
HE	11	04	40	07	Indemnités généralement quelconques au personnel	95	95
HE	12	06	00	07	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7
HE	12	07	11	07	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	0
HE	12	19	11	07	Frais de fonctionnement du cabinet	356	356
					Totaux pour le Titre I.	3.052	3.052
					Titre II. - Dépenses de capital		
HE	74	01	00	07	Dépenses patrimoniales du cabinet	35	35
					Totaux pour le Titre II.	35	35
					Totaux pour le programme 02.07.	3.087	3.087
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 02.08. **Subsistance.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
CD	11	01	00	08	Traitement et frais de représentation du Membre du Gouvernement wallon	121	121
CD	11	02	00	08	Traitements et indemnités du personnel du cabinet du Membre du Gouvernement wallon	2.400	2.400
CD	11	03	00	08	Remboursement de traitements	0	0
CD	11	04	40	08	Indemnités généralement quelconques au personnel	80	80
CD	12	06	00	08	Loyer des biens immobiliers pris en location par le cabinet, en ce compris les loyers et charges locatives, rétributions et indemnités dus à la Régie des Bâtiments, impôts grevant les bâtiments	7	7
CD	12	07	11	08	Frais de premier établissement du cabinet (travaux et fournitures pour l'aménagement de nouveaux locaux, frais de déménagement, etc.)	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
CD	12	19	11	08	Frais de fonctionnement du cabinet	510	510
					Totaux pour le Titre I.	3.118	3.118
					Titre II. - Dépenses de capital		
CD	74	01	00	08	Dépenses patrimoniales du cabinet	120	120
					Totaux pour le Titre II.	120	120
					Totaux pour le programme 02.08.	3.238	3.238
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Totaux pour la division organique 02.	24.156	24.156
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 09.		
					Services du Gouvernement wallon et organismes non rattachés aux divisions organiques.		
					Programme 09.01. **(Modifié) Conseil économique et social de Wallonie.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DE	41	01	40	01	(Modifié) Dotation au Conseil économique et social de wallonie	4.191	4.191
DE	41	02	40	01	(Modifié) Dotation complémentaire aux organisations membres du bureau du CESW	410	410
TI	41	03	40	01	(Modifié) Dotation complémentaire au CESW destinée à prendre en charge les frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes "CAW"	100	100
					Totaux pour le Titre I.	4.701	4.701
					Totaux pour le programme 09.01.	4.701	4.701
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 09.02. **Service social.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	33	01	00	02	Subvention en matière de Service social	4.453	4.453
					Totaux pour le Titre I.	4.453	4.453
					Totaux pour le programme 09.02.	4.453	4.453
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 09.03. **Service d'assistance en matière administrative et pécuniaire des Cabinets**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DE	11	01	20	03	Indemnités et frais de couverture sociale spécifique des Ministres membres du Gouvernement	14	14
DE	11	02	00	03	Traitements et indemnités du personnel	1.065	1.065
DE	11	03	00	03	Allocations accordées aux membres des cabinets dissous	0	0
DE	11	04	40	03	Indemnités généralement quelconques au personnel	42	42
DE	12	04	40	03	Convention avec l'Ulg-SEGI pour la gestion informatique de la paie	90	90
DE	12	05	40	03	Cotisation au MEDEX et à l'asbl Service public de Médecine du travail des Communautés française et germanophone	24	24
DE	12	06	00	03	Loyer des biens immobiliers pris en location, en ce compris les loyers et charges locatives, remboursements et indemnités dus à la Division de la gestion immobilière, impôts grevant les bâtiments occupés par les Cabinets ministériels et le SePAC	575	575
DE	12	08	00	03	Frais de couverture de l'assurance « Tous risques » pour couvrir les risques encourus par les agents utilisant leur véhicule pour les besoins des services et de l'assurance « Responsabilité civile générale » pour couvrir les risques encourus par les agents visés aux articles 2§7 et 8§1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 27 juillet 2004 relatif aux Cabinets des Ministres du Gouvernement wallon et de l'assurance de la protection juridique "vie professionnelle" de certains membres du personnel des Cabinets	40	40

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DE	12	19	11	03	Frais de fonctionnement	57	57
					Totaux pour le Titre I.	1.907	1.907
					Titre II. - Dépenses de capital		
DE	74	01	00	03	Dépenses patrimoniales, en ce compris l'acquisition de matériel informatique	19	19
DE	74	02	00	03	Dépenses patrimoniales liées au siège du Gouvernement wallon	0	0
					Totaux pour le Titre II.	19	19
					Totaux pour le programme 09.03.	1.926	1.926
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 09.04. **Commissariat wallon EASI-WAL**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DE	11	01	00	04	Allocations et indemnités du personnel	273	273
NO	11	11	00	04	Rémunérations des agents de la cellule Easi-Wal	1.146	1.146
DE	12	01	00	04	Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité	0	0
DE	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, prestations de services liées à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité	2.053	1.911
DE	12	03	00	04	Achats de biens et services liés au renforcement de la dynamique de simplification administrative dans le cadre du Plan Marshall 2.vert.	185	425
DE	12	04	11	04	Partage des données relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	0	300
DE	12	05	11	04	(Nouveau) Projet BCED et partage des données liées au Plan Marshall 2.Vert	2.352	2.222
DE	30	01	00	04	Subventions aux institutions et associations privées relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	0	0
DE	40	01	00	04	Subventions aux institutions et associations publiques relatives à la mise en œuvre du plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	0	0
DE	40	02	00	04	Subventions relatives à la mise en œuvre du Plan d'action Simplification administrative, e-gouvernement et lisibilité 2010-2014	100	100
					Totaux pour le Titre I.	6.109	6.377
					Titre II. - Dépenses de capital		
DE	74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	10	10
					Totaux pour le Titre II.	10	10
					Totaux pour le programme 09.04.	6.119	6.387
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 09.06. **Secrétariat du Gouvernement wallon**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DE	11	02	00	06	Traitements et indemnités du personnel	430	430
DE	11	04	40	06	Indemnités généralement quelconques au personnel	33	33
DE	12	08	11	06	Analyses juridiques dans le cadre des travaux du Gouvernement	48	48
DE	12	09	11	06	Frais de fonctionnement	482	482
					Totaux pour le Titre I.	993	993

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Titre II. - Dépenses de capital		
DE	74	02	00	06	Dépenses patrimoniales	45	45
					Totaux pour le Titre II.	45	45
					Totaux pour le programme 09.06.	1.038	1.038
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 09.07		
					Collaborateurs des Ministres sortis de charge		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DE	11	01	00	07	Traitement et indemnités	459	459
DE	11	02	00	07	Indemnités généralement quelconques	21	21
					Totaux pour le Titre I.	480	480
					Totaux pour le programme 09.07.	480	480
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 09.08		
					Commissariat général au Tourisme		
					Titre I. - Dépenses courantes		
FU	41	06	00	08	Intervention régionale en faveur du CRAC	2.400	2.400
FU	41	09	40	08	Subvention au CGT pour ses dépenses de fonctionnement	49.082	49.082
FU	43	03	00	08	Subventions en faveur d'actions touristiques cofinancées par des fonds européens (nouvelle programmation)	0	0
					Totaux pour le Titre I.	51.482	51.482
					Titre II. - Dépenses de capital		
FU	61	04	00	08	Subvention au CGT pour le cofinancement des projets retenus dans le cadre des fonds structurels 2007-2013	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0
					Totaux pour le programme 09.08.	51.482	51.482
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 09.09		
					Relations extérieures		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DE	12	01	00	09	Achats de biens et services dans le cadre des Relations Internationales	0	0
DE	30	02	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières FEDER - Subventions aux organismes privés	0	0
DE	33	01	00	09	Subventions destinées au financement d'actions relatives aux relations Internationales	0	0
DE	41	01	00	09	Dotation à WBI	20.355	20.355
DE	41	02	00	09	Subvention à WBI pour la résorption de l'encours	100	100
DE	41	03	00	09	Subvention à WBI dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens	0	0
DE	43	02	00	09	Coopération transnationale et interrégionale - Subventions aux organismes publics - cofinancement par le FEDER	0	0
DE	43	03	00	09	Actions de promotion des relations transfrontalières - Subventions aux organismes publics - cofinancement par le FEDER	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DE	43	04	00	09	Actions cofinancées de promotion des relations transfrontalières, interrégionales et transnationales- subventions aux organismes publics	0	0
					Totaux pour le Titre I.	20.455	20.455
					Totaux pour le programme 09.09.	20.455	20.455
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 09.10		
					Commerce extérieur et investisseurs étrangers		
					Titre I. - Dépenses courantes		
MA	41	01	40	10	Subvention à l'AWEX pour la section "Investissements étrangers"	4.426	4.426
MA	41	03	40	10	Dotation à l'AWEX	58.703	58.703
MA	41	04	40	10	Subvention à l'AWEX - Lignes bilatérales et Pays Emergents (Marshall 2.vert - Axe IV)	2.795	2.795
MA	41	09	40	10	Subvention à l'AWEX - Participation à des fonds internationaux (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA	41	10	00	10	Subvention à l'AWEX - Recherche et accueil des investisseurs étrangers (Marshall 2.vert - Axe II)	1.474	1.474
MA	41	11	00	10	Dotation complémentaire à l'AWEX - Bourses Explort (Marshall 2.vert - Axe 1)	400	400
MA	41	12	40	10	Subvention à l'AWEX - Positionnement de la Wallonie à l'international (Marshall 2.vert - Axe IV)	1.000	1.000
MA	41	13	40	10	Subvention à l'AWEX - Soutien de partenariat et de sous-traitance d'entreprises wallonnes de haut niveau (Marshall 2.vert - Axe IV)	500	500
MA	41	14	40	10	Subvention à l'AWEX - Création de centres de services en Wallonie pour les investisseurs étrangers (Marshall 2.vert - Axe IV)	770	770
MA	41	15	40	10	Subvention à l'AWEX - Soutien aux exportations (Marshall 2.vert - axe II)	3.360	3.360
MA	45	01	40	10	Subvention à l'Agence pour le Commerce Extérieur	734	734
					Totaux pour le Titre I.	74.162	74.162
					Totaux pour le programme 09.10.	74.162	74.162
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 09.11		
					Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DE	41	01	30	11	Subside de fonctionnement à l'Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique	4.900	4.900
DE	41	02	00	11	(Nouveau) Subvention à l'IWEPS relative à l'évaluation globale du Plan Marshall 2.vert	300	250
					Totaux pour le Titre I.	5.200	5.150
					Totaux pour le programme 09.11.	5.200	5.150
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Totaux pour la division organique 09.	170.016	170.234
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 10		
					Secrétariat général		
					Programme 10.01. **Fonctionnel**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	13.662	13.662
NO	11	04	00	01	Rémunérations et allocations du personnel du CSVCP	493	493
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	43	43
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	0	0
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an	0	0
DE	12	04	00	01	Prestation de services réalisés dans le cadre des projets informatiques spécifiques (projets à moins d'un an)	3	3
DE	12	05	11	01	Prestations de services réalisées dans le cadre des projets informatiques spécifiques – projets à plus d'un an	5	5
NO	12	07	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicule du Secrétariat général	74	74
					Totaux pour le Titre I.	14.280	14.280
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	13	13
NO	74	02	00	01	Acquisition de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0
DE	74	03	22	01	Acquisitions de matériel et de logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	3	3
NO	74	04	00	01	Achatde biens meubles durables - Véhicules du Secrétariat général	41	41
					Totaux pour le Titre II.	57	57
					Totaux pour le programme 10.01.	14.337	14.337
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 10.02. **Secrétariat général**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DE	12	01	00	02	Etudes et enquêtes, mise en œuvre du plan opérationnel du Secrétariat général et du plan stratégique du Service Public de Wallonie, frais de fonctionnement de la Cellule des stratégies transversales	472	472
DE	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, échanges de pratiques et supports de communication pour la direction interdépartementale de la cohésion sociale	29	29
DE	12	03	00	02	Etudes relatives au contrôle des fonds structurels européens par l'autorité de certification et aux échanges d'expériences	45	45
DE	12	04	00	02	Dépenses relatives au fonctionnement de la Commission des Arts, aux frais d'études, de documentation, de publications et d'exposition, aux frais de de valorisation des intégrations artistiques, aux jetons de présence et frais de parcours des membres de la Commission	47	47
DE	12	05	11	02	Dépenses spécifiques relatives au fonctionnement du Centre régional de Crise	99	99

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	Crédits initiaux *Crédits d'engagement*	Crédits initiaux *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
FU	12	09	11	02	Achats de biens non durables et prestations de services du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne, frais de déplacements des membres du conseil	64	64
DE	12	10	11	02	Dépenses relatives à la réalisation de l'outil de suivi informatique du Plan Marshall 2.vert	0	0
DE	33	01	00	02	Subventions et indemnités	472	472
DE	33	02	00	02	Subventions pour mener des actions de sensibilisation à la citoyenneté	151	151
DE	34	01	00	02	Dépenses relatives à la procédure de sélection des projets artistiques examinés par la Commission des arts (prix, défraiements) et subventions octroyées par la Commission	128	128
					Totaux pour le Titre I.	1.507	1.507
					Titre II. - Dépenses de capital		
DE	74	01	22	02	Frais d'équipement du Centre régional de Crise	12	12
FU	74	04	22	02	Frais d'équipement du Conseil supérieur des Villes, Communes et Provinces de la Région wallonne	10	10
					Totaux pour le Titre II.	22	22
					Totaux pour le programme 10.02.	1.529	1.529
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 10.03. **Service de la Présidence et Chancellerie.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DE	01	01	00	03	Fonds budgétaire en matière de Loterie		
					Solde au 1er janvier	4.702	7.548
					Recettes de l'année en cours	4.872	4.872
					Disponible pour l'année	9.574	12.420
					Dépenses à charge du Fonds	4.872	4.872
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	4.702	7.548
DE	12	02	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	397	397
DE	12	03	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives au Plan Marshall	800	800
DE	12	04	00	03	Achat de biens meubles non durables et prestations de services	0	0
DE	12	05	00	03	(Nouveau) Etudes, relations publiques et prestations de services liés à l'identité et aux publications de la Wallonie	30	30
DE	12	06	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	0	0
DE	12	07	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux principes communs d'action du contrat d'avenir	0	0
DE	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux Fêtes de Wallonie	215	215
DE	12	12	00	03	Etudes, relations publiques, honoraires d'avocats	15	15
DE	12	13	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'animation des vitrines de la Wallonie	177	177
DE	12	15	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à l'audit des politiques régionales	0	0
DE	12	16	11	03	Etudes, relations publiques, prestations de services afférentes à l'image de la Wallonie	343	343
DE	12	17	30	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives aux actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	5	5
DE	12	18	00	03	Etudes, conseils, services et biens divers en rapport avec l'exercice de la compétence régionale en matière d'octroi des licences d'exportation d'armes	15	15
DE	12	19	00	03	Etudes, relations publiques, prestations de services relatives à la Valorisation de l'image de la Wallonie à l'étranger, y compris à travers les médias	0	0
DE	12	20	11	03	Etudes, relations publiques, prestation de services dans le cadre de la mesure "Identité wallonne" du Plan Marshall 2.vert	0	60
DE	12	21	11	03	(Nouveau) Participation de la Wallonie à l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la jeunesse	45	45

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DE	12	22	11	03	(Nouveau) Dépenses de toutes natures destinées à mettre en oeuvre les commémorations du centenaire de la guerre 14-18	500	500
DE	30	01	00	03	Subventions en faveur d'études et d'actions d'information ou de sensibilisation en matière de développement régional	516	516
DE	30	02	00	03	Subvention au GREOA	0	0
DE	30	03	00	03	Subventions en faveur des organisateurs locaux des Fêtes de Wallonie	46	46
DE	30	07	00	03	(Modifié) Subvention en faveur du Mouvement wallon de la qualité	500	500
DE	30	08	00	03	Subventions en faveur d'exercices locaux de prospectives	225	225
DE	30	10	00	03	Subvention à l'asbl "Tour de la Région wallonne organisation"	326	326
DE	30	11	00	03	Subvention aux institutions et associations privées chargées de la concertation locale - habitat permanent	170	170
DE	30	13	00	03	Subvention au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté	16	16
DE	30	14	00	03	Subventions à des opérateurs privés ou publics spécialisés en vue de favoriser une meilleure connaissance des mécanismes d'importation, d'exportation et de transit d'armes	198	198
DE	30	15	00	03	Subventions au Centre de médiation des gens de voyage	3	3
DE	31	01	22	03	Subvention à la RTBF pour la prise en charge d'une partie des coûts inhérents à la promotion de la Région wallonne	239	239
DE	31	02	22	03	Subvention au Fonds d'investissement Start destiné à couvrir ses frais d'investissement	0	0
DE	33	03	00	03	Subvention en faveur de la Fondation Solvay (Château de La Hulpe)	460	460
DE	33	04	00	03	Subvention en faveur d'événements et d'activités propices à la mise en valeur du domaine de la Hulpe	74	74
DE	33	05	00	03	Subventions pour des actions de promotion de l'identité wallonne et de la gouvernance régionale	374	374
DE	33	07	00	03	Subvention à l'asbl Fondation Mons 2015	1.750	1.750
DE	33	08	00	03	Subvention à l'asbl Eurometropolitan E-Campus	236	236
DE	33	09	00	03	(Nouveau) Subventions aux institutions privées dans le cadre du plan d'action des commémorrations de la Guerre 14-18	600	600
DE	40	02	21	03	Subvention aux institutions et associations publiques chargées de la concertation locale - habitat permanent	5	5
DE	43	03	22	03	(Modifié) Subventions en faveur des institutions publiques oeuvrant à la promotion de la Wallonie	206	206
DE	43	04	22	03	(Nouveau) Subventions aux institutions publiquesdans le cadre du plan d'action des commémorrations de la Guerre 14-18	1.800	1.800
DE	45	01	21	03	Subvention à la Communauté germanophone	1.497	1.497
					Totaux pour le Titre I.	16.655	16.715
					Titre II. - Dépenses de capital		
DE	01	02	00	03	Achats de biens meubles et travaux divers pour le Château de La Hulpe	36	36
DE	01	03	00	03	Organisation des élections régionales	0	0
DE	74	02	22	03	Achat de biens meubles durables non spécifiques au programme	15	15
DE	81	02	00	03	Participation de la Région wallonne au capital d'une société immobilière en faveur de la RTBF	0	0
					Totaux pour le Titre II.	51	51
					Totaux pour le programme 10.03.	16.706	16.766
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	4.872	4.872
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	4.702	7.548
					Programme 10.04. **Coordination des dossiers relatifs aux Fonds structurels**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DE	12	01	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi	750	431
DE	12	02	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FEDER	227	516

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
DE	12	03	00	04	Etudes relatives à la gestion des Fonds structurels européens, préparation des Programmes, évaluations, échanges d'expériences, organisation des comités de suivi - COFINANCEMENT PAR LE FSE	50	25
DE	12	07	00	04	Participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	20	20
DE	30	01	00	04	Subvention en vue d'assurer l'Assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés – COFINANCEMENT PAR LE FEDER	0	0
DE	30	02	00	04	Subvention en vue d'assurer l'Assistance technique et la promotion via des organismes publics ou privés - COFINANCEMENT PAR LE FEOGA	0	0
DE	45	01	23	04	Dotation à l'Agence Fonds social européen	720	720
DE	45	02	00	04	Dotation à l'Agence pour l'éducation et la formation tout au long de la vie	200	200
					Totaux pour le Titre I.	1.967	1.912
					Titre II. - Dépenses de capital		
DE	74	01	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	10	10
					Totaux pour le Titre II.	10	10
					Totaux pour le programme 10.04.	1.977	1.922
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 10.05. **Audits**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
AN	11	01	00	05	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel de la cellule Audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	131	151
NO	12	02	00	05	Frais de fonctionnement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	97	97
AN	12	03	00	05	Frais de fonctionnement de la direction de l'audit des fonds européens	139	165
AN	12	06	11	05	Frais de fonctionnement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	31	31
AN	12	07	00	05	Prestation d'assistance pour la CAIF	0	0
					Totaux pour le Titre I.	398	444
					Titre II. - Dépenses de capital		
AN	74	04	00	05	Frais d'équipement de la direction de l'audit des fonds européens	5	5
NO	74	05	00	05	Frais d'équipement de la Direction de l'Audit interne de Fonctionnement	5	5
AN	74	07	22	05	Frais d'équipement de la cellule d'audit de l'Inspection des Finances pour les Fonds européens	5	5
					Totaux pour le Titre II.	15	15
					Totaux pour le programme 10.05.	413	459
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 10.06. **Communication**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DE	12	02	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion (communication externe)	748	748
DE	12	03	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction Interdépartementale de l'Intégration sociale	0	0
DE	12	05	00	06	(Nouveau) Dépenses et préstations de services liés à la mise en œuvre du Middle Office	153	153

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
NO	12	04	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions (communication interne)	257	257
					Totaux pour le Titre I.	1.158	1.158
					Titre II. - Dépenses de capital		
DE	74	06	00	06	Achat de biens meubles spécifiques au programme (communication externe)	76	76
NO	74	07	00	06	Achats de biens meubles spécifiques au programme (communication interne)	18	18
					Totaux pour le Titre II.	94	94
					Totaux pour le programme 10.06.	1.252	1.252
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 10.07. **Géomatique**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
HE	11	01	00	07	Remboursement des rémunérations et allocations du personnel	340	340
HE	12	02	00	07	Relations publiques, documentation, frais de publication	66	66
HE	12	03	11	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	60	60
HE	12	04	00	07	Centralisation des licences géomatiques du SPW	890	890
HE	12	06	00	07	Achat de biens meubles non durables et prestations de service	1.452	1.431
HE	12	10	00	07	Dépenses prévues pour les prestations des tiers en matière de cartographie	1.870	3.050
HE	40	01	00	07	Subventions et indemnités	0	400
					Totaux pour le Titre I.	4.678	6.237
					Titre II. - Dépenses de capital		
HE	74	01	00	07	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	380	200
					Totaux pour le Titre II.	380	200
					Totaux pour le programme 10.07.	5.058	6.437
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Totaux pour la division organique 10.	41.272	42.702
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	4.872	4.872
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	4.702	7.548

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 11.		
					Personnel et affaires générales		
					Programme 11.01. **Fonctionnel**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	13.084	13.084
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	12	12
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an	1.250	1.200
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets infomatiques spécifiques à plus d'un an	0	0
NO	12	04	00	01	Frais de condamnations judiciaires et transactions	15	15
NO	12	05	00	01	Frais d'avocats	15	15
NO	12	06	11	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an	0	0
NO	12	07	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGT1	52	52
					Totaux pour le Titre I.	14.428	14.378
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	1	1
NO	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	55	55
NO	74	03	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicule de la DGT1	55	55
					Totaux pour le Titre II.	111	111
					Totaux pour le programme 11.01.	14.539	14.489
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 11.02. **Affaires générales, gestion administrative et pécuniaire, Fonction publique, Archives et Documentation**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	01	01	00	02	Provision interdépartementale	5.629	5.629
NO	01	02	00	02	Modernisation de la Fonction publique	3.000	3.000
NO	01	03	00	02	Dynamisation d'une mobilité plus durable au sein du SPW	50	50
NO	11	01	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Gouverneurs, secrétariats des Gouverneurs et Commissaires d'arrondissement	3.000	3.000
NO	11	02	00	02	Rémunérations et allocations de personnel des Receveurs régionaux	8.870	8.870
NO	11	04	20	02	Prise en charge par la Région wallonne des pensions de retraite des agents des organismes nationaux supprimés ou restructurés.- Contributions de responsabilisation à charge de la Région wallonne en matière de pensions	8.000	8.000
NO	11	06	20	02	Couverture des charges d'assurance-groupe souscrite par l'ex-S.D.R.W. et l'O.B.C.E.	70	70
NO	11	07	40	02	Charge des avantages titres-repas	14.000	14.000
NO	11	08	40	02	Déplacements : Domicile - Lieu de travail : intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en transports en commun	3.960	3.960
NO	11	09	00	02	Allocations familiales du personnel du SPW	13.000	13.000
NO	11	13	00	02	Programme de transition professionnelle	3.500	3.500
NO	11	15	00	02	Rémunérations et allocations du personnel, relatives à la prise en charge du coût du remplacement des départs temporaires	5.394	5.394
NO	12	01	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	92	92
NO	12	03	21	02	Frais de déplacement : missions	5.915	5.915
NO	12	05	21	02	Cotisations à l'ASBL Service public de Médecine du Travail des Communautés française et germanophone	800	800

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
NO	12	07	21	02	Cotisations au service de santé administratif	50	50
NO	12	08	00	02	Frais de déplacement pour missions des Commissaires d'arrondissement	35	35
NO	12	09	00	02	Frais de déplacement pour missions des Receveurs régionaux	160	160
NO	12	10	00	02	Achat de biens meubles non-durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	988	988
NO	12	11	00	02	Achat de biens meubles non durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	21	21
NO	12	12	00	02	Gestion du contentieux relatif aux agents de la Région pour la Direction de la Fonction publique	266	266
NO	12	13	00	02	Mise à disposition permanente des ouvrages et abonnements spécialisés pour l'ensemble du Service Public de Wallonie	456	456
NO	12	14	00	02	Développement de la Bibliothèque centrale du SPW et du Centre d'Archives régionales; Communication, publications et organisation d'évènements pour la Direction de la Documentation et des Archives régionales	197	197
NO	12	15	00	02	Frais de fonctionnement des organes de recours prévus par le Code de la Fonction publique : Chambre de recours en matière d'évaluation et de discipline et Chambre de recours des fonctionnaires généraux	27	27
NO	43	01	11	02	Subventions aux provinces	0	0
					Totaux pour le Titre I.	77.480	77.480
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	141	141
NO	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Gouvernements provinciaux	139	139
NO	74	08	00	02	Achat de biens meubles durables - Frais de fonctionnement des Receveurs régionaux	50	50
					Totaux pour le Titre II.	330	330
					Totaux pour le programme 11.02.	77.810	77.810
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 11.04. **Ressources Humaines, Management, Sélection, Formation**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	01	01	00	04	Dotation à l'Ecole d'administration publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Wallonie	750	750
NO	12	01	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions pour la Direction du Management, la Direction des Ressources humaines et la Direction de la Formation du personnel	205	292
NO	12	03	21	04	Formation du personnel des services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	1.523	1.814
NO	12	06	00	04	Elaboration des programmes de concours de recrutement et d'accession et mise en œuvre des épreuves organisées par la Direction de la Sélection	325	325
NO	12	08	00	04	Frais de relations publiques, annonces, location de salles d'examen pour la Direction de la Sélection	155	155
NO	12	10	00	04	Acquisition et élaboration d'outils de sélection pour les services du Gouvernement wallon et des O.I.P. dont le personnel est soumis au Code de la Fonction publique wallonne	10	20
					Totaux pour le Titre I.	2.968	3.356

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	74	02	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques pour le Département de la gestion des ressources humaines	35	38
					Totaux pour le Titre II.	35	38
					Totaux pour le programme 11.04.	3.003	3.394
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 11.06. **Affaires juridiques**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	12	02	00	06	Frais de fonctionnement de la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA)	5	5
NO	12	04	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, consultations juridiques	31	31
NO	12	05	11	06	Honoraires d'avocats pour les dossiers transversaux	5	5
NO	30	01	00	06	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région à l'égard d'actes commis par ses organes et ses préposés	8	8
					Totaux pour le Titre I.	49	49
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	74	01	00	06	Achat de biens meubles durables spécifiques	1	1
					Totaux pour le Titre II.	1	1
					Totaux pour le programme 11.06.	50	50
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Totaux pour la division organique 11.	95.402	95.743
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Division organique 12.		
					Budget, logistique et technologie de l'information et de la communication		
					Programme 12.01. **Fonctionnel**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	26.298	26.298
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	15
AN	12	04	24	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an	0	0
NO	12	05	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département mobilier	5	5
					Totaux pour le Titre I.	26.318	26.318

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	10
					Totaux pour le Titre II.	10	10
					Totaux pour le programme 12.01.	26.328	26.328
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 12.02. **Budget-Comptabilité-Trésorerie**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
AN	01	01	00	02	Provision pour charges sociales	0	0
AN	01	02	00	02	Provision conjoncturelle	45.626	45.626
AN	01	03	00	02	Provision pour le respect des engagements de la Région dans le cadre des Accords de coopération	0	0
AN	01	05	00	02	Frais d'études, de relations publiques et de documentation du service central de comptabilité, en ce compris les indemnités généralement quelconques dues au personnel, ainsi que les dépenses des cabinets ministériels dissous	120	120
AN	11	02	00	02	Remboursement de traitements, allocations et indemnités du personnel du Service central de comptabilité	705	700
AN	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	70	70
AN	30	01	00	02	Subvention en faveur d'actions participant au rayonnement de la Wallonie	100	100
AN	41	01	40	02	Dotation au Fonds d'égalisation des budgets de la Région wallonne	0	0
					Totaux pour le Titre I.	46.621	46.616
					Titre II. - Dépenses de capital		
AN	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme, y compris les achats patrimoniaux du service central de comptabilité	30	30
AN	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5
					Totaux pour le Titre II.	35	35
					Totaux pour le programme 12.02.	46.656	46.651
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 12.05. **Gestion du Trésor**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
AN	01	01	00	05	Remboursements généralement quelconques de l'administration	25	25
AN	12	01	11	05	Frais relatifs au Contentieux	0	0
AN	12	02	00	05	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, expertises, frais de procédure, honoraires d'avocats	60	60
AN	12	04	11	05	Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	10	10
AN	12	06	30	05	Etudes, frais de consultance, frais de révisorat, frais divers de gestion de la dette	343	343
AN	12	07	11	05	Frais généraux de fonctionnement destinés à couvrir le déficit des comptables de la Trésorerie	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
AN	12	08	00	05	Frais relatifs à la mission de Conseil financier en gestion de la dette	0	100
AN	43	01	22	05	Rémunération allouée aux communes du chef de la fourniture des informations relatives au recensement des logements abandonnés	0	0
AN	45	02	00	05	Remboursement à la Communauté française (calcul définitif de la dotation)	0	0
AN	45	03	21	07	(Nouveau) Dotation exceptionnelle à la FWB	20.000	20.000
					Totaux pour le Titre I.	20.438	20.538
					Totaux pour le programme 12.05.	20.438	20.538
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 12.07. **Dettes et garanties**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
AN	21	01	11	07	Intérêts de la dette régionale consolidée non spécialement affectée, y compris les charges accessoires et intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	248.582	248.302
AN	21	02	11	07	Intérêts dus dans le cadre de la gestion de la trésorerie	1.250	1.250
AN	21	03	30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de l'impôt sur les personnes physiques (calcul définitif)	0	0
AN	21	04	30	07	Intérêts débiteurs sur la partie attribuée de la dotation de la Communauté française (calcul définitif)	0	0
AN	21	05	30	07	Intérêts débiteurs relatifs au préfinancement à 75% des opérateurs fragiles relevant de la compétence régionale dans le cadre du Fonds Social Européen (FSE)	1.250	1.000
AN	21	08	00	07	Intérêts d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	70	70
AN	21	14	00	07	Intérêts d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	9.732	9.732
AN	31	01	00	07	Exécution de garanties en faveur des sociétés patrimoniales wallonnes	10.000	10.000
AN	45	01	23	07	Annuités à verser au Fonds d'Amortissement des Dettes du Logement Social (FADELS) conformément à la Convention du 6 juillet 2004 établie en exécution de l'article 2 de l'accord du 16 décembre 2003 conclu entre le Gouvernement fédéral, le Gouvernement flamand, le Gouvernement wallon et le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relative au règlement définitif des dettes du passé et charges s'y rapportant en matière de logement social	15.014	15.014
AN	45	02	23	07	Contribution volontaire au FADELS	0	0
					Totaux pour le Titre I.	285.898	285.368
					Titre II. - Dépenses de capital		
AN	91	10	00	07	Amortissement d'emprunts de la Société wallonne des Distributions d'Eau	548	548
AN	91	14	00	07	Amortissement d'emprunts contractés dans le cadre de l'assainissement des communes à finances obérées en vertu de la convention du 30 juillet 1992 à verser au CRAC	0	0
					Totaux pour le Titre II.	548	548
					Totaux pour le programme 12.07.	286.446	285.916
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 12.09. **Finance et Comptabilité**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
AN	11	01	00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel de la CIF	764	759
AN	11	02	00	09	Traitements, allocations et indemnités du personnel Cellule interne de Walcomfin	417	412
AN	12	01	00	09	Frais de fonctionnement de la Cellule d'informations financières (CIF)	83	83
AN	12	02	11	09	Frais de fonctionnement de la Cellule interne de Walcomfin	50	50
AN	12	03	00	09	Consultance et conventions d'études pour la mise en place de Walcomfin	15	15
AN	12	05	11	09	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	0	0
					Totaux pour le Titre I.	1.329	1.319
					Titre II. - Dépenses de capital		
AN	74	01	00	09	Achat de biens meubles pour la CIF	10	10
AN	74	02	00	09	Achat de biens meubles pour la Cellule interne de Walcomfin	5	5
					Totaux pour le Titre II.	15	15
					Totaux pour le programme 12.09.	1.344	1.334
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 12.11. **Fiscalité**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
AN	11	01	00	11	Indemnités et allocations Cellule fiscale de la Région wallonne	654	649
AN	12	03	00	11	Frais de fonctionnement du Conseil de la Fiscalité et des Finances de Wallonie CFFW	0	0
AN	12	04	11	11	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	53	53
AN	12	05	00	11	Frais de fonctionnement de la Cellule fiscale chargée du suivi et de la mise en place des Accords de la Saint-Polycarpe	490	490
AN	12	06	00	11	Etudes, prestations de services, relations publiques relatives à la communication en matière de fiscalité régionale	42	42
					Totaux pour le Titre I.	1.239	1.234
					Titre II. - Dépenses de capital		
AN	74	05	00	11	Achat de biens meubles durables pour la Cellule fiscale de la Région wallonne	15	15
					Totaux pour le Titre II.	15	15
					Totaux pour le programme 12.11.	1.254	1.249
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 12.21. **Gestion informatique du Service Public de Wallonie**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DE	12	01	00	21	Études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, formations spécifiques, frais de réunion, frais de publication, frais divers professionnels	60	60
DE	12	03	30	21	(Modifié) Actions d'assistance informatique pour les cabinets	0	0
DE	12	04	40	21	Gestion informatisée de la paie des fonctionnaires	610	610
DE	12	07	00	21	Mesures d'accompagnement consécutives à la dénonciation de la convention GIEI	255	255
DE	12	11	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais de fonctionnement	1.161	700
DE	12	14	30	21	(Modifié) Gestion de l'informatique du SPW - Frais de fonctionnement	19.140	24.545

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
DE	12	15	30	21	Gestion de l'informatique du SPW - Frais d'investissements en solutions logicielles et projets	4.322	5.405
DE	12	16	30	21	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	0	0
DE	12	22	30	21	Infrastructure de télécommunication et gestion des réseaux associés	0	100
DE	12	23	30	21	Mise en œuvre du volet informatique du projet Walcomfin	0	0
DE	14	06	10	21	Exploitation et maintenance des réseaux de télécommunication et des serveurs centralisés	0	0
					Totaux pour le Titre I.	25.548	31.675
					Titre II. - Dépenses de capital		
DE	74	02	22	21	Gestion informatique du S.P.W. - Frais d'investissement en matériel	0	100
DE	74	03	00	21	(Modifié) Gestion informatique du S.P.W. - Frais d'investissement en matériel et en logiciel	5.442	4.228
					Totaux pour le Titre II.	5.442	4.328
					Totaux pour le programme 12.21.	30.990	36.003
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 12.22.		
					Equipement et fournitures.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	12	02	45	22	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion, frais de publication et frais de communication GSM	113	113
NO	12	03	11	22	Achat de biens meubles non durables et prestations de services - Fournitures de bureau	2.282	2.282
NO	12	05	11	22	Achat et entretien de vêtements de travail et d'équipement de protection individuelle	872	872
NO	12	08	11	22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Edition	150	150
NO	12	09	11	22	Achats de biens meubles non durables et prestations de services - Cafétérias, catering, poste, entretien sanitaires, …	4.725	4.725
NO	12	10	00	22	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGT2	250	250
					Totaux pour le Titre I.	8.392	8.392
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	74	02	00	22	Achat de biens meubles durables - Mobilier et machine de bureau	2.134	2.134
NO	74	03	05	22	Achat de biens meubles durables - Edition	70	70
NO	74	07	00	22	Achats de biens meubles durables - Véhicules de la DGT2	138	138
					Totaux pour le Titre II.	2.342	2.342
					Totaux pour le programme 12.22.	10.734	10.734
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 12.23.		
					Gestion immobilière et bâtiments.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	12	04	00	23	Loyers des biens immobiliers pris en location, en ce compris les charges et sorties locatives, ainsi que les honoraires y relatifs	19.724	19.324
NO	12	05	00	23	Dépenses de fonctionnement et taxes en relation avec la location ou la propriété de biens immobiliers	7.168	5.951
NO	12	06	00	23	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	0	2.050
NO	12	07	11	23	Déménagements	90	89
NO	12	08	11	23	Entretien des bâtiments administratifs propriétés de la Région wallonne y compris l'achat d'outillage pour l'entretien et les réparations	1.600	1.556

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
NO		12 09 11		23	Travaux d'aménagements et d'entretien dans les bâtiments loués par la Région wallonne	223	555
NO		12 10 11		23	Etudes liées à la fourniture d'énergie	38	38
NO		12 11 00		23	Location, maintenance et travaux d'entretien des équipements de téléphonie fixe	0	25
NO		12 12 11		23	Dépenses courantes de nettoyage, d'entretien et de sécurité	7.010	4.870
NO		12 13 00		23	Travaux d'aménagement et d'entretien dans les bâtiments loués par la Région wallonne	86	69
					Totaux pour le Titre I.	35.939	34.527
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO		74 01 22		23	Achat de biens meubles durables destinés à l'aménagement des bâtiments occupés par la Région wallonne	300	303
NO		74 02 22		23	Infrastructures et équipements de téléphonie	0	250
					Totaux pour le Titre II.	300	553
					Totaux pour le programme 12.23.	36.239	35.080
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 12.31. **Implantation immobilière.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO		01 01 00		31	Fonds budgétaire: Fonds de gestion énergétique immobilière		
					Solde au 1er janvier	62	62
					Recettes de l'année en cours	20	20
					Disponible pour l'année	82	82
					Dépenses à charge du Fonds	20	20
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	62	62
NO		12 02 00		31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	100	100
NO		12 03 00		31	Audits Energétiques (dont Plan Air-Climat)	0	0
NO		12 04 11		31	Mesures pour le développement de marchés publics durables	210	310
NO		21 01 50		31	Interventions résultant des opérations de promotion (paiement des intérêts)	2.702	2.702
					Totaux pour le Titre I.	3.032	3.132
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO		72 01 10		31	Travaux d'aménagement effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	2.393	2.378
NO		72 02 10		31	Travaux dans les bâtiments propriétés de la Région wallonne cofinancés par le FEDER en vue de promouvoir les restaurations, rénovation et réaffectation de l'Abbaye de Villers-la-Ville	0	0
NO	*i*	72 03 10		31	Achat de terrains et bâtiments, construction et rénovation de bâtiments nouvellement acquis	3.185	5.055
DE		72 04 10		31	Travaux d'aménagement du Domaine Solvay de la Hulpe	450	250
DE		73 05 10		31	Travaux dans les bâtiments de la Région et vitrine de Wallonie	60	90
NO		72 06 10		31	Petits travaux d'aménagements effectués dans les bâtiments administratifs de la Région wallonne	0	250
NO		72 07 10		31	Mesures pour le développement durable	1.160	1.330

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
NO	*i*	91 01	70	31	Interventions résultant des opérations de promotion (remboursement de capital)	18.661	18.661
					Totaux pour le Titre II.	25.909	28.014
					Totaux pour le programme 12.31.	28.941	31.146
					Dont programme d'investissement	21.846	23.716
					Dont fonds budgétaires	20	20
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	62	62
					Totaux pour la division organique 12.	489.370	494.979
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	21.846	23.716
					Dont fonds budgétaires	20	20
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	62	62

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	Crédits initiaux *Crédits d'engagement*	Crédits initiaux *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 13.		
					Routes et bâtiments		
					Programme 13.01.		
					Fonctionnel		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	77.836	77.836
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	86	86
NO	12	02	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO1	3.610	3.610
					Totaux pour le Titre I.	81.532	81.532
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	10	10
NO	74	02	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO1	647	647
					Totaux pour le Titre II.	657	657
					Totaux pour le programme 13.01.	82.189	82.189
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 13.02.		
					Réseau routier et autoroutier - Construction et entretien du réseau - partie génie civil		
					Titre I. - Dépenses courantes		
CD	12	01	00	02	Achat de biens et services à la SOFICO	55.000	55.000
CD	12	02	00	02	Relations publiques, documentation,frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	80	80
CD	12	03	30	02	Etudes	450	700
CD	12	04	12	02	Loyers de biens immeubles pris en location par la Région wallonne dans le cadre de la construction du réseau routier	350	350
HE	12	05	30	02	Frais d'études, documentation, frais de publication, participation à des séminaires et des manifestations, frais de réunion et actions d'information relatifs aux déplacements doux, y compris le RAVeL	510	250
CD	12	06	10	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers	2.500	2.500
CD	12	09	10	02	Développement d'applications informatiques	550	550
CD	12	11	11	02	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration pour le réseau non structurant	950	950
CD	14	01	10	02	Entretien du réseau non structurant	26.000	28.000
CD	14	03	10	02	Achat de fondants chimiques pour le réseau non structurant	2.500	3.500
CD	14	04	10	02	Prestations du service d'hiver pour le réseau non structurant	5.000	7.500
CD	14	10	10	02	Entretien des ouvrages d'art du réseau non structurant	0	0
CD	14	11	10	02	Entretien du réseau non structurant	0	0
CD	14	12	10	02	Propreté du réseau non structurant	0	0
CD	14	13	10	02	Marquages du réseau non structurant	0	0
CD	14	14	10	02	Entretien des glissières de sécurité et de la signalisation verticale du réseau non structurant	0	0
CD	14	15	10	02	Entretien des pistes cyclables du réseau non structurant	0	0
CD	14	16	10	02	Installation et entretien d'équipements spécifiques de sécurité pour motos sur le réseau non structurant	0	0
CD	33	02	00	02	Subventions à des organismes belges ou étrangers	43	43
CD	33	03	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation à la sécurité routière	0	0
HE	33	04	00	02	Subventions et indemnités au secteur privé pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	170	230

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
CD		33 05	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation à la sécurité routière	182	382
CD		34 02	41	02	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région quant à des faits survenus sur le réseau non structurant	2.500	2.500
CD		41 01	02	02	Subventions au secteur public en matière de sensibilisation à la sécurité routière	0	13
HE		43 02	00	02	Subventions et indemnités au secteur public pour promouvoir les infrastructures cyclables	0	25
					Totaux pour le Titre I.	96.785	102.573
					Titre II. - Dépenses de capital		
CD	*i*	01 01	00	02	Fonds budgétaire : Fonds du péage et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)		
					Solde au 1er janvier	4.029	22.705
					Recettes de l'année en cours	61.505	61.505
					Disponible pour l'année	65.534	84.210
					Dépenses à charge du Fonds	61.505	61.505
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	4.029	22.705
CD		51 01	11	02	Subventions en capital à la SOFICO	11.000	9.000
CD		63 01	41	02	Subvention au CGT pour le financement d'infrastructures routières à vocation touristique	0	0
CD	*i*	63 09	31	02	Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées bénéficiant du concours du FEDER	0	200
CD	*i*	72 01	10	02	Construction, acquisition, transformation et aménagement de bâtiments à affecter à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes de la Région, y compris l'achat de terrains	1.250	950
CD	*i*	73 01	11	02	Réhabilitation, sécurisation, aménagement et équipement du réseau routier non structurant, en ce compris les acquisitions et expropriations nécessaires à la réalisation des ouvrages ainsi que le déplacement des installations appartenant aux concessionnaires de voiries	81.000	75.506
CD		73 03	11	02	Programmes particuliers cofinancés par l'Union Européenne	6.461	4.350
CD	*i*	73 05	11	02	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes	4.000	5.000
CD	*i*	73 07	11	02	Rénovation et réhabilitation des ouvrages d'art du réseau routier non structurant	4.000	4.000
HE		73 08	11	02	Investissements pour promouvoir les infrastructures de déplacements doux	0	75
CD		74 08	00	02	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des autoroutes et routes	1.300	1.400
CD		81 01	00	02	Intervention dans le capital de la SOFICO	5.000	5.000
CD		93 08	00	02	Convention de commissionnement avec la SOFICO dans le cadre de la réfection des autoroutes E411 et E25 en province du Luxembourg	8.400	8.400
					Totaux pour le Titre II.	183.916	175.386
					Totaux pour le programme 13.02.	280.701	277.959
					Dont programme d'investissement	151.755	147.161
					Dont fonds budgétaires	61.505	61.505
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	4.029	22.705
					Programme 13.03. **Réseau routier et autoroutier de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
CD		01 03	00	03	Fonds budgétaire : Fonds des études techniques (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)		
					Solde au 1er janvier	1.953	2.072
					Recettes de l'année en cours	700	700
					Disponible pour l'année	2.653	2.772
					Dépenses à charge du Fonds	700	700
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	1.953	2.072
CD		12 01	00	03	Achat de biens et services à la SOFICO	0	0
CD		12 02	00	03	Relations publiques, frais de réunions et missions à l'étranger, paiement de fournitures et prestations par avances de fonds	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
CD	12	03	11	03	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques	100	120
CD	12	04	11	03	Relations publiques, documentation, frais de publication, participation à des séminaires, colloques et manifestations, frais de réunions et missions à l'étranger	65	65
CD	12	06	30	03	Etudes et prestations de tiers	75	75
CD	12	09	30	03	Développement d'applications informatiques spécifiques au département	0	70
CD	14	02	10	03	Frais d'exploitation, d'entretien et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant	8.000	8.000
CD	14	03	10	03	Dépenses énergétiques sur le réseau non structurant	7.000	7.000
CD	14	06	10	03	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	270	360
CD	14	07	10	03	Gestion des espaces paysagers et urbains	0	0
					Totaux pour le Titre I.	16.210	16.390
					Titre II. - Dépenses de capital		
CD *i*	73	01	11	03	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant ainsi qu'aux infrastructures de télégestion du trafic, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	5.000	6.800
CD *i*	73	10	11	03	Travaux d'entretien extraordinaire d'installations électriques et électromécaniques sur le réseau non structurant et des infrastructures de télégestion du trafic	4.000	4.750
CD	73	15	11	03	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	0	0
CD *i*	73	25	11	03	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	0	0
CD	74	01	00	03	Achats de biens meubles durables	300	300
					Totaux pour le Titre II.	9.300	11.850
					Totaux pour le programme 13.03.	25.510	28.240
					Dont programme d'investissement	9.000	11.550
					Dont fonds budgétaires	700	700
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	1.953	2.072
					Programme 13.11. **Infrastructures sportives.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
AN	01	01	00	11	Fonds budgétaire : Fonds pour la promotion et le développement de l'activité hippique		
					Solde au 1er janvier	0	0
					Recettes de l'année en cours	800	800
					Disponible pour l'année	800	800
					Dépenses à charge du Fonds	800	800
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0
AN	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions en matière d'infrastructures sportives	100	100
AN	12	09	00	11	Développement de l'application informatique "Cadasport"	50	50
AN	31	01	00	11	Subvention à la SA Hippodrome de Wallonie	600	600
AN	33	02	00	11	Subventions et indemnités en matière d'infrastructures sportives	950	950
AN	33	03	00	11	Subvention à l'asbl Union Culturelle et Sportive Wallonne	219	219
AN	33	04	00	11	Subvention à l'association intercommunale pour l'exploitation du circuit de Spa Francorchamps	3.715	3.715
AN	41	01	40	11	Subventions pour mener des actions spécifiques aux infrastructures sportives dans le cadre du Programme de Transition Professionnelle	388	388
AN	43	01	00	11	Intervention régionale à verser au compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées (CRAC) dans le cadre du financement alternatif des Grandes infrastructures	3.397	3.397

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
AN	43	03	32	11	Subventions et indemnités aux administrations publiques locales en matière d'infrastructures sportives	50	50
					Totaux pour le Titre I.	10.269	10.269
					Titre II. - Dépenses de capital		
AN	52	06	10	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des groupements sportifs et des ASBL de gestion	12.820	9.148
AN	63	08	21	11	Subventions pour l'achat de bâtiments et de travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes	300	500
AN	63	09	21	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes.	17.190	14.395
AN	63	10	21	11	Subventions pour l'achat de bâtiments et des travaux de construction, d'agrandissement et de transformation de grandes infrastructures sportives et d'infrastructures spécifiques de haut niveau initiées par les pouvoirs locaux et leurs régies autonomes - cofinancement européen	0	0
AN	63	11	21	11	Subventions pour des opérations d'acquisition, de construction, de rénovation et d'équipement de petites infrastructures sportives initiées par des pouvoirs locaux et leurs régies autonomes dans le cadre du programme "Sport de rue"	3.000	3.000
AN	74	01	00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	15	15
AN	74	02	00	11	Achat de matériel sportif pour équiper la salle de gymnastique du CA SPW, Boulevard du Nord	5	5
AN	74	03	22	11	Rénovation des terrains de tennis sur le site des grands malades à Jambes	20	20
					Totaux pour le Titre II.	33.350	27.083
					Totaux pour le programme 13.11.	43.619	37.352
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	800	800
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 13.12. **Travaux subsidiés**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
FU	12	03	11	12	Frais de réunions en matière de travaux subsidiés, frais de représentation, études, développement d'applications informatiques, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	70	70
FU	12	06	00	12	Achat de biens meubles non durables	5	5
FU	33	02	00	12	Subventions et indemnités - secteur privé	48	78
FU	43	02	30	12	Subventions et indemnités - secteur public	47	47
FU	43	15	22	12	Subventions dans le cadre de l'accueil para-scolaire de l'enfance	0	0
					Totaux pour le Titre I.	170	200
					Titre II. - Dépenses de capital		
FU	51	01	11	12	Subvention à l'Intercommunale IDETA pour l'acquisition de bâtiments	0	0
FU *i*	63	01	21	12	Subventions et indemnités au secteur public en matière de travaux subsidiés	214	276
FU *i*	63	02	21	12	(Modifié) Subventions pour travaux aux administrations publiques subordonnées, en ce compris les travaux améliorant la sécurisation des quartiers urbains, les travaux à exécuter aux bâtiments publics y compris les abords et les travaux exécutés à des édifices relevant de l'exercice des cultes reconnus ou de l'exercice de la morale laïque - Plan triennaux	0	22.000
FU	63	03	21	12	(Nouveau) Subventions aux communes dans le cadre du Droit de tirage	45.000	0
FU	63	04	21	12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour favoriser l'amélioration du cadre de vie, les structures funéraires, les déplacements doux et les conditions d'accueil et d'accessibilité aux bâtiments publics et l'intégration sociale	5.000	2.000
FU *i*	63	05	21	12	Fonds des Calamités	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
FU	*i*	63 06 00		12	Subvention aux admininistrations publiques subordonnées pour des travaux d'entretiens des voiries suite aux dégâts d'hiver 2008-2009	0	2.000
FU		63 07 21		12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux dans le cadre de la phase II du plan d'action pluriannuel visant à réduire l'habitat permanent dans les équipements touristiques de Wallonie	100	100
FU	*i*	63 10 21		12	Subvention au C.R.A.C. pour le financement d'investissements communaux d'intérêt supra-local destinés aux Services de sécurité, crèches et bâtiments de synergie communes - CPAS et subvention au CRAC pour le financement des travaux de voiries.	16.500	16.500
FU		63 11 21		12	Subventions aux administrations publiques subordonnées pour des travaux et des études bénéficiant du concours du fonds européen de développement régional	0	9.172
FU		63 12 21		12	Plan air-climat : éclairage public	0	600
FU		63 14 21		12	Versement au CRAC pour des travaux d'entretien de voirie dans le cadre du droit de tirage	0	25.400
FU		63 15 21		12	(Modifié) Subvention au CRAC pour le financement de travaux d'entretien de voirie	2.000	2.000
FU		63 16 21		12	Versements au CRAC pour des travaux relevant des travaux subsidiés	30.150	2.500
FU		74 06 00		12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	75	75
					Totaux pour le Titre II.	99.039	82.623
					Totaux pour le programme 13.12.	99.209	82.823
					Dont programme d'investissement	16.714	40.776
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Totaux pour la division organique 13.	531.228	508.563
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	177.469	199.487
					Dont fonds budgétaires	63.005	63.005
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	5.982	24.777

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 14.		
					Mobilité et voies hydrauliques		
					Programme 14.01.		
					Fonctionnel		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	67.462	67.462
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	89	89
CD	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Voies hydrauliques (Génie civil et Electromécanique)	90	270
HE	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an ; matières : Mobilité	0	0
HE	12	04	30	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an	0	0
NO	12	05	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO2	952	952
CD	12	06	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an ; matières : Voies hydrauliques génie civil et électromécanique	0	0
					Totaux pour le Titre I.	68.593	68.773
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	28	28
CD	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Voies hydrauliques (Génie civil et Electromécanique)	160	160
CD	74	03	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques - Matières : Electromécanique	0	0
HE	74	04	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques ; matière : Mobilité	0	0
AN	74	05	22	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0
NO	74	06	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO2	524	524
					Totaux pour le Titre II.	712	712
					Totaux pour le programme 14.01.	69.305	69.485
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 14.02.		
					Actions pour une mobilité conviviale et coordination des politiques de mobilité		
					Titre I. - Dépenses courantes		
HE	01	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la participation de la Région à des programmes visant à améliorer la mobilité et cofinancés par l'Union européenne	0	0
HE	01	02	00	02	(Modifié) Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer les déplacements à vélo en Wallonie - Plan Wallonie Cyclable	1.016	800

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	Crédits initiaux *Crédits d'engagement*	Crédits initiaux *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
HE	01	03	00	02	(Modifié) Dépenses de toute nature visant à promouvoir et développer la pratique du covoiturage en Wallonie Actions visant la réalisation et la concrétisation des plans de déplacements scolaires et du Printemps de la Mobilité	621	500
HE	01	04	00	02	(Modifié) Dépenses de toute nature relatives à l'organisation de la semaine de la mobilité, du printemps de la mobilité et d'actions de promotion de la mobilité durable	366	500
HE	01	05	00	02	(Modifié) Actions visant à l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et l'actualisation des Plans de mobilité et des Plans de déplacement	1.181	1.181
HE	12	02	00	02	Etudes et actions de soutien en matière de marketing de la mobilité et de politique cyclable	0	200
HE	12	03	00	02	Dépenses destinées à la formation des acteurs locaux de la mobilité et au fonctionnement du réseau des conseillers en mobilité et du CDDM	341	250
HE	12	04	00	02	Etudes relatives au développement de politiques intermodales pour le transport des personnes et des marchandises et à la gestion de la mobilité	20	200
HE	12	05	00	02	(Modifié) Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	417	370
HE	33	01	00	02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de prestation de mobilité durable	1.390	2.000
HE	33	02	00	02	Subventions en faveur d'actions de sensibilisation et de promotion de la mobilité durable	0	170
HE	41	02	40	02	(Modifié) Subventions pour la définition et l'exploitation des données relatives aux indicateurs de mobilité en RW	0	50
HE	41	03	40	02	Subvention à l'IWEPS	176	176
HE	43	01	00	02	(Modifié) Subvention pour favoriser et promouvoir la mobilité cyclable en RW	0	10
HE	43	02	00	02	(Modifié) Subvention aux pouvoirs publics pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des PCM et des politiques cyclables	0	0
					Totaux pour le Titre I.	5.528	6.407
					Titre II. - Dépenses de capital		
HE	52	01	00	02	(Modifié) Subvention d'investissement au secteur privé pour des équipements destinés à favoriser la mobilité durable	0	0
HE	61	01	00	02	Subvention pour un bateau-école au bénéfice de la Province de Liège	0	250
HE	63	01	21	02	(Modifié) Subventions complémentaires d'impulsion cyclo-piétons aux pouvoirs locaux pour la réalisation des plans communaux de mobilité	3.538	4.465
HE	63	02	00	02	(Modifié) Subvention aux pouvoirs locaux pour l'achat de véhicules propres	0	100
HE	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	55	150
HE	01	06	00	02	Dépenses de toutes nature relatives à la mise en oeuvre du Phasing out dans le cadre de l'Objectif 1 Hainaut	0	0
HE	01	07	00	02	Dépenses de toutes nature relatives à la mise en oeuvre de l'Objectif 2	0	0
HE	01	09	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	0	0
HE	01	10	00	02	Dépenses de toutes natures relatives à la mise en oeuvre du Programme de développement rural de la Wallonie 2007-2013	0	110
HE	01	11	00	02	(Modifié) Dépenses de toute nature visant à promouvoir et à développer les déplacements à vélo et le covoiturage en Wallonie	4.650	4.600
					Totaux pour le Titre II.	8.243	9.675
					Totaux pour le programme 14.02.	13.771	16.082
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 14.03. **Transport urbain, interurbain et scolaire** *Titre I. - Dépenses courantes*		
HE		01	01 00	03	(Modifié) Dépenses de toute nature relatives à la mise en place d'organes de liaison avec les usagers des transports urbains, interurbains et ruraux	60	60
HE		01	02 00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en oeuvre de la politique régionale en matière de transport de personnes à mobilité réduite	120	120
HE		01	03 00	03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de synergies avec la politique ferroviaire et à la prise en charge des préfinancements wallons en matière d'infrastructures ferroviaires	9.720	9.720
HE		01	05 00	03	Dépenses de toute nature relatives aux transports structurants	4.592	4.592
HE		12	01 30	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le service du transport scolaire	5.400	5.400
HE		12	02 00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	80	80
HE		12	03 11	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et prestations de personnes étrangères à l'administration	10	10
HE		12	04 00	03	Dépenses de toute nature liées au TRAM de Liège	0	0
HE		31	01 22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés TEC.	350.134	350.134
HE		31	02 22	03	Intervention régionale dans le financement des lignes interrégionales (Actions prioritaires pour l'Avenir wallon)	0	0
HE		31	03 22	03	Intervention financière de la Région dans le financement de nouvelles lignes TEC	0	0
HE		31	04 22	03	(Nouveau) : Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation des cinq sociétés TEC pour la compensation des tarifs réduits jeunes (12-24 ans)	13.800	13.800
HE		31	06 22	03	Contribution régionale à la mise en oeuvre par les TEC d'un service de transport adapté pour les personnes à mobilté réduite	0	0
HE		31	07 22	03	Intervention financière de la Région dans la couverture des charges d'exploitation de la Société régionale wallonne du Transport	13.141	13.141
HE		31	08 22	03	Engagements sociaux S.R.W.T.	36.813	36.813
HE		31	09 22	03	Intervention financière de la Région en faveur des TEC et de la SRWT dans la prise en charge des mesures visant à améliorer la sécurité et la gestion des ressources humaines dans les transports en commun	0	0
HE		31	10 03	03	Intervention financière de la Région en faveur de la SRWT dans la prise en charge des dépenses de toute nature relatives à la communication en matière de transports urbains et interurbains	220	220
HE		41	01 40	03	Dotation au Forem pour la mise en oeuvre du programme de transition professionnelle	192	192
HE		41	02 03	03	Subvention octroyée aux établissements scolaires en vue d'assurer le service du transport scolaire pour un déplacement destiné à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique	0	0
HE		42	02 00	03	Dépenses de biens et services en vue d'assurer le transport scolaire pour des déplacements destinés à l'éveil scientifique et au développement de la culture scientifique pour les écoles en discrimination positive	0	0
HE		43	01 22	03	Subventions aux villes de Mons, de Namur et de Liège afin de leur permettre de mettre en oeuvre une politique de transport cohérente au centre ville (A.A.)	0	0
HE		45	01 21	03	Dotation à la Communauté germanophone pour lui permettre d'assurer le transport scolaire interne	75	75
					Totaux pour le Titre I.	434.357	434.357
					Titre II. - Dépenses de capital		
HE		01	04 00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement ou le cofinancement de partenariats ayant pour objet le développement et la mise en œuvre de modes de transport structurants	0	0
HE	*i*	51	01 11	03	Subventions à la SRWT pour lui permettre de réaliser le programme d'investissements visant à favoriser la mobilité et l'intermodalité dans le transport de personnes	500	1.250

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
HE	*i*	51	02 11	03	Subventions à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement	13.185	13.809
HE	*i*	51	03 11	03	Investissements en infrastructure - Objectif 2 Meuse Vesdre et du Phasing out de l'objectif 2	0	0
HE	*i*	51	04 11	03	Subvention à la SRWT dans le cadre du Plan Air - Climat (Bus propres)	0	0
HE	*i*	51	05 11	03	Subvention à la Société régionale wallonne du Transport pour lui permettre de réaliser son programme d'investissement d'exploitation	0	0
HE	*i*	51	06 11	03	Investissement infrastructures (objectif 1 - Hainaut)	0	0
HE	*i*	51	07 11	03	Participation de la Région au programme d'investissement d'exploitation réalisé par la Société régionale wallonne du Transport	32.128	32.128
HE	*i*	51	08 11	03	Complément de la région au programme d'investissement de la SRWT	2.629	2.629
HE	*i*	51	09 11	03	Participation de la Région au programme "Métro de Charleroi"	9.980	9.980
HE	*i*	51	10 11	03	Investissements infrastructures - Compétitivité et emploi 2007-2013	0	0
HE	*i*	51	11 11	03	Subventions à la S.R.W.T. pour le financement de la réalisation de sites propres inscrits D.P.R.	5.000	3.000
HE		73	01 41	03	Investissement de la Région pour favoriser la mobilité et l'intermodalité dans les transports	800	2.000
HE		74	06 00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	166	166
HE		81	01 41	03	Sommes souscrites par l'Etat pour la formation du capital d'établissement des chemins de fer vicinaux.- Sommes reprises par l'Etat, à la décharge des provinces et des communes qui ont participé à la formation du capital d'établissement de lignes vicinales concédées, dont la mise en exploitation est définitivement abandonnée (loi du 24 juin 1885)	237	237
					Totaux pour le Titre II.	64.625	65.199
					Totaux pour le programme 14.03.	498.982	499.556
					Dont programme d'investissement	63.422	62.796
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 14.04. **Aéroports et aérodromes régionaux.** *Titre I. - Dépenses courantes*		
AN		01	05 00	04	Indemnités dues à des tiers découlant des obligations de la Région	200	200
AN		12	02 00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de mission à l'étranger, frais de téléphonie mobile (GSM)	132	292
AN		12	03 11	04	Assurances destinées à couvrir en responsabilité civile le personnel chargé des missions de police, de sécurité et d'inspection des transports, en ce compris, paiement de franchises et des études d'évaluation des risques afin de définir la couverture des polices	90	90
AN		12	04 00	04	Remboursement des frais supportés par Belgocontrol dans le cadre de prestations exécutées en vertu de l'Accord de Coopération et des conventions annexes	6.800	6.800
AN		12	05 11	04	Honoraires d'avocats et frais d'expertise destinés à défendre les intérêts de la Région en matière d'aéroports/aérodromes	100	100
AN		12	07 00	04	Frais d'expertises, de mandat, d'assistance et secrétariat de l'Autorité indépendante chargée du contrôle et suivi en matière de nuisances sonores aéroportuaires	125	175
AN		12	08 00	04	Etudes et prestations de services en relation avec les réglementations environnementales.	40	40
AN		12	09 11	04	Dépenses relatives à l'occupation des locaux mis à disposition par des tiers, dans le cadre des missions spécifiques au programme	20	20
AN		14	01 10	04	Entretien et gestion des aérodromes	46	46
AN		14	02 10	04	Dépenses d'entretien et de gestion du matériel spécifique des aéroports, en ce compris les bâtiments techniques	152	152
AN		14	04 10	04	Entretien et réparation du matériel spécifique aux mesures de bruit	10	10
AN		31	01 22	04	Subvention de fonctionnement accordée aux sociétés de gestion des aérodromes de Spa et de St-Hubert	100	100
AN		31	04 22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et entretien" de l'aéroport de Charleroi en exécution de la convention de concession entre BSCA et la Région	6.148	6.148
AN		31	05 32	04	Subvention à la SAB lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	10.353	10.353

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
AN	31	06	32	04	Subvention à la BSCA lui permettant d'assurer des missions de service public dans le cadre de l'exploitation des aéroports	10.353	10.353
AN	31	07	22	04	Remboursement par la Région des dépenses engagées pour les services "incendie et entretien" de l'aéroport de Liège en exécution de la convention de concession entre SAB et la Région	6.730	6.730
AN	31	10	00	04	Dotation à la Sowaer relative à la mise en oeuvre des mesures d'accompagnement et d'information	15.611	15.611
AN	31	12	00	04	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement de missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité	7.956	7.956
AN	31	15	00	04	Dotation à la Sowaer pour l'accomplissement des missions déléguées spécifiques en matière de sûreté et de sécurité (antérieurement financées par augmentation de capital)	15.855	15.855
AN	33	01	00	04	Subvention en faveur d'études et d'actions de sensibilisation, de promotion et d'information en matière d'infrastructures aéroportuaires régionales	125	125
AN	41	01	40	04	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle (Contrat d'avenir)	38	38
					Totaux pour le Titre I.	80.984	81.194
					Titre II. - Dépenses de capital		
AN	74	06	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	40	40
AN	74	07	00	04	Achat de biens meubles durables spécifiques aux mesures de bruit	0	0
AN	81	01	00	04	Augmentation de capital de la SOWAER	400	400
					Totaux pour le Titre II.	440	440
					Totaux pour le programme 14.04.	81.424	81.634
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 14.11. **Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie génie civil**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
CD	01	02	00	11	Fonds budgétaire : Fonds du trafic et des avaries (décret du 17 décembre 1992 créant des fonds budgétaires en matière de Travaux publics)		
					Solde au 1er janvier	19.534	24.057
					Recettes de l'année en cours	2.000	2.000
					Disponible pour l'année	21.534	26.057
					Dépenses à charge du Fonds	2.000	2.000
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	19.534	24.057
CD	12	01	30	11	Achats de biens et services (SOFICO)	12.100	12.100
CD	12	02	00	11	Relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, de manifestations, de missions, de représentation, frais divers	50	50
CD	12	03	30	11	Etudes	720	675
CD	12	04	11	11	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques, et frais divers des services	0	0
CD	12	05	11	11	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers spécifiques au programme	126	126
CD	12	10	11	11	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires et frais de toute nature résultant de prestations de personnes étrangères à l'administration	150	190
CD	14	03	10	11	Entretien ordinaire des cours d'eau, des ports, des barrages et de leurs dépendances, y compris les bâtiments techniques	8.427	9.000
CD	31	01	22	11	Intervention dans le cadre des frais de personnel du port autonome de Liège	0	0
HE	31	02	22	11	Dotation à la Spaque pour le dragage des rivières et canaux, y compris dragage proprement dit, traitement, séchage et valorisation	16.700	16.700
CD	33	02	00	11	Subventions à des organismes belges ou étrangers	7	7
CD	34	02	41	11	Indemnités diverses à des tiers découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région	500	500
CD	41	01	55	11	Subvention à l'ISSEP	600	450
CD	41	02	55	11	Subvention à l'ITB dns le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Strasbourg	18	18
CD	45	01	40	11	Intervention dans les frais de fonctionnement du Fonds belge de déchirage	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Totaux pour le Titre I.	41.398	41.816
					Titre II. - Dépenses de capital		
CD	*i*	51	14	11	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports de Charleroi, de Namur, de Liège, du Centre et de l'Ouest gérés par les administrations publiques subordonnées	3.500	3.500
CD	*i*	51	15	11	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancée par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000 - 2006 - Phasing out	0	0
CD		51	16	11	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées dans le cadre des actions prioritaires pour l'avenir wallon	1.343	1.343
CD		51	17	11	11	Intervention de la Région dans le coût des travaux à exécuter aux ports gérés par les administrations publiques subordonnées cofinancés par l'Union Européenne dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds FEDER	0	680
CD		51	18	11	11	Intervention de la Région en faveur de la SOWAFINAL dans le cadre du Plan Marshall 2.vert	180	180
CD		61	01	00	11	Subventions à des organismes belges en matière d'investissements	0	0
CD		61	02	00	11	Subventions à des organismes belges représentant l'intervention de la Région dans les coûts de projets cofinancés par l'UE dans le cadre de la programmation 2007-2013	0	550
CD		73	01	21	11	Rénovation et réhabilitation des ponts	4.500	4.070
HE		73	02	21	11	Dragage de rivière set canaux, y compris dragague proprement dit , traitement, séchage et valorisation	0	0
CD	*i*	73	03	21	11	Acquisition de terrains, construction, aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques	7.000	7.000
CD	*i*	73	04	21	11	Sécurisation, aménagement et équipement à réaliser dans les barrages-réservoirs, adductions et bassins-réservoirs, y compris les acquisitions de terrains	500	500
CD	*i*	73	05	21	11	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne	0	0
CD		73	06	21	11	Acquisition de terrains, sécurisation et aménagement et équipement à réaliser sur le réseau des voies hydrauliques cofinancés par l'Union Européenne (programmation 2007-2013)	3.000	1.700
CD	*i*	73	08	21	11	Travaux de réhabilitation de conduites d'eau (PIP)	0	0
CD	*i*	73	09	21	11	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques	1.500	1.200
CD	*i*	73	10	21	11	Construction, acquisition et aménagement du réseau de voies lentes le long des voies hydrauliques cofinancés par l'Union européenne	0	0
CD	*i*	73	21	21	11	Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	9.200	8.600
CD		73	22	21	11	Rénovation, réhabilitation et reconditionnement des voies hydrauliques, des barrages et de leurs dépendances y compris les bâtiments techniques	0	0
CD		74	01	00	11	Achat de matériel spécifique destiné à l'exploitation et à l'entretien des voies hydrauliques	340	300
CD		81	01	00	11	Intervention dans le capital de la SOFICO	0	0
						Totaux pour le Titre II.	31.063	29.623
						Totaux pour le programme 14.11.	72.461	71.439
						Dont programme d'investissement	21.700	20.800
						Dont fonds budgétaires	2.000	2.000
						Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	19.534	24.057
						Programme 14.12. **Voies hydrauliques de la Région - Construction et entretien du réseau - partie électromécanique**		
						Titre I. - Dépenses courantes		
CD		12	02	00	12	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	20	20
CD		12	03	11	12	Achat de biens meubles non durables et prestations de tiers	25	25
CD		14	03	10	12	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
CD		14 04 10		12	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages	3.670	3.700
CD		14 05 10		12	Dépenses énergétiques	4.000	3.800
CD		14 06 10		12	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements du réseau de télécommunication, ainsi que des réseaux de gestion centralisée	100	100
					Totaux pour le Titre I.	7.815	7.645
					Titre II. - Dépenses de capital		
CD	*i*	73 01 21		12	Etablissement et déplacement lors de travaux, d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et les barrages, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie	3.000	6.000
CD		73 15 11		12	Etablissement et déplacement lors de travaux du réseau de télécommunication, y compris les travaux de raccordement au réseau de distribution d'énergie ainsi que la construction, l'acquisition, la transformation, l'aménagement de bâtiments spécifiques	0	0
CD	*i*	73 19 21		12	Rénovation et réhabilitation d'installations électriques et électromécaniques sur les cours d'eau et barrages	4.100	4.000
CD		73 25 11		12	Rénovation et réhabilitation du réseau de télécommunication et des réseaux de gestion centralisée	40	40
CD		74 01 00		12	Achat de biens meubles durables spécifiques	50	50
					Totaux pour le Titre II.	7.190	10.090
					Totaux pour le programme 14.12.	15.005	17.735
					Dont programme d'investissement	7.100	10.000
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Totaux pour la division organique 14.	750.948	755.931
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	92.222	93.596
					Dont fonds budgétaires	2.000	2.000
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	19.534	24.057

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 15		
					Agriculture, ressources naturelles et environnement		
					Programme 15.01. **Fonctionnel**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	101.032	101.032
NO	11	04	11	01	Rémunérations des agents de l'AWAC	1.631	1.631
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	13	13
HE	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an (Environnement)	50	50
HE	12	03	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an (Environnement)	735	509
CD	12	04	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à moins d'un an (Agriculture et Ruralité)	511	511
CD	12	05	30	01	Projets informatiques spécifiques à plus d'un an (agriculture et ruralité)	0	0
NO	12	06	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO3	21	21
					Totaux pour le Titre I.	103.993	103.767
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	8	8
HE	74	02	00	01	Acquisition matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Environnement)	30	30
CD	74	03	00	01	Acquisition matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques (Agriculture et ruralité)	0	0
NO	74	04	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO3	12	12
					Totaux pour le Titre II.	50	50
					Totaux pour le programme 15.01.	104.043	103.817
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 15.02. **Coordination des politiques agricole et environnementale**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
CD	12	01	30	02	Achat de biens et services non durables, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	520	520
HE	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	530	530
CD	12	05	00	02	Cofinancement PDR - Assistance technique	300	350
HE	12	06	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	10	10
CD	12	08	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels	81	81
CD	12	09	30	02	Etudes et contrats de services pluriannuels - Cofinancement Européen FEP	50	100
CD	12	12	00	02	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Agriculture et ruralité)	750	750
CD	12	13	00	02	Frais de véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien de bâtiments (Agriculture et ruralité)	1.673	1.673
HE	12	14	11	02	Conventions d'études et de contrats de service - cofinancement européen (Environnement)	96	124
CD	12	15	11	02	Conventions d'études et contrats de service - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	0	105
HE	12	16	00	02	Démarche qualité	248	101

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	Crédits initiaux	
						Crédits d'engagement	*Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
HE	12	19	00	02	Frais de fonctionnement du Conseil wallon de l'Environnement pour le Développement durable	375	375
HE	12	21	00	02	Suivi de dossiers en lien avec le développement durable (Environnement)	0	0
HE	12	26	00	02	Frais des véhicules et moyens de communication, équipement de protection et de travail, uniformes, frais d'entretien des bâtiments	400	400
HE	12	28	00	02	Etudes dans le domaine "Environnement - Santé"	50	50
CD	12	29	00	02	Frais liés à la présience de l'UE	0	0
HE	30	01	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements arrêts condamnant la Région en matière d'environnement	25	25
HE	30	03	00	02	Paiements d'indemnités en matière d'environnement	0	0
CD	30	04	00	02	Indemnités diverses découlant de l'engagement de la responsabilité de la Région - Exécution de jugements, arrêts condamnant la Région en matière d'agriculture et de ruralité	30	30
CD	31	10	00	02	Cofinancement PDR - axe 4	385	615
HE	33	04	00	02	Subventions au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	0	518
CD	33	06	00	02	Subvention au secteur autre que public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	4	170
CD	35	01	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec la DGARNE	85	140
HE	35	02	40	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Environnement)	104	104
HE	35	04	40	02	Subventions à des organismes et sociétés dans le cadre des relations internationales gérées en collaboration avec WBI	30	30
CD	35	05	00	02	Contributions et cotisations liées aux traités internationaux (Agriculture et ruralité)	152	152
CD	40	01	00	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - cofinancement européen	0	100
CD	40	02	00	02	Subvention au secteur public - Cofinancement européen - Phasing out	0	0
HE	40	04	40	02	Subventions au secteur public en matière de fonctionnement - Cofinancement européen	0	307
HE	40	05	00	02	Subventions au secteur public dans le cadre de dossiers internationaux	0	0
CD	41	02	40	02	Transfert au Forem pour le financement du programme de transition professionnelle (P.T.P.)	967	967
CD	41	03	40	02	Subvention pour la réalisation des missions du CSWAAA	0	0
CD	41	05	40	02	Subventions et indemnités en matière de politique agricole	0	0
HE	41	06	40	02	Dotation au FOREM dans le cadre des projets PTP-Environnement	899	899
CD	45	01	40	02	Subventions pour le financement du programme de transition professionnelle (PTP) en faveur de la Communauté germanophone	21	21
					Totaux pour le Titre I.	7.785	9.247
					Titre II. - Dépenses de capital		
CD	51	01	00	02	Cofinancement PDR - axe 4	0	20
CD	52	01	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen	0	165
CD	52	02	10	02	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen (DO 30) - en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, d'espaces verts publics, de chasse et de pêche	0	0
HE	52	04	10	02	Subvention au secteur autre que public en matière d'investissement - cofinancement européen (environnement)	0	0
HE	61	02	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - Cofinancement européen	0	59
CD	61	03	00	02	Subventions au secteur public en matière d'investissement - cofinancement européen	0	123
CD	72	02	00	02	Aménagement ou construction de bâtiments	211	175
CD	72	03	00	02	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de bâtiments	44	44
HE	74	01	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achats de biens meubles durables - SEP (Environnement)	200	200
HE	74	03	00	02	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	30	30
CD	74	04	00	02	Achats de véhicules et de moyens de communication, achatis de biens meubles durables - SEP (Agriculture et ruralité)	387	387

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
CD	74	05	22	02	Achats de biens meubles durables - cofinancement européen (agriculture et ruralité)	586	380
					Totaux pour le Titre II.	1.458	1.583
					Totaux pour le programme 15.02.	9.243	10.830
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 15.03. **Développement et Etude du milieu**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
CD	12	02	00	03	Achats de biens et services non durables, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	1.687	1.687
CD	12	05	00	03	Contrats de services pluriannuels ou conventions passés avec des tiers pour le contrôle et la certification des produits animaux et végétaux	338	340
CD	12	07	00	03	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, y compris les frais de fonctionnement des dispositifs expérimentaux	553	553
HE	12	09	00	03	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement (Environnement)	825	825
CD	12	10	30	03	Etudes et contrats de services pluriannuels	384	384
D	12	12	00	03	Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEMNA	905	902
HE	12	26	00	03	Etudes et frais en matière d'état de l'environnement	340	340
HE	30	01	00	03	Subventions en matière de valorisation des ressources du sous-sol	49	49
HE	30	02	00	03	Subventions à l'asbl "Pierres et marbres de Wallonie" en matière de promotion des roches ornementales	533	533
CD	31	02	00	03	Subventions et indemnités spécifiques	1.235	1.235
CD	31	03	00	03	Subventions aux centres de référence et d'expérimentation	68	68
CD	31	04	00	03	Subventions à des recherches scientifiques et techniques	0	0
CD	31	05	30	03	Subventions et primes octroyées pour l'amélioration de la qualité des animaux et produits animaux	1.079	1.079
HE	31	09	00	03	Transferts de revenus, autres que des subventions d'exploitation à la SCRL EcoTechnoPôle Wallonie	544	544
CD	33	01	00	03	Subventions et indemnités au secteur autre que public en matière de recherche d'Etude du Milieu naturel et agricole	289	120
HE	33	02	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de formation et sensibilisation à l'environnement	50	24
CD	33	05	00	03	Subvention destinée à couvrir les charges de personnel et de fonctionnement de la Fédération des Services de remplacement de Wallonie asbl	922	922
CD	33	06	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'agriculture et de la ruralité	1.420	1.420
CD	33	09	00	03	Subventions et indemnités spécifiques aux secteurs autres que public pour l'organisation de foires et d'événements destinés à faire connaître l'agriculture wallonne et ses produits	784	779
CD	33	11	00	03	Subvention accordée à l'association VALBIOM pour l'exécution du programme FARR-WAL	423	423
CD	33	13	00	03	Subventions aux organismes s'occupant de précarité en agriculture	295	295
CD	33	15	00	03	Subventions encourageant la participation des agriculteurs aux régimes de qualité alimentaire dans le cadre du Programme de Développement Rural	119	119
CD	33	18	00	03	Subvention accordée à REQUASUD destinée à couvrir ses charges de personnel et ses frais de fonctionnement	917	917
HE	33	20	00	03	Subventions aux associations et organismes privés en appliction d'une convention-cadre (Environnement)	1.139	1.139
HE	33	22	00	03	Subventions au secteur autre que public en matière de sensibilisation et de protection de l'environnement en ce compris les subventions aux CRIE	3.519	3.519
CD	33	23	00	03	Subventions aux organismes chargés de missions de vulgarisation, d'encadrement et de promotion	7.841	7.841
CD	41	01	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	0	0
CD	41	02	40	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W)	19.034	19.034
CD	41	03	00	03	Subventions au secteur public en matière agricole et agro alimentaire	1.235	1.235

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
CD	41	04	40	03	Subvention à l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W)	5.615	5.615
CD	41	05	00	03	Subvention à la Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux	0	0
HE	41	06	40	03	Missions attribuées à l'ISSEP	12.612	12.612
CD	41	07	40	03	Subvention en faveur de recherches scientifiques et techniques	6.000	5.000
CD	43	01	22	03	Subventions au secteur public en matière d'étude du milieu naturel et agricole	318	318
CD	43	02	00	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en matière de sensibilisation et de protection de la nature et de la ruralité	85	85
HE	43	03	22	03	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement	0	804
HE	43	04	00	03	Subventions pluriannuelles aux pouvoirs publics pour les actions en faveur de l'environnement	120	90
					Totaux pour le Titre I.	71.277	70.850
					Titre II. - Dépenses de capital		
CD	01	01	00	03	Fonds budgétaire : Fonds pour la qualité des produits animaux et végétaux (décret-programme du 18 décembre 2003)		
					Solde au 1er janvier	1.574	2.021
					Recettes de l'année en cours	617	617
					Disponible pour l'année	2.191	2.638
					Dépenses à charge du Fonds	617	617
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	1.574	2.021
CD	51	01	12	03	Subventions et indemnités spécifiques	142	142
CD	52	02	10	03	Subventions aux associations et organismes privés	23	23
CD	52	03	10	03	Subventions au secteur autre que public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	0	30
CD	61	02	00	03	Subvention au Centre wallon de Recherches agronomiques de Gembloux (CRA-W) pour dépenses d'investissement y compris études	1.410	1.410
HE	61	03	41	03	Missions attribuées à l'ISSEP : acquisitions de matériel	450	450
CD	63	02	00	03	Subvention au secteur public pour dépenses d'investissements en vue de la protection de la nature et de la ruralité	0	70
HE	72	01	00	03	Aménagement ou construction de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	400	292
HE	72	02	00	03	Avances de fonds relatives aux travaux d'aménagement de Centres régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)	44	44
CD	74	01	41	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEMNA	66	66
CD	74	02	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD (Agriculture et Ruralité)	22	22
HE	74	05	00	03	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme du DD	44	44
HE	81	01	00	03	Participation de la Région-SCRL Eco TechnoPôle Wallonie	0	0
					Totaux pour le Titre II.	3.218	3.210
					Totaux pour le programme 15.03.	74.495	74.060
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	617	617
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	1.574	2.021
					Programme 15.04. **Aides à l'Agriculture**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
CD	12	03	00	04	(Modifié) Achats de biens et de services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	4.054	3.535
CD	12	04	00	04	Achats de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	6.361	6.331
CD	12	05	11	04	Achat de biens et services non durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	0	393
CD	12	06	00	04	Achat de biens et services informatiques non durables dans le cadre du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	0	1.000
CD	21	01	00	04	Intérêts relatifs à la mobilisation des moyens financiers destinés à l'organisme payeur en application des Règlements européens	500	500
CD	31	01	12	04	Aides aux investissements agricoles	3.000	2.500
CD	31	02	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR	0	2.000

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
CD	31	03	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR	0	750
CD	31	04	12	04	Aides aux investissements dans les exploitations agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	16.000	11.000
CD	31	05	12	04	Aides à l'installation des jeunes agriculteurs - Cofinancement PDR 2007 - 2013	3.500	3.500
CD	31	06	00	04	Aides aux groupements agricoles et à l'encadrement	20	20
CD	31	07	00	04	Aides agri-environnementales - Cofinancement PDR	13.907	21.950
CD	31	08	00	04	(Nouveau) Subventions en faveur des éleveurs pour l'équipement des pâtures le long des cours d'eau	500	250
CD	31	09	00	04	Aides à l'agriculture biologique - Cofinancement PDR	7.500	7.509
CD	31	10	00	04	Aides à la production intégrée de fruits à pépins - Cofinancement PDR	0	0
CD	31	11	32	04	Aides en matière de biométhanisation	100	100
CD	31	12	32	04	Subventions et indemnités au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	500	492
CD	33	11	00	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement FIDER	10	10
CD	33	12	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	260	260
CD	34	01	00	04	Indemnités aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - Cofinancement PDR	2.007	2.007
CD	34	02	00	04	Subventions aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	210	210
CD	34	03	00	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux particuliers dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000 - cofinancement européen - PDR	0	0
CD	41	03	00	04	Subventions pour l'exécution du programme de distribution de fruits et légumes dans les écoles (Cofinancement européen)	814	784
CD	41	04	00	04	Intervention pour le soutien à la consommation de produits laitiers dans les établissements scolaires de Wallonie (Règlement CE 1234/2007)	500	290
CD	43	04	01	04	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	350	350
CD	45	01	01	04	Dépenses résultant de l'exécution de décisions de non apurement et de non remboursement en matière de dépenses FEOGA Garantie, FEAGA et FEADER	500	500
					Totaux pour le Titre I.	60.593	66.241
					Titre II. - Dépenses de capital		
CD	01	04	00	04	Fonds budgétaire : Fonds en matière de S.I.G.E.C.		
					Solde au 1er janvier	108	693
					Recettes de l'année en cours	319	319
					Disponible pour l'année	427	1.012
					Dépenses à charge du Fonds	319	319
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	108	693
CD	51	01	12	04	Primes de première installation - Cofinancement PDR	0	0
CD	51	02	12	04	Primes de première installation - Cofinancement PDR 2007 - 2013	0	0
CD	51	03	12	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement PDR	10	10
CD	51	04	12	04	Aides aux zones défavorisées et soumises à des contraintes agri-environnementales-Cofinancement PDR	7.500	7.500
CD	51	05	22	04	Exécution de la garantie en principal, intérêts et charges accessoires en matière d'emprunts en agriculture	500	500
CD	51	06	00	04	Aides pour la mise en conformités des infrastructures de stockage des effluents d'élevage - Cofinancement PDR	0	0
CD	51	07	12	04	Aides aux investissements agricoles - Cofinancement PDR 2007 - 2013	4.000	4.000
CD	61	01	00	04	Prélèvement pour non recouvrement sur le Fonds des quotas laitiers	0	0
CD	63	02	00	04	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux de construction, agrandissement ou transformation d'abattoirs publics	500	500
CD	63	03	42	04	Subventions aux halls relais agricoles	500	500
CD	74	01	22	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au programme	14	14
CD	74	02	00	04	Achats de biens meubles durables spécifiques au Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC)	0	0
					Totaux pour le Titre II.	13.343	13.343
					Totaux pour le programme 15.04.	73.936	79.584
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	319	319
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	108	693

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 15.11. **Nature, Forêt, Chasse-pêche** *Titre I. - Dépenses courantes*		
CD	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, assurances spécifiques, honoraires avocats, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, organisation examen de chasse, … ainsi que le précompte mobilier sur les locations de chasse	765	765
CD	12	03	30	11	Etudes et contrats de service pluriannuels	864	900
CD	12	04	50	11	Conventions d'études et contrats de service - Cofinancement européen - PDR	0	0
CD	12	05	30	11	Entretien et amélioration des forêts domaniales, des réserves naturelles domaniales, des pisciscultures et frayères, frais de fonctionnement du comptoir wallon des matériels forestiers de reproduction, amélioration cynégétique, entretien et amélioration des chasses de la couronne	654	630
CD	12	06	11	11	Lutte sanitaire en forêt wallonne	0	0
CD	12	07	11	11	Etudes et conventions d'étude, frais de réunions, information, éducation dans le cadre de Natura 2000	236	216
CD	12	08	30	11	Entretien et amélioration des sites Natura 2000 dans les réserves naturelles et les forêts domaniales	221	216
CD	12	09	00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF	927	927
CD	12	10	00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre du fonctionnement du Comptoir forestier et du Service de la Pêche	119	119
CD	33	01	00	11	Subvention au secteur autre que public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	1.278	1.235
CD	33	03	00	11	Subventions au secteur autre que public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	114	97
CD	33	04	00	11	Subventions aux Centres de Revalidation des Espèces Animales Vivant à l'Etat Sauvage	81	81
CD	33	05	00	11	Subventions au secteur autre que public pour la recherche et la vulgarisation en matière de gestion durable (accords cadres)	650	650
CD	33	07	00	11	Subvention au secteur privé pour activités de formation	437	350
CD	33	10	00	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) au secteur autre que public dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	366	250
CD	33	11	00	11	Subventions et indemnités au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life	639	639
CD	33	12	00	11	Subventions pluriannuelles au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life	0	57
CD	34	01	41	11	Indemnisation de dégâts des espèces protégées	93	93
CD	34	04	00	11	Subventions et indemnités aux particuliers dans le cadre d'entretien de haies, d'arbres d'alignement et de vergers	5	10
CD	41	01	40	11	Dotation au Conseil économique et social de la Région wallonne en vue d'assurer le secrétariat des Commissions de conservation des sites Natura 2000 et des Conseils supérieurs wallons de la pêche et de la chasse	475	475
CD	43	01	00	11	Subventions au secteur public en matière de ressources forestières, de conservation de la nature, ainsi qu'en matière de chasse, de pêche et de pisciculture	446	450
CD	43	02	00	11	Subventions pour l'Office Economique wallon du Bois	475	475
CD	43	03	22	11	Subventions au secteur public pour des mesures d'intérêt collectif en matière piscicole et halieutique (Fonds européen de la Pêche)	200	100
CD	43	04	22	11	Subventions et indemnités (y compris les compensations) aux pouvoirs publics subordonnés dans le cadre de la gestion des sites Natura 2000	1.945	1.945
CD	43	06	22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	1.039	900
CD	43	07	22	11	Subventions de fonctionnement des commissions de gestion des parcs naturels	570	570
CD	44	01	00	11	Subventions au secteur public en faveur de la recherche et de la vulgarisation en matière de gestion durable	650	550
					Totaux pour le Titre I.	13.249	12.700

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Titre II. - Dépenses de capital		
CD	01	02	00	11	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des forêts de l'ancienne «Gruerie d'Arlon» (article 7 de la loi domaniale du 26 juillet 1952)		
					Solde au 1er janvier	2.192	2.314
					Recettes de l'année en cours	184	184
					Disponible pour l'année	2.376	2.498
					Dépenses à charge du Fonds	184	184
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	2.192	2.314
CD	01	03	00	11	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion de la forêt d'Herbeumont (article 1er, 16, de la loi domaniale du 1er juillet 1983)		
					Solde au 1er janvier	795	801
					Recettes de l'année en cours	98	98
					Disponible pour l'année	893	899
					Dépenses à charge du Fonds	98	98
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	795	801
CD	52	01	10	11	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement des réserves naturelles, des forêts, du développement de la pêche et de la pisciculture, ainsi qu'en matière de chasse	29	95
CD	52	03	10	11	Subventions au secteur autre que public - Cofinancement européen - Life - en matière de protection de la nature	975	855
CD	52	04	10	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	370	300
CD	52	05	00	11	Subventions au secteur autre que public en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	95	50
CD	52	06	00	11	Subventions au secteur autre que public en matière de ressource forestières, de nature et de chasse et pêche - Cofinancement européen - PDR	12	12
CD	53	01	10	11	Subventions aux particuliers en matière de ressources forestières, de nature et d'aménagement cynégétique (plantation haies, …)	209	237
CD	53	04	10	11	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000	142	150
CD	53	05	10	11	Subventions aux particuliers en faveur de l'exécution de travaux de gestions des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	190	150
CD	63	01	21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux et d'aménagements forestiers et de protection de la nature, en faveur du développement de la pisciculture, en matière d'aménagement cynégétique	50	1.000
CD	63	04	21	11	Subventions aux Pouvoirs publics pour la réalisation de projets pilotes en conservation de la nature, des ressources forestières, de la chasse et de la pêche	0	0
CD	63	05	21	11	Subventions aux pouvoirs organisateurs de parc naturel en faveur de l'établissement de la maison du parc et subventions au secteur public pour la mise en œuvre du volet conservation de la nature du plan de gestion des parcs naturels	144	209
CD	63	06	21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000	252	250
CD	63	07	21	11	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux de gestions et d'acquisition des sites Natura 2000 - Cofinancement européen - PDR	285	150
CD	70	01	10	11	Travaux d'aménagement dans les forêts domaniales, les réserves naturelles, dans les chasses de la couronne, ainsi qu'en matière de pisciculture, de frayères et d'aménagement cynégétique	630	653
CD	70	02	10	11	Travaux d'aménagement dans les forêts, réserves domaniales - cofinancement européen - LIFE	58	60
CD	70	03	10	11	Travaux d'aménagement dans les sites Natura 2000 domaniaux	89	160
CD	70	04	00	11	Avances de fonds aux comptables extraordinaires des services extérieurs de la DNF	369	369
CD *i*	71	01	10	11	Acquisition par la Région de forêts, de réserves naturelles et de frayères	90	198
CD	71	02	10	11	Acquisition de la Région de terrains - cofinancement européen - LIFE	0	0
CD	71	03	10	11	Acquisition de la Région de sites Natura 2000	180	360
CD	74	06	00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques aux ressources forestières, aux réserves naturelles domaniales, à la chasse, pêche, aux chasses de la couronne	315	315
CD	74	07	22	11	Achat de biens meubles durables pour Natura 2000	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
CD	74	08	00	11	Achat de biens meubles durables - cofinancement européen - LIFE	0	0
					Totaux pour le Titre II.	4.766	5.855
					Totaux pour le programme 15.11.	18.015	18.555
					Dont programme d'investissement	90	198
					Dont fonds budgétaires	282	282
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	2.987	3.115
					Programme 15.12. **Espace rural et naturel**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
CD	12	02	00	12	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme, en ce compris études, documentation, relations publiques, participations à des séminaires et colloques, frais de réunion, assurances spécifiques, précomptes…	815	815
CD	12	03	30	12	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme	2.065	2.972
CD	12	05	30	12	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie ainsi que l'entretien des espaces verts publics domaniaux	4.059	3.433
CD	12	08	00	12	Avances de fonds aux comptables extraordinaires dans le cadre de l'entretien des espaces verts publics domaniaux	180	180
CD	14	04	10	12	Travaux d'entretien des cours d'eau non navigables et des ouvrages de régularisation du régime des eaux de première catégorie dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives	92	46
CD	31	02	00	12	(Modifié) Subventions en matière de développement durable de l'espace rural	70	70
CD	33	01	00	12	Subvention au secteur autre que public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	731	855
CD	33	04	00	12	Subvention à la Fondation Rurale de Wallonie	3.694	3.694
CD	33	05	00	12	Subvention à l'asbl Agra-Ost pour ses actions en matière agri-environnemementale et valorisation des matières organiques	0	0
CD	33	06	00	12	Subventions au secteur autre que public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	0	19
CD	33	07	00	12	Subvention au secteur autre que public pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	0	71
CD	33	09	00	12	Subventions au GREOA pour ses actions en matière de développement rural	228	166
CD	33	10	00	12	Subventions à la WFG pour ses actions en matière de développement rural	47	47
CD	41	01	00	12	Subventions au secteur public pour l'étude de l'espace rural par la cartographie de l'occupation des sols et par la télédétection spatiale des états de surface	95	71
CD	41	02	00	12	Subvention à Gembloux ABT Ulg pour l'étude de l'espace rural par la révision de la carte numérique des sols de Wallonie	399	427
CD	41	03	00	12	(Modifié) Subventions au secteur public en matière de développement durable de l'espace rural	95	95
CD	41	04	00	12	Subvention à la cellule d'analyse et de prospective en matière de ruralité (CAPRU)	114	114
CD	41	05	00	12	Subvention à Gembloux ABT ULG pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (PROJET GISER)	166	166
CD	41	06	12	12	Subvention à l'UCL pour la gestion intégrée sol-érosion-ruissellement (Projet GISER)	166	166
CD	43	01	00	12	Subventions au secteur public en matière de développement rural, d'espaces verts et de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	560	522
CD	43	02	00	12	Subventions au secteur public pour des études destinées à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	0	66
CD	43	03	30	12	Subventions au secteur public pour des projets pilotes en vue d'éaméliorer le cadre de vie en milieu rural	0	44
CD	43	04	00	12	Subventions aux communes et aux provinces dans le cadre de la lutte contre les espèces invasives	41	47
HE	43	05	22	12	(Nouveau) Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les conseillers en environnement	1.300	665
CD	44	03	00	12	Subventions pour la mise en place de partenariats avec les écoles d'horticulture et de sylviculture	24	24
					Totaux pour le Titre I.	14.941	14.775

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Titre II. - Dépenses de capital		
CD		01	02 00	12	Fonds budgétaire : Fonds en matière de politique foncière		
					Solde au 1er janvier	4.400	4.412
					Recettes de l'année en cours	495	495
					Disponible pour l'année	4.895	4.907
					Dépenses à charge du Fonds	495	495
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	4.400	4.412
CD		51	01 12	12	Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	0	0
CD		52	01 10	12	Subventions au secteur autre que public en vue de l'aménagement d'espaces verts publics	152	114
CD		52	06 10	12	Subventions pour l'acquisition de matériel affecté à l'entretien des parcs et jardins historiques	69	69
CD		53	03 10	12	Subvention au secteur autre que public pour des travaux et études destinés à l'amélioration des habitats aquatiques	380	237
CD		53	04 10	12	Subvention au secteur autre que public pour des travaux et études destinés à l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la Pêche)	0	38
CD	*i*	63	01 21	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés en faveur de l'exécution de travaux d'aménagements et d'acquisition d'espaces verts publics et au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau en ce compris la plaine alluviale	1.800	2.470
CD	*i*	63	04 21	12	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour des travaux d'amélioration de la voirie agricole et la création de réserves d'eau d'intérêt agricole	1.800	1.852
CD		63	05 21	12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics pour des opérations innovantes ou transcommunales d'amélioration du cadre de vie rural, de gestion du territoire rural ou de développement rural	100	100
CD	*i*	63	06 21	12	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural	17.000	11.500
CD		63	07 21	12	Subventions au secteur public pour travaux et études en matière de cours d'eau pour l'amélioration des habitats aquatiques (Fonds européen de la pêche)	0	0
CD		63	08 21	12	Subventions en matière de services de base à la population et d'aides à la création d'ateliers ruraux en matière de développement rural - Cofinancement européen - PDR	95	166
CD		63	09 12	12	Subventions aux pouvoirs publics pour des projets pilotes en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu rural	313	700
CD		70	01 10	12	Travaux d'aménagement dans les espaces verts publics domaniaux	1.350	1.228
CD		71	02 10	12	Acquisitions de terrains par la Région	200	200
CD	*i*	73	01 21	12	Travaux et études en matière de cours d'eau non navigables et de wateringues, y compris la réhabilitation des sites dégradés situés dans le lit majeur des cours d'eau non navigables de première catégorie	2.900	2.250
CD		73	02 00	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement - part subsidiable	1.800	1.620
CD		73	03 21	12	Travaux et études en matière de cours d'eau et de wateringues pour l'amélioration des habitats aquatiques	180	198
CD		74	06 00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	243	243
CD		74	08 00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	45	45
CD		85	02 34	12	Intervention dans les dépenses techniques relatives à l'application de la législation sur le remembrement - part non subsidiable avances remboursables et règlement des soldes créditeurs des comptes des propriétaires, usufruitiers et exploitants au terme des opérations de remembrement	2.165	1.565
					Totaux pour le Titre II.	31.087	25.090
					Totaux pour le programme 15.12.	46.028	39.865
					Dont programme d'investissement	23.500	18.072
					Dont fonds budgétaires	495	495
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	4.400	4.412
					Programme 15.13. **Prévention et Protection : Air, Eau, Sol**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
HE		12	01 00	13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DEE, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	800	800

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
HE		12 02 00		13	Achats de biens et services non durables spécifiques au programme du DPA, en ce compris analyses, études, documentation, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	54	54
HE		12 03 30		13	Etudes et contrats de services pluriannuels spécifiques au programme du DEE	1.760	1.760
HE		12 04 30		13	Etudes dans des zones pilotes des conséquences de remontées des nappes aquifères - Réseau de mesure concernant les orages exceptionnels et les changements climatiques	0	0
HE		12 05 30		13	Etudes et contrats de service pluriannuels spécifiques au programme du DPA	93	93
HE		12 10 11		13	(Modifié) Dotation au CESW pour frais administratifs et de personnel du Comité de Contrôle de l'Eau, du Comité d'experts pour l'agrément des systèmes d'épuration individuelles et de la Commission des eaux de surface	420	420
HE		31 02 22		13	Dotation spécifique à l'Office régional wallon des Déchets pour la gestion des déchets animaux en Région wallonne	2.822	2.822
HE		31 03 22		13	Dotation à la SPAQuE	12.861	12.861
HE		31 20 22		13	Subventions aux Intercommunales et Communes pour couvrir les dépenses de démergement	0	0
HE		33 01 00		13	Subventions au secteur autre que public en matière de gestion des déchets	0	0
CD		33 02 00		13	Subventions contrats de rivière	1.705	1.691
CD		33 03 00		13	(Nouveau) Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	530	1.070
CD		33 04 00		13	(Nouveau) Aides pour la mesure 10 du programme agri-environnement	300	150
CD		33 05 00		13	(Nouveau) Subventions à l'encadrement des méthodes agro-environnementales en application de la convention-cadre	850	258
CD		33 06 00		13	(Nouveau) Subvention à l'ASBL Agra-Ost pour ses actions en matière agro-environnementale et la valorisation des matières organiques	334	334
HE		33 07 00		13	Subventions au secteur autre que public	0	30
HE		33 08 00		13	(Nouveau) Subventions aux associations et organismes privés en application d'une convention-cadre	1.621	1.621
DE		35 02 40		13	Intervention dans le fonctionnement des commissions Escaut et Meuse ainsi que dans le Comité de coordination du district hydrographique du Rhin	185	185
HE		40 01 00		13	Dotation de fonctionnement à l'Agence de l'Air ("Plan Air-Climat")	9.134	9.134
HE		40 02 00		13	Dotation à l'AWAC pour l'achat de quotas de gaz à effet de serre (EUA)	0	0
HE		41 07 40		13	Dotation spécifique à l'Office wallon des Déchets	11.100	11.100
CD		45 01 23		13	(Nouveau) Subventions et indemnités au secteur public en matière de gestion de l'espace rural	746	996
					Totaux pour le Titre I.	45.315	45.379
					Titre II. - Dépenses de capital		
HE		01 01 00		13	Fonds budgétaire : Fonds pour la gestion des déchets (décret du 25 juillet 1991 relatif à la taxation des déchets)		
					Solde au 1er janvier	26.985	33.283
					Recettes de l'année en cours	25.232	25.232
					Disponible pour l'année	52.217	58.515
					Dépenses à charge du Fonds	25.232	25.232
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	26.985	33.283
HE		01 02 00		13	Fonds budgétaire : Fonds wallon "Kyoto" en matière de qualité de l'air et de changements climatiques		
					Solde au 1er janvier	113	113
					Recettes de l'année en cours	0	0
					Disponible pour l'année	113	113
					Dépenses à charge du Fonds	0	0
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	113	113
HE	*i*	01 03 00		13	Fonds budgétaire : Fonds pour la protection de l'environnement		
					Solde au 1er janvier	17.997	33.000
					Recettes de l'année en cours	62.888	62.888
					Disponible pour l'année	80.885	95.888
					Dépenses à charge du Fonds	37.888	37.888
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	42.997	58.000

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
HE	*i*	01	04 00	13	Fonds budgétaire : Fonds de solidarité international pour l'eau		
					Solde au 1er janvier	5	350
					Recettes de l'année en cours	501	501
					Disponible pour l'année	506	851
					Dépenses à charge du Fonds	501	501
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	5	350
CD		51	01 00	13	(Nouveau) Subventions et indemnités spécifiques en matière de gestion de l'espace rural	95	76
HE	*i*	51	04 00	13	Subventions spécifiques pour travaux et études de démergement	0	0
HE		51	08 12	13	Subventions aux infrastructures touristiques en matière d'épuration des eaux usées	0	0
HE		53	01 10	13	Subventions en matière d'épuration individuelle	0	0
HE		63	01 00	13	Subventions aux pouvoirs locaux pour la protection de l'environnement	10	10
HE	*i*	73	01 41	13	Dépenses d'investissement en rapport avec l'exploitation des ressources naturelles	20	20
HE		74	06 00	13	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme du DEE	45	45
HE		74	08 00	13	Achat de biens meubles durables spécifiques au DPA	5	5
HE		81	04 41	13	Intervention financière dans le capital de la SPGE	12.347	12.347
					Totaux pour le Titre II.	76.143	76.124
					Totaux pour le programme 15.13.	121.458	121.503
					Dont programme d'investissement	38.409	38.409
					Dont fonds budgétaires	63.621	63.621
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	70.100	91.746
					Programme 15.14. **Police et contrôle**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
CD		12	01 00	14	Etudes, relations publiques, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement de l'UAB et de la Direction des Contrôles	76	76
HE		12	02 00	14	Achat de biens et services non durables spécifiques au programme, analyses, relations publiques, documentation, participation à des séminaires, frais de réunions, y compris frais de fonctionnement des services SOS pollutions	593	502
HE		12	03 30	14	Etudes et contrats de services pluriannuels	0	0
HE		12	04 30	14	Frais d'intervention d'urgence avancés par la Région en vue de remédier à une pollution	0	0
HE		12	20 10	14	Intervention de la DGARNE dans la réhabilitation des dépotoires en exécution de jugements, dans les interventions d'urgence en vue de remédier à une pollution et dans les interventions de sécurité liées à la police des mines	100	100
HE		43	01 22	14	(Nouveau) Subventions aux pouvoirs publics subordonnés pour les agents constatateurs	154	154
					Totaux pour le Titre I.	923	832

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Titre II. - Dépenses de capital		
CD	74	01	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme de l'UAB et de la Direction des Contrôles	86	86
HE	74	06	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme (Environnement)	150	150
HE	74	07	00	14	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme (Environnement)	0	0
					Totaux pour le Titre II.	236	236
					Totaux pour le programme 15.14.	1.159	1.068
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Totaux pour la division organique 15.	448.377	449.282
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	61.999	56.679
					Dont fonds budgétaires	65.334	65.334
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	79.169	101.987

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 16.		
					Aménagement du territoire, logement, patrimoine et énergie		
					Programme 16.01. **Fonctionnel**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	42.180	42.180
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	15	15
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département de l'Energie	0	0
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an du Département de l'Energie	0	0
HE	12	04	02	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à moins d'un an (Environnement)	0	0
HE	12	05	02	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques à plus d'un an (Environnement)	0	0
NO	12	11	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an du Département du Logement	70	70
NO	12	12	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an du Département du Logement	0	0
NO	12	13	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO4	57	57
					Totaux pour le Titre I.	42.322	42.322
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	8	8
NO	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de la réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0
NO	74	03	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO4	32	32
					Totaux pour le Titre II.	40	40
					Totaux pour le programme 16.01.	42.362	42.362
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 16.02. **Aménagement du territoire et urbanisme.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
HE	01	01	01	02	Dépenses relatives au personnel de la Cellule de Développement territorial	812	812
HE	12	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives au fonctionnement et à l'activité de la CDT	66	66
HE	12	02	00	02	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de formation, frais de fonctionnement et frais de réunions (CAW)	1.040	1.049
HE	12	03	30	02	Etudes (CAW)	30	100
HE	12	04	30	02	Opérationalisation, suivi et évaluation du schéma de développement de l'espace régional, révision des plans de secteur (études préalables, connexes ou complémentaires, réalisations, actions de sensibilisation et information) (CAW)	97	760
HE	12	05	30	02	Etudes dans le cadre de la coopération européenne et des programmes opérationnels européens (CAW)	0	31
HE	12	07	30	02	Etudes et publications relatives au Ravel (CAW)	0	0
HE	12	08	30	02	Aide aux Villes et Communes pour la mise en œuvre de la politique du cadre de vie	0	0
HE	12	09	11	02	Achat de biens meubles non durables et prestations de service liés à des projets géomatiques et informatiques (y compris internet)	0	213

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
HE	12	10	11	02	(Modifié) Honoraires d'avocats, frais de commissions et d'experts juridiques	1.438	1.438
HE	12	11	11	02	(Modifié) Dotation au CESW pour les frais administratifs et de personnel de la Commission d'Avis en matière de recours, les frais de la Commission régionale d'Aménagement du Territoire et les frais de la commission d'agrément des auteurs de projet	507	507
HE	12	12	11	02	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques – programme à moins d'un an. Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	500	0
HE	12	13	11	02	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques – programme de plus d'un an. Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme	0	0
HE	12	14	00	02	Etudes et publications relatives au plan HP	200	200
HE	12	15	00	02	(Nouveau) Dépenses de fonctionnement transversales - part du département aménagement	315	315
HE	30	01	00	02	Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnements	1.100	1.100
HE	33	01	00	02	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CAW)	0	0
HE	33	02	00	02	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens - Cofinancement (CAW)	0	47
HE	33	03	00	02	Subventions aux organismes privés en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme (CAW)	1.275	1.248
HE	33	04	00	02	Subventions aux organismes chargés du secrétariat et de la coordination dans le cadre des programmes opérationnels européens	0	0
HE	33	05	00	02	Subventions aux organismes chargés du secrétariat et de la coordination dans le cadre des programmes opérationnels européens	99	146
HE	33	06	00	02	Subventions de fonctionnment aux parc naturels pour les missions d'aménagment du territoire	330	330
HE	34	01	00	02	Exécution de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités - dossiers antérieurs	0	0
HE	41	01	00	02	Dotation au Forem pour la mise en œuvre du programme de transition professionnelle	12	12
HE	41	02	00	02	Subventions aux organismes publics dans le cadre des programmes opérationnels européens Cofinancement (CAW)	319	227
HE	41	03	00	02	Subventions aux organismes universitaires	3.000	3.000
HE	41	04	60	02	Subventions Observatoire developpement territorial	150	150
HE	43	01	22	02	Subventions aux communes pour couvrir les dépenses relatives à la conception et la mise en oeuvre des outils nécessaires à la décentralisation-participation en aménagement du territoire (CAW)	700	1.100
HE	43	02	22	02	Subventions aux pouvoirs publics subordonnés et autres organismes publics en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme CCATM CATU	5.532	5.532
HE	43	04	22	02	Subventions aux communes pour l'élaboration de plans communaux d'aménagment, de rapports d'incidences sur les plans commuanux d'aménagement et de rapports urbanistiques et environnementaux-PCA RUE RIE	300	400
					Totaux pour le Titre I.	17.822	18.783
					Titre II. - Dépenses de capital		
HE	52	01	10	02	Subventions de première installation aux maisons de l'urbanisme (CAW)	0	0
HE	63	02	21	02	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre de la politique foncière régionale (CAW)	0	0
HE	63	04	21	02	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du Plan Habitat permanent	250	333
HE	71	01	00	02	Acquisition par la Région de biens immobiliers dans le cadre de la politique foncière régionale (CAW)	0	0
HE	74	01	00	02	(Nouveau) Dépenses d'investissement transversales - part du département aménagement	5	5
HE	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	10	10
HE	74	07	00	02	Achat de matériel informatique spécifique	5	5
HE	74	08	00	02	Achat de biens meubles durables pour les commissions établies en matière d'aménagement du territoire	3	3
HE	74	09	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques à la CDT	10	10

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
HE	85	01	32	02	Remise en état des lieux et exécution d'ouvrages ou de travaux d'aménagement en application de l'article 155, § 4 du CWATUP - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	49	49
HE	85	02	00	02	Acquisition par les pouvoirs locaux de parcelles dans le cadre du plan Habitat permanent et de la mise en œuvre des ZAC - Avances récupérables	0	0
HE	85	03	00	02	Démolition d'immeubles dans le cadre du plan habitat permanent - Travaux exécutés pour compte de tiers - Avances récupérables	0	0
					Totaux pour le Titre II.	332	415
					Totaux pour le programme 16.02.	18.154	19.198
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 16.03.		
					Rénovation et revitalisation urbaine et sites d'activité économique désaffectés.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
HE	12	02	00	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, frais de fonctionnement	50	50
HE	12	03	30	03	Etudes (CAW)	55	0
FU	12	04	00	03	Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement, frais de réunions	15	15
FU	12	05	30	03	Etudes, organisation de séminaires et colloques	30	30
FU	12	06	30	03	Etudes géomatiques	0	0
FU	12	07	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	5	5
HE	12	08	30	03	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	10	10
FU	12	15	00	03	(Nouveau) Dépenses de fonctionnement transversales. Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"	150	150
HE	31	01	32	03	Subventions et indemnités au secteur privé, en ce compris le subventionnement aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement de sites à réaménager (PAP-AW)	125	1.075
HE	31	02	22	03	Dotation SPAQuE dans le cadre de la mission déléguée concernant la mise en œuvre du décret relatif à l'assainissement des sols pollués et aux SAED à réhabiliter	0	0
HE	43	01	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de sites à réaménager	950	1.000
FU	43	02	22	03	(Modifié) Subventions aux communes permettant la prise en charge d'un chef de projet affecté à la gestion d'une opération de rénovation urbaine située dans une ZIP	0	455
FU	43	03	22	03	Subventions et indemnités au secteur public en matière de rénovation et de revitalisation urbaine	45	36
FU	43	05	00	03	(Nouveau) Subventions aux communes permettant la prise en charge d'un conseiller en rénovation urbaine affecté aux missions d'assistance nécessaires à la commune pour la reconnaissance et la gestion d'une opération de rénovation urbaine	450	225
					Totaux pour le Titre I.	1.885	3.051
					Titre II. - Dépenses de capital		
HE	01	01	00	03	Fonds budgétaire: Fonds d'assainissement des sites d'activités économiques à réhabiliter et des sites de réhabilitation paysagère et environnementale		
					Solde au 1er janvier	685	685
					Recettes de l'année en cours	600	600
					Disponible pour l'année	1.285	1.285
					Dépenses à charge du Fonds	600	600
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	685	685
HE	01	02	00	03	Provision pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économique désaffectés.	0	0
HE	01	03	00	03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activités économique désaffectés.	1.074	1.074

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
HE		01 04 00		03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés non pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	3.303	3.303
HE		01 05 00		03	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés pollués (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	10.069	10.069
HE		01 06 00		03	Interventions complémentaires par le biais d'une mission déléguée à la SOGEPA en faveur du réaménagement des friches industrielles et urbaines (CAW)	500	500
HE		01 07 00		03	(Modifié) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites à réaménager (Plan Marshall 2.Vert - Axe IV - Mesure IV.2., Action IV.2.B)	1.335	1.335
HE		01 08 00		03	(Modifié) Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des sites pollués (Plan Marshall 2.Vert - Axe IV - Mesure IV.2., Action IV.2.A)	1.665	1.665
HE	*i*	51 03 11		03	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites à réaménager (CAW)	0	200
HE		51 04 11		03	Subventions aux personnes physiques ou morales de droit privé en vue de procéder au réaménagement des sites à réaménager	0	750
HE	*i*	51 05 11		03	Fonds budgétaire : Fonds d'aménagement opérationnel (art 183 du Code)		
					Solde au 1er janvier	2.033	2.046
					Recettes de l'année en cours	100	100
					Disponible pour l'année	2.133	2.146
					Dépenses à charge du Fonds	100	100
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	2.033	2.046
HE		51 06 11		03	Subventions aux entreprises publiques en vue de l'assainissement et la rénovation des sites d'activité économique désaffectés - Cofinancement régional dans le cadre des initiatives communautaires (CAW)	0	0
FU		53 03 00		03	(Modifié) Subventions au profit de personnes physiques ou morales pour réaliser des travaux d'embellissement extérieur d'immeubles destinés principalement à l'habitation	939	876
FU	*i*	63 01 21		03	Subventions aux pouvoirs et organismes publics en matière de rénovation urbaine	3.711	3.500
FU	*i*	63 02 21		03	Subventions en vue de la revitalisation urbaine	4.186	4.586
HE	*i*	63 03 21		03	Subventions aux communes et aux C.P.A.S. en vue du réaménagement de sites à réaménager (PAP-AW)	500	1.950
FU		63 04 21		03	Programme exceptionnel d'intervention dans les zones d'initiative privilégiées	0	0
HE		63 05 21		03	Subventions aux communes et aux régies foncières communales dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0
HE		63 08 21		03	Subventions en vue de l'assainissement et de la rénovation des sites d'activité économique désaffectés - Cofinancement régional du programme opérationnel "Phasing out Objectif 1" (CAW)	0	0
FU		63 11 21		03	Subventions en matière de rénovation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "phasing out - objectifs 1 et 2"	0	0
HE		63 12 00		03	Subventions en vue de l'assainissement et de la rénovation de sites à réaménager - Cofinancement régional du programme opérationnel "Phasing out Objectif 1" (CAW)	0	0
HE		63 13 00		03	Réceptacle des engagements relatifs au programme objectif 2 et phasing out objectif 2 - programmation 2000-2006 (CAW)	0	0
FU		63 14 21		03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation des centres urbains cofinancées par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000-2006	0	0
FU		63 15 00		03	Subvention aux pouvoirs et organismes publics subordonnés pour l'élaboration de plans d'aménagement ou de schémas directeurs, pour l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de biens immeubles, notamment d'espaces verts publics (exécution de décisions prises avant le 1er janvier 1987)	0	200
HE		63 16 00		03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Compétitivité régionale et emploi	0	292
HE		63 17 00		03	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme européen Convergence	0	0
FU		63 18 00		03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Convergence" 2007-2013	0	0
FU		63 19 00		03	Subventions en matière de rénovation urbaine et de revitalisation urbaine - cofinancement régional du programme opérationnel "Compétitivité régionale et emploi" 2007-2013	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
HE	*i*	71 01	32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région (CAW)	227	200
HE	*i*	71 02	32	03	Acquisitions par la Région de terrains, équipements et frais connexes dans le cadre de la politique foncière régionale	0	0
HE		71 03	12	03	Acquisitions et travaux de réaménagement des sites de réhabilitation paysagère et environnementale (CAW)	0	0
HE		71 04	32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel Objectif 1 (CAW)	0	0
FU		71 05	32	03	Acquisition par la région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, y compris aménagements	0	0
HE		71 06	32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux de réaménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel objectif 2	0	0
HE		71 07	32	03	Acquisition par la Région d'immeubles nécessaires à la réalisation du programme, travaux d'assainissement et d'aménagement des bâtiments propriétés de la Région - Cofinancement régional du programme opérationnel Objectif 2 et phasing out Objectif 2 Programmation 2000 - 2006 (CAW)	0	0
FU		74 01	00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	10	10
HE		74 06	00	03	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	47	47
FU		74 15	00	03	(Nouveau) Dépenses d'investissement transversales - Part du département aménagement - Partie "politique de la ville"	5	5
					Totaux pour le Titre II.	28.271	31.262
					Totaux pour le programme 16.03.	30.156	34.313
					Dont programme d'investissement	8.724	10.536
					Dont fonds budgétaires	700	700
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	2.718	2.731
					Programme 16.11. **Logement : secteur privé.** *Titre I. - Dépenses courantes*		
NO		01 01	00	11	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert en matière de logement (secteur privé)	0	0
NO		12 02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de fonctionnement	450	450
NO		12 03	00	11	Frais de fonctionnement du Conseil supérieur du Logement	220	220
NO		12 04	11	11	Centre d'études en habitat durable	0	0
NO		32 01	00	11	Aide à la location à destination des OFS	100	110
NO		32 02	00	11	Subventions - Appel à projet relatif à l'habitat permanent	200	200
NO		33 01	00	11	Subventions en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement	500	500
NO		33 02	00	11	Dotation au Fonds du Logement destinée à couvrir les frais de fonctionnement des organismes à finalité sociale	12.592	12.592
NO		33 03	00	11	Subventions aux organismes privés dans le cadre des programmes opérationnels européens - cofinancement	0	0
NO		33 04	00	11	Subvention au centre d'étude en habitat durable	400	400
NO		34 05	41	11	Allocations de départ, de déménagement, d'installation et de loyer (Contrat d'avenir)	9.100	9.100
NO		34 06	12	11	Provision en vue d'intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" - dossiers 2009	7.016	7.016
NO		34 07	41	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt jeunes"	10.692	10.692
NO		34 09	41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenus	4.050	4.050
NO		34 10	41	11	Intervention de la Région dans la couverture d'une assurance contre la perte de revenu en faveur des locataires	0	0
NO		34 11	41	11	Allocations de déménagement octroyées aux locataires sociaux dans le cadre de l'accompagnement social du PEI (PST 3)	0	0
NO		34 12	79	11	Bonification d'intérêts accordées aux prêts octroyés à l'intervention du F.R.C.E.	350	350

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
NO	34	13	41	11	Intervention en faveur de la Société wallonne de Crédit social pour la gestion du "prêt tremplin" (nouvelle formule)	1.560	1.560
NO	43	03	00	11	Subventions relatives aux programme et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 (organismes publics - cofinancement)	0	0
NO	45	01	00	11	Actions en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	50	50
					Totaux pour le Titre I.	47.280	47.290
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	51	01	11	11	Intervention dans la prise en charge des intérêts des écoprêts accordés par le Fonds du Logement Wallon et la Société Wallonne du Crédit Social	837	837
NO	51	03	30	11	Prime en capital relative aux investissements sociaux du Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie	23.784	23.784
NO	51	04	11	11	Subventions au Fonds du Logement wallon dans le cadre des programmes communaux du logement	5.000	5.806
NO	51	05	11	11	Subventions à la Société wallonne de crédit social	17.500	17.500
NO	51	06	11	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements conventionnés	0	0
NO	51	08	11	11	(Modifié) Subventions au Fonds du Logement pour la prise en gestion ou en location de logements par les opérateurs immobiliers	3.000	3.614
NO	51	09	10	11	Exécution de la garantie octroyée par la Région au remboursement de prêts hypothécaires	0	0
NO	51	10	12	11	Projets expérimentaux de créations de logements par des personnes morales	0	574
NO	51	11	12	11	(Nouveau) Intervention dans la prise en charge des chèques logement en faveur de la SWCS	1.200	1.200
NO	51	12	12	11	(Nouveau) Subventions en capital en faveur d'organismes ou groupements qui participent par leurs actions à la promotion et à l'aménagement du logement	0	0
NO	52	01	10	11	Subventions aux personnes morales pour la création de logements de transit ou d'insertion (Contrat d'avenir)	1.000	1.300
NO	52	02	10	11	Subventions aux personnes morales pour la démolition de bâtiments non améliorables	0	0
NO	52	03	10	11	Equipement d'ensembles de logements	203	254
NO	53	03	10	11	Primes à la création de logements conventionnés	84	61
NO	53	04	10	11	Primes aux particuliers pour la réhabilitation, la restructuration ou l'acquisition de logements	24.000	24.287
NO	81	01	00	11	Avances remboursables aux organismes privés à finalité sociale pour la prise en gestion ou en location de logements inoccupés (CAW)	1.000	2.334
NO	81	02	00	11	Intervention remboursable de la Région dans la fourniture d'une garantie locative	0	0
NO	81	03	00	11	Avances remboursables aux organismes à finalité sociale	150	150
					Totaux pour le Titre II.	77.758	81.701
					Totaux pour le programme 16.11.	125.038	128.991
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 16.12. **Logement : secteur public.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	01	01	00	12	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds régional pour le relogement		
					Solde au 1er janvier	0	0
					Recettes de l'année en cours	50	50
					Disponible pour l'année	50	50
					Dépenses à charge du Fonds	50	50
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0
NO	12	02	00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion et frais de fonctionnement	190	190
NO	12	03	00	12	Audit des SLSP	0	0
NO	31	01	22	12	Intervention régionale dans un fonds de mutualisation des charges communes des SLSP	0	0
NO	31	02	22	12	Subvention loyer aux SLSP	3.500	3.500

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
NO	31	03	22	12	Aide à la gestion des SLSP	0	0
NO	31	04	22	12	Aides aux sociétés de logement de service public	9.847	9.847
NO	31	05	22	12	Aide au remembrement	0	0
NO	31	06	22	12	Subvention de fonctionnement de la SWL	10.457	10.457
NO	31	10	22	12	Projets expérimentaux d'accompagnement social dans les SLSP	500	500
NO	31	12	00	12	Dotation à la Société wallonne du Logement pour le développement d'un outil de gestion immobilière et pour la certification énergétique	1.000	1.000
NO	31	13	00	12	Aide à la location SLSP	50	50
NO	31	14	00	12	(Nouveau) Suvention au logement social accompagné pour les SLSP	260	260
NO	41	01	40	12	Intervention dans le coût des APE dans les Sociétés agréées par la SWL	1.432	1.432
NO	41	02	40	12	Quote part dans le financement des programmes de transition professionnelle dans le secteur du logement	781	781
NO	41	04	40	12	Intervention régionale à verser au CRAC dans le cadre du financement alternatif de l'offre de logements publics (PST 3)	7.000	7.000
NO	41	05	40	12	Subvention complémentaire P.E.I.	1.057	1.057
NO	41	06	40	12	Annuité complémentaire CRAC	4.150	4.150
NO	43	01	22	12	Subventions au secteur public en matière de promotion, d'information et de sensibilisation dans le domaine du logement	200	200
NO	43	02	22	12	Subventions aux communes pour la couverture des frais afférents aux conseillers Logement	200	200
NO	43	03	00	12	Subventions aux pouvoirs locaux dans le cadre du relogement	500	500
					Totaux pour le Titre I.	41.174	41.174
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	*i* 51	01	10	12	Equipement d'ensemble de logement	0	0
NO	51	05	11	12	Subventions aux organismes publics pour l'acquisition, la rénovation, la transformation ou la création de logements dans des quartiers spécifiques	0	500
NO	51	06	11	12	Primes en capital relatives à l'acquisition, la rénovation, la réhabilitation et la construction de logements sociaux par les sociétés agréées par la Société régionale wallonne du Logement	0	500
NO	51	08	11	12	Dotations à la SWL	0	0
NO	51	10	11	12	Dotation à la Société wallonne du logement destinée à l'augmentation de l'offre en logements publics (CAWA).	10.460	0
NO	51	11	11	12	Dotation à la Société wallonne du logement destinée au financement de travaux de réhabilitation, de restructuration, d'adaptation, d'amélioration et de conservation des logements gérés par la SWL et les sociétés de logement de service public.	29.542	29.542
NO	51	12	11	12	Dotation additionnelle à la Société Wallonne du Logement destinée au financement de travaux de réhabilitation des logements gérés par la Société Wallonne du Logement et les sociétés de logement de services publics	36.000	36.000
NO	51	14	11	12	(Modifié) Subventions aux SLSP pour la prise en gestion ou en location de logements	0	0
NO	51	15	11	12	Projets expérimentaux de créations de logements par les SLSP	0	750
NO	51	16	00	12	Allocation travaux SLSP	300	200
NO	63	01	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour la création de logements sociaux ou moyens	2.300	2.000
NO	63	02	21	12	(Modifié) Subventions aux organismes publics pour la création de logement de transit ou d'insertion	1.300	1.900
NO	63	03	51	12	Subventions aux organismes publics pour la démolition de bâtiments non améliorables	0	37
NO	63	04	21	12	Subventions aux organismes publics pour l'acquisition de terrains dans le but de constituer des réserves foncières	0	0
NO	63	05	00	12	Aide au partenariat	0	600
NO	63	07	21	12	Subventions aux pouvoirs publics pour l'équipement de terrains	1.000	1.000
NO	63	09	00	12	Projets expérimentaux de créations de logements par les pouvoirs locaux	0	500
NO	72	01	10	12	Travaux et dépenses liés au programme logement de l'ex-S.D.R.W.	3	3
NO	74	06	00	12	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	75	75
NO	81	02	41	12	Prise de participation de la Région dans le capital des sociétés de logement de service public, des guichets du crédit social et de la SWL	1	1
NO	81	03	00	12	Avances remboursables aux pouvoirs publics en vue de l'équipement de terrains	0	300
NO	81	06	00	12	Avances remboursables pour construction	0	1.200
NO	81	07	41	12	Prise de participation dans le capital des sociétés de logement de service public	15.000	4.000

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
NO	81	08	00	12	Avances travaux SLSP	350	120
					Totaux pour le Titre II.	96.331	79.228
					Totaux pour le programme 16.12.	137.505	120.402
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	50	50
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 16.21. **Monuments, sites et fouilles.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
CD	01	02	00	21	Dépenses de toute nature afférentes à la maintenance du patrimoine wallon	500	400
CD	01	03	00	21	Dépenses de toute nature afférentes au petit patrimoine populaire de la Wallonie	600	400
CD	12	02	00	21	Relations publiques, documentation, organisation de colloques et participation à des séminaires, colloques et expositions, frais de réunions, frais de justice	150	150
CD	12	04	30	21	(Modifié) Inventaire du Patrimoine immobilier culturel	100	100
CD	12	07	11	21	Honoraires d'avocats et d'experts judiciaires, frais de justice	40	40
CD	12	09	00	21	Frais de gestion et de fonctionnement du Département du Patrimoine	400	400
CD	12	10	11	21	Dépenses de fonctionnement pour l'archéologie (achats, études, restaurations objets et fouilles)	1.500	1.500
CD	12	12	30	21	Etudes géomatiques	20	20
CD	12	13	00	21	Etudes	500	500
CD	12	15	00	21	(Nouveau) Dépenses de fonctionnement transversales - Part du Département du Patrimoine	0	0
CD	33	03	00	21	Exécutions de jugements et arrêts condamnant la Région au paiement d'indemnités-cautionnement	150	150
CD	33	05	00	21	Subventions liées au programme européen Leader 2007-2013	0	28
CD	33	08	00	21	Subvention au secteur privé concernant les monuments et sites et à la mise en valeur des objets et sites archéologiques	600	600
CD	33	11	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 (cofinancement) - secteur privé	0	150
CD	41	01	00	21	Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles et la mise en valeur des objets et sites archéologiques	95	95
CD	41	02	00	21	Quote-part dans le financement du programme d'aide à la promotion de l'emploi APE	0	0
CD	41	03	00	21	Subventions au secteur public concernant les monuments, sites et fouilles et la mise en valeur des objets et sites archéologiques	380	380
CD	41	04	40	21	Subvention à l'Institut du Patrimoine wallon	6.774	6.774
CD	41	06	40	21	Quote-part dans le financement du programme de transition professionnelle	101	101
CD	41	07	40	21	Dotation au C.E.S.R.W. pour couvrir les frais de fonctionnement de la C.R.M.S.F.	351	351
CD	41	08	40	21	Subvention complémentaire à l'Institut du Patrimoine wallon	1.180	1.180
CD	41	11	00	21	Subventions relatives aux programmes et initiatives communautaires dans le cadre de la programmation 2007-2013 (cofinancement) - secteur public	0	178
CD	45	01	21	21	Dotation à la Communauté germanophone	2.109	2.109
					Totaux pour le Titre I.	15.550	15.606
					Titre II. - Dépenses de capital		
CD	53	11	10	21	Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur privé - Travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	5.000	5.500
CD	63	11	21	21	Subventions pour la restauration de monuments classés relevant du secteur public, travaux de sauvegarde, y compris les fouilles, à l'exclusion des monuments relatifs aux cultes	5.000	4.500
CD	63	12	21	21	Subventions pour la restauration de monuments classés ouverts aux cultes - Travaux de sauvegarde, y compris les fouilles	5.000	4.500
CD	63	13	21	21	Subventions liées aux «accords-cadres» pour la restauration des biens immobiliers classés du patrimoine exceptionnel - Secteur public et cultes	0	0
CD	63	14	21	21	Subvention pour la restauration de la cathédrale de Tournai	3.000	3.000
CD	63	19	21	21	Subventions pour la restauration de monuments et sites classés cofinancées par l'Union européenne dans le cadre de la programmation 2000 - 2006	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
CD	63	21	21	21	Subventions, cofinancées par le FEDER, dans le cadre de la programmation 2007-2013	0	3.000
CD	63	22	22	21	Mise en œuvre des accords de coopération	0	0
CD	70	01	00	21	Acquisition, restauration et mise en valeur de monuments, de sites, d'ensembles architecturaux, classés et de sites d'intérêt archéologique et scientifique appartenant à la Région, y compris les fouilles	3.250	3.107
CD	74	06	00	21	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	200	200
CD	74	15	00	21	(Nouveau) Dépenses d'investissement transversales - Part du Département du Patrimoine	5	0
CD	85	02	32	21	Avances récupérables en vue de l'exécution de fouilles ou de travaux de restauration de monuments, édifices et sites classés	0	0
					Totaux pour le Titre II.	21.455	23.807
					Totaux pour le programme 16.21.	37.005	39.413
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 16.31. **Energie.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	01	01	00	31	Fonds budgétaire: Fonds Energie		
					Solde au 1er janvier	25.283	39.040
					Recettes de l'année en cours	13.500	13.500
					Disponible pour l'année	38.783	52.540
					Dépenses à charge du Fonds	13.500	13.500
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	25.283	39.040
NO	01	03	00	31	Dépenses de toute nature relatives aux Actions prioritaires pour l'avenir wallon (Programme mobilisateur)	0	900
NO	01	11	00	31	Provision "Primes énergie"	0	0
NO	01	12	00	31	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert en matière d'énergie durable	0	0
NO	12	02	00	31	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques	1.193	1.193
NO	12	03	30	31	Etudes	3.667	4.600
NO	12	04	30	31	Conventions avec des prestataires spécialisés pour la réalisation d'actions visant au renforcement de l'utilisation rationnelle de l'énergie (contrat d'avenir)	0	620
NO	32	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur privé	7.166	4.700
NO	32	02	51	31	Projets Leader	18	129
NO	35	02	10	31	Participation de la Région wallonne aux actions dans le domaine de l'énergie menées par des institutions internationales francophones (AIF-IEPF)	250	250
NO	43	01	00	31	Subventions en matière de politique de l'énergie en faveur du secteur public	2.921	2.950
					Totaux pour le Titre I.	28.715	28.842
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	01	04	00	31	Intervention régionale en faveur du CRAC pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des investissements à caractère énergétique dans les bâtiments publics et dans les écoles	9.000	9.000
NO	01	07	00	31	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour le financement de l'installation d'infrastructures productrices d'énergie renouvelable dans le cadre de l'assainissement des sites d'activités économiques désaffectés et pour le financement de mécanismes de tiers-investisseurs en faveur du développement et de la promotion de l'énergie renouvelable	0	0
NO	01	08	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Convergence	0	0
NO	01	09	00	31	Actions cofinancées par les Fonds européens Compétitivité régionale et Emploi	0	0
NO	01	10	00	31	Projets Interreg	0	0
NO	51	01	00	31	Subventions visant la recherche dans le domaine de l'énergie	500	410

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
NO	52	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie pour les établissements scolaires et hospitaliers	1.600	2.120
NO	53	01	10	31	Subventions en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (Y compris Plan Air - Climat)	5.253	6.750
NO	53	02	10	31	Primes Energie	38.277	38.277
NO	53	03	10	31	Primes Energie	0	0
NO	53	04	10	31	Primes Energie - Marshall 2.vert	5.000	5.000
NO	63	02	21	31	Contrats, subventions ou transferts au secteur public en vue d'investissements matériels et immatériels, y compris les projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	3.350	5.050
NO	63	03	21	31	Dossier UREBA - transferts budgétaires depuis la provision interdépartementales FIDER (Actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	0	200
NO	63	04	32	31	Contrats, subventions au secteur public dans le cadre de projets de recherche relatifs au domaine de l'énergie	3.000	1.600
NO	74	06	00	31	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	80	80
NO	81	01	12	31	Apports de capitaux et avances récupérables en matière de politique de l'énergie, visant notamment la recherche liée à l'énergie (contrat d'avenir)	400	387
NO	81	02	12	31	Participation de la Région au développement d'un mécanisme de tiers investissements	0	0
					Totaux pour le Titre II.	66.460	68.874
					Totaux pour le programme 16.31.	95.175	97.716
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	13.500	13.500
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	25.283	39.040
					Programme 16.41.		
					Première Alliance Emploi - Environnement.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	01	01	00	41	(Nouveau) Fonds budgétaire : Fonds destiné au financement du dispositif Ecopacks		
					Solde au 1er janvier	0	0
					Recettes de l'année en cours	4.000	4.000
					Disponible pour l'année	4.000	4.000
					Dépenses à charge du Fonds	4.000	4.000
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0
NO	01	02	00	41	Actions visant l'établissement d'un plan pluriannuel - Marshall 2.vert	536	495
NO	01	03	00	41	Soutien à l'élaboration du contrat multisectoriel en matière d'économies d'énergie et de construction durable - Marshall 2.vert	1.541	1.001
NO	01	04	00	41	Actions destinées à la valorisation des projets de recherche dans les secteurs des économies d'énergie et de la construction durable - Marshall 2.vert	450	450
NO	01	05	00	41	Actions de communication destinées au soutien des investissements durables dans l'habitat - Marshall 2.vert	800	300
NO	01	06	00	41	Financement de la mise en œuvre d'autres Alliances - Marshall 2.vert	800	250
NO	01	07	00	41	Financement de la mise en œuvre d'un centre d'excellence dédicacé au développement durable (WISD) - Marshall 2.vert	10.000	10.000
NO	01	08	00	41	Actions de soutien au renforcement de la Recherche verte - Marshall 2.vert	0	1.150
NO	01	09	00	41	Actions de soutien au renforcement de l'économie verte (économie écosystémique, bourse aux déchets et labels "entreprises écosystémiques") - Marshall 2.vert	5.000	2.500
NO	01	12	00	41	Actions visant à adopter un programme de recherche en matière de technologies intelligentes (réseau électrique) - Marshall 2.vert	0	900
NO	01	13	00	41	Actions visant à promouvoir les éco-matériaux de construction - Marshall 2.vert	1.314	1.000
NO	01	14	00	41	Mise en œuvre d'une stratégie wallonne des Investissements Socialement Responsables (ISR) - Marshall 2.vert	149	88

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
NO	41	01	00	41	Soutien au développement du système de tiers-investisseur - Marshall 2.vert	0	0
NO	41	02	00	41	Financement de la poursuite du plan de rénovation et des procédures de créations et rénovation du parc de logements publics - Marshall 2.vert	3.000	3.000
NO	41	03	00	41	Financement des chaufferies collectives et des facilitateurs thermiques solaires dans le parc de logements publics - Marshall 2.vert	0	0
NO	41	04	00	41	Soutien à la mise en œuvre de la gestion énergétique des bâtiments régionaux et locaux (UREBA) - Marshall 2.vert	0	0
NO	41	05	00	41	Soutien à la réalisation de projets pilotes en éco-construction et éco-rénovation - Marshall 2.vert	0	0
					Totaux pour le Titre I.	27.590	25.134
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	01	10	00	41	Financement de partenariats d'innovation technologique (PIT) dans le secteur de la construction durable - Marshall 2.vert	1.350	338
NO	81	01	00	41	(Modifié) Avances remboursables Ecopack	100.000	100.000
					Totaux pour le Titre II.	101.350	100.338
					Totaux pour le programme 16.41.	128.940	125.472
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	4.000	4.000
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 16.42. **Développement durable**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	01	01	00	42	Initiatives en matière de Développement durable	0	0
NO	01	02	00	42	Promotion du Développement Durable dans les services régionaux : marchés publics régionaux, politiques d'achat durable et de gestion environnementale - Marshall 2.vert	185	113
NO	01	03	00	42	Soutien aux circuits courts, aux entreprises locales et régionales - Marshall 2.vert	1.500	1.000
NO	01	04	00	42	Mise en place d'une cellule d'avis "Développement Durable" - Marshall 2.vert	189	189
NO	01	05	00	42	Actions de sensibisation au Développement Durable du personnel du SPW - Marshall 2.vert	68	34
NO	01	06	00	42	Soutien au développement des indicateurs de développement humain et d'empreinte écologique - Marshall 2.vert	400	250
NO	01	07	00	42	Initiative de toutes natures en matière de Développement durable	4.555	3.611
NO	32	01	00	42	Subvention à la Société Wallonne du Crédit Social dans le cadre de l'opération Journal pour tous	190	190
NO	32	02	00	42	Subventionau Fonds Wallon du Logement dans le cadre de l'opération Journal pour tous	99	99
					Totaux pour le Titre I.	7.186	5.486
					Totaux pour le programme 16.42.	7.186	5.486
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Totaux pour la division organique 16.	621.521	613.353
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	8.724	10.536
					Dont fonds budgétaires	18.250	18.250
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	28.001	41.771

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs		
					Division organique 17.		
					Pouvois locaux, action sociale et santé		
					Programme 17.01. **Fonctionnel**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	20.302	20.302
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	18	18
FU	12	02	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme de plus d'un an	100	200
TI	12	03	11	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an	0	0
NO	12	04	11	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an	8	8
NO	12	05	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO5	18	18
					Totaux pour le Titre I.	20.446	20.546
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	8	8
NO	74	02	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO5	0	0
					Totaux pour le Titre II.	8	8
					Totaux pour le programme 17.01.	20.454	20.554
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 17.02. **Affaires intérieures**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
FU	11	03	00	02	Rémunérations et allocations du personnel de la cellule de vérification des compatibilité des mandats	681	681
FU	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	300	300
FU	12	03	00	02	Frais d'expertise, frais de procédure, honoraires d'avocats	140	140
FU	12	04	30	02	Formation professionnelle du personnel communal et des mandataires	210	180
FU	12	05	30	02	Développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication	100	100
FU	12	06	30	02	Etudes, relations publiques, organisation de salons, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunion	210	300
FU	12	08	00	02	Frais inhérents à l'organisation des élections d'octobre 2012	0	0
FU	12	09	00	02	Achat de biens meubles non durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	30	30
FU	31	01	11	02	Subvention à l'intercommunale IMIO dans le cadre de la mutualisation informatique à destination des pouvoirs locaux	1.220	1.228
FU	33	01	00	02	Subventions et indemnités	300	300
FU	33	02	00	02	(Modifié) Subventions pour des opérations pilotes de gestion supra-locale	275	275
FU	33	05	00	02	Subvention à l'ASBL T.R.W. Organisation dans le cadre de l'organisation des étapes du Tour de la Région wallonne	140	140
FU	33	07	00	02	Subventions pour les ADL	660	660
FU	33	09	00	02	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des Plans de développement rural axe 4 : LEADER (FEOGA)	0	33
FU	33	10	00	02	Convention sectorielle 2007-2010 - Dialogue Social	400	400
FU	41	02	40	02	Subvention de fonctionnement au Centre régional d'aide aux communes	2.796	2.796
FU	41	03	40	02	Subvention de fonctionnement au Conseil régional de la formation	770	770
FU	41	04	40	02	Programme de transition professionnelle	1.173	1.173

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
FU	43	01	22	02	Subventions et indemnités	50	50
FU	43	02	11	02	Fonds des provinces	151.461	151.461
FU	43	04	21	02	Fonds des communes	1.079.805	1.079.805
FU	43	05	22	02	Intervention spécifique en faveur de Namur capitale	3.449	3.413
FU	43	07	23	02	Intervention régionale complémentaire à verser au Compte régional pour l'assainissement des communes à finances obérées et des provinces (CRAC)	49.921	49.921
FU	43	08	11	02	Intervention complémentaire en faveur des provinces	0	0
FU	43	09	11	02	Convention sectorielle 2005-2006	7.600	7.600
FU	43	10	22	02	Subventions dans les entités locales pour les plans e-communes ou assimilés	0	250
FU	43	11	22	02	Subventions pour la formation professionnelle du personnel des pouvoirs locaux	1.000	250
FU	43	13	22	02	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine des pouvoirs locaux dans le cadre des fonds structurels européens.	9	0
FU	43	14	22	02	Subventions aux communes pour des actions favorisant l'intégration sociale, l'entretien du patrimoine, et la sécurité, l'emploi et subventions aux communes pour les agences de développement local	2.258	2.230
FU	43	15	22	02	Compensation de la forfaitarisation des réductions du précompte immobilier en faveur des pouvoirs locaux	40.475	41.652
FU	43	17	22	02	Subventions aux communes et aux zones de police pour l'assistance aux victimes et pour les plans de cohésion sociale	19.000	19.000
FU	43	20	00	02	Financement complémentaire aux pouvoirs locaux - Plan Marshall	28.210	28.210
FU	43	21	00	02	Financement complémentaire aux pouvoirs locaux - Plan Marshall - solde années antérieures	0	0
FU	43	26	00	02	Dotation au CRAC dans le cadre du refinancement du fonds des communes	32.217	32.217
FU	43	27	00	02	Dotation au Fonds Spécial de l'Aide Sociale (CPAS)	59.695	59.695
FU	43	28	00	02	Dotation complémentaire pour le mécanisme de garantie du Fonds des communes	132	132
FU	45	01	00	02	Apurement des interventions 2004 à 2009 de la Région wallonne en faveur de l'ONE pour le financement des emplois au sein des MCAE antérieurement financés par le FESC	0	60
FU	45	02	23	02	Transfert de compétences à la Communauté germanophone	24.264	24.264
					Totaux pour le Titre I.	1.508.951	1.509.716
					Titre II. - Dépenses de capital		
FU	61	02	41	02	Subvention au Centre régional d'aide aux communes pour l'achat de biens meubles durables	82	82
FU	61	03	41	02	Subvention au Conseil régional de la formation pour l'achat de biens meubles durables	10	10
FU	63	01	00	02	Subventions en capital dans le cadre de l'entretien des infrastructures publiques des pouvoirs subordonnés	0	400
FU	74	06	00	02	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
FU	74	07	00	02	Achat de biens meubles durables - frais de fonctionnement de la cellule de vérification des compatibilités des mandats	10	10
					Totaux pour le Titre II.	102	502
					Totaux pour le programme 17.02.	1.509.053	1.510.218
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 17.11. **Politiques transversales dans le domaine socio-sanitaire**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
TI	01	01	00	11	Provision pour l'indexation des emplois subsidiés et les accords du non marchand	2.023	2.023
TI	12	02	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires non spécifiques	132	132
TI	33	01	00	11	Soutien à des initiatives transversales	350	350
TI	33	02	00	11	Subventions aux organismes actifs en milieu prostitutionnel et/ou en matière de lutte contre le sida	150	150
TI	41	01	00	11	APE et PTP dans les services d'accueil et d'aide aux personnes (Marshall 2.vert)	0	0
TI	43	01	00	11	Subventions aux communes pour des actions menées par des associations dans le cadre de la politique du Plan de Cohésion sociale	1.371	1.371
TI	43	02	00	11	Subventions aux pouvoirs locaux pour les initiatives transversales	130	130

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
TI	45	02	40	11	Contribution de la Région wallonne au financement de la "Cellule Générale de Politique en matière de Drogues"	23	23
					Totaux pour le Titre I.	4.179	4.179
					Titre II. - Dépenses de capital		
TI	51	01	00	11	Subvention d'équipement pour des initiatives transversales - secteur privé	0	0
TI	63	01	00	11	Subvention d'équipement pour des initiatives transversales - secteur public	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0
					Totaux pour le programme 17.11.	4.179	4.179
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 17.12. Santé		
					Titre I. - Dépenses courantes		
TI	01	01	00	12	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de la Santé dans le cadre des fonds structurels européens	125	200
TI	12	01	00	12	(Nouveau) Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultance, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	0
TI	12	02	00	12	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	64	64
TI	12	03	00	12	Dépenses liées à la mise en œuvre dun observatoire de la santé	39	39
HE	12	04	00	12	(Nouveau) Relations publiques, documentation, participation à des formations, séminaires et colloques, frais de réunion, communication, publications, frais de consultance, dépenses relatives aux groupes d'experts et frais de fonctionnement de la Cellule permanente Environnement-Santé	150	150
TI	31	02	00	12	Interventions dans les charges non subventionnées des centres hospitaliers de Mons et Tournai	240	240
TI	31	03	22	12	Subventions au "centre de recherche de la Défense sociale" du Centre Hospitalier Psychiatrique "Les Marronniers"	202	202
TI	33	01	00	12	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé et de la santé mentale	440	440
TI	33	02	00	12	Subventions aux centres de télé-accueil	1.163	1.163
TI	33	03	00	12	Subventions à des associations ou groupements qui participent, par leurs actions, à la diffusion d'informations relatives à la santé	50	50
TI	33	04	00	12	Subventions aux associations de santé intégrée (CAW - F48)	2.640	2.640
TI	33	05	00	12	Subventions aux services de santé mentale relevant du secteur privé	20.547	20.547
TI	33	06	00	12	Subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile relevant du secteur privé	4.061	4.061
TI	33	07	00	12	Subventions aux organismes d'étude, d'expérimentation et d'actions en santé mentale, en toxicomanie et en circuits de soins	1.323	1.323
TI	33	08	00	12	(Nouveau) Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur privé	0	0
TI	33	09	00	12	Subventions en matière de soins palliatifs	857	857
TI	33	10	00	12	Subventions pour études, recherches et actions dans le domaine de la santé environnementale	486	486
TI	33	11	00	12	(Nouveau) Formation continue des travailleurs sociaux des centres de coordinations de soins et services à domicile	40	40
TI	33	12	00	12	Subventions aux réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétude	2.316	2.316
TI	33	13	00	12	Subventions pour des actions menées dans le cadre du commissariat santé environnement	150	150
TI	33	14	00	12	Subventions pour la coordination, l'analyse et le redéploiement de l'offre hospitalière	495	495
HE	33	15	00	12	(Nouveau) Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur privé	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
TI	33	17	00	12	Plan wallon de nutrition - santé et bien-être	99	96
TI	33	18	00	12	Plan Alzheimer	226	226
TI	34	02	03	12	Subventions en matière d'insuffisance rénale chronique	327	327
TI	41	01	40	12	Intervention régionale en faveur du CRAC	30.005	30.005
TI	41	02	40	12	Intervention en faveur du CRAC dans le cadre du plan de cohésion social	9.140	9.140
TI	41	03	40	12	Soutiens à des missions particulières attribuées par le Gouvernement à l'Institut Scientifique de Service Public (ISSeP)	0	0
TI	41	04	40	12	Mise en oeuvre du programme de transition professionnelle (CAW - Mesure 11)	46	46
TI	41	05	40	12	Subvention au profit de l'IWEPS dans le cadre de la mise en œuvre d'un observatoire de la santé	114	114
TI	43	01	52	12	(Nouveau) Subventions aux réseaux d'aide et de soins et des services spécialisés en assuétude relevant du secteur public	430	430
TI	43	02	52	12	Subventions aux services de santé mentale relevant du secteur public	10.778	10.778
TI	43	03	52	12	Subventions aux centres de coordination de soins et de services à domicile relevant du secteur public	326	326
TI	43	04	52	12	(Nouveau) Subventions aux associations de santé intégrée relevant du secteur public	38	38
TI	43	05	00	12	(Nouveau) Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur public	0	0
HE	43	06	32	12	(Nouveau) Subventions octroyées à l'intervention de la Cellule permanente Environnement-Santé – Secteur public	0	0
					Totaux pour le Titre I.	86.917	86.989
					Titre II. - Dépenses de capital		
TI	51	04	22	12	Exécution de la garantie du Fonds de constructions d'institutions hospitalieres et médico-sociales	0	0
TI	51	05	22	12	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	0
TI	51	06	12	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux privés	1.976	1.124
TI	51	07	11	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement du centre hospitalier psychiatrique de Tournai	1.248	1.361
TI	51	08	11	12	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement des hôpitaux publics	2.415	721
TI	52	02	10	12	Subvention d'investissement dans le domaine de la santé, de la santé mentale, de la toxicomanie et des circuits de soins.	0	0
TI	52	82	10	12	Subventions d'équipement aux Services de santé mentale relevant du secteur privé	0	0
TI	74	01	00	12	(Nouveau) Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	0
HE	74	02	22	12	(Nouveau) Frais d'équipement de la Cellule permanente Environnement-Santé	0	0
					Totaux pour le Titre II.	5.639	3.206
					Totaux pour le programme 17.12.	92.556	90.195
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 17.13. **Action sociale.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
TI	01	03	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre des fonds structurels européens	0	50
TI	12	02	00	13	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	293	293
FU	12	03	00	13	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et des colloques, frais de réunions	125	125
TI	33	01	00	13	Soutien à des initiatives dans le domaine de l'action sociale	629	629
TI	33	02	00	13	Subventions pour le financement de recherches dans le domaine social	150	150
TI	33	03	00	13	Subventions aux ASBL partenaires des relais sociaux en attente de constitution (CAW - F44)	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
TI	33	04	00	13	Subventions en matières d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère (CAW - F45)	4.645	2.145
TI	33	05	00	13	Subventions accordées aux centres régionaux pour l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	3.085	3.085
TI	33	06	00	13	Subventions accordées à des organismes de recherche, d'information de réflexion et d'action, à caractère régional, transrégional et transnational en matière d'intégration des migrants	375	375
TI	33	07	00	13	Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons communautaires	21.938	21.938
TI	33	09	00	13	Soutien à des services privés d'insertion sociale	1.648	1.648
TI	33	11	00	13	Exécution de garantie envers l'asbl "Osiris-Crédal-Plus"	0	50
FU	33	12	00	13	Soutien à des initiatives visant les CPAS (secteur privé)	40	40
TI	33	13	00	13	Subventions à l'ASBL "Osiris-Crédal-Plus"	0	45
TI	33	16	00	13	Subventions à l'ASBL "l'Observatoire du Crédit et de l'endettement"	487	487
TI	33	17	00	13	Subventions à des organismes de coordination et de documentation en matière sociale	200	200
TI	33	18	00	13	Soutien à des formations d'intervenants sociaux et de fonctionnaires	200	200
TI	33	19	00	13	Subventions aux centres de service social	7.297	7.297
TI	33	20	00	13	Soutien à des initiatives privées relatives à la médiation de dettes (Contrat d'avenir - Fiche n°46)	383	383
TI	33	22	00	13	Subventions aux services d'aides aux justiciables (C.A.W.F-44)	2.308	2.308
TI	33	23	00	13	Soutien à des initiatives privées en matière d'égalité des chances	901	901
TI	33	25	00	13	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine de l'action sociale dans le cadre du Fonds structurel européen FEADER	0	33
TI	41	01	40	13	Mise en oeuvre, dans le domaine de l'action sociale, des programmes de transition professionnelle	965	965
TI	41	02	40	13	Subventions accordées au FOREM en matière d'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère	396	396
TI	43	01	52	13	Soutien à des initiatives particulières des centres publics d'action sociale et d'autres pouvoirs publics	1.354	1.354
FU	43	02	00	13	Soutien à des initiatives visant à un meilleur fonctionnement des CPAS	5	5
TI	43	04	52	13	Soutien à des initiatives publiques relatives à la médiation de dettes	3.391	3.391
TI	43	05	00	13	Subventions aux relais sociaux gérés par des organismes	8.876	8.876
TI	43	06	52	13	Subventions à des organismes publics dans le cadre des opérations "Eté solidaire, je suis partenaire"	400	400
TI	43	08	52	13	Subventions aux CPAS dans le cadre de l'intégration professionnelle des ayants droit à l'intégration sociale	9.044	9.044
TI	43	09	52	13	Soutien à des services publics d'insertion sociale	2.146	2.146
TI	43	11	00	13	Soutien à des initiatives publiques en matière d'égalité des chances	450	450
TI	43	12	00	13	Subventions aux Maisons d'accueil et aux Maisons de vie communautaires - secteur public	1.952	1.952
					Totaux pour le Titre I.	73.683	71.361
					Titre II. - Dépenses de capital		
TI	51	01	00	13	(Nouveau) Exécution de la garantie concernant l'octroi de prêts à taux réduits ou sans taux pour des personnes fragilisées	50	45
TI	52	82	10	13	Subsides d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur privé	75	75
TI	52	83	10	13	Subsides d'aménagement pour des ASBL partenaires des relais sociaux (CAW - F44)	0	0
TI	62	82	10	13	Subsides d'équipement dans le domaine de l'action sociale - secteur public	0	0
TI	63	01	03	13	Subsides d'équipement en faveur des Centres Publics d'Action Sociale et des relais sociaux	0	0
TI	63	02	03	13	Subsides en vue de l'acquisition, l'aménagement et l'équipement de terrains pour les gens du voyage	100	100
					Totaux pour le Titre II.	225	220
					Totaux pour le programme 17.13.	73.908	71.581
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 17.14. **Famille et Troisième âge.** *Titre I. - Dépenses courantes*		
TI	12	02	00	14	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	307	262
TI	33	01	00	14	Soutien à des initiatives dans le domaine de la famille et du troisième âge	586	586
TI	33	02	00	14	Subvention aux espaces - rencontres	2.716	2.716
TI	33	04	00	14	Subventions à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées	658	658
TI	33	05	00	14	Subvention aux services conseils à l'aménagement du domicile et aux aides techniques - Secteur privé	584	584
TI	33	65	00	14	Subventions à des services agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur privé	131.185	131.185
TI	33	66	00	14	Subventions aux centres de planning et de consultation familiale et conjugale	12.108	12.108
TI	33	68	00	14	Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées relevant du secteur privé (CAW - F50)	150	150
TI	33	69	04	14	(Modifié) Formation continue des travailleurs sociaux des services agréés d'aide aux familles et aux ainés (CAW - F48)	210	210
TI	41	01	40	14	Intervention régionale en faveur du CRAC	4.700	4.700
TI	41	02	40	14	Intervention régionale en faveur du CRAC - CRAC III	0	0
TI	41	03	00	14	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du Plan d'inclusion sociale	3.290	3.290
TI	41	04	00	14	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre des emprunts complémentaires au plan d'inclusion sociale	6.750	6.750
TI	41	06	12	14	Investissement dans les maisons de repos - Marshall 2.vert	0	0
NO	41	05	00	14	Intervention financière en faveur du CRAC dans le cadre du financement alternatif des investissements dans les crèches - Marshall 2.vert	225	225
TI	43	05	00	14	Subvention aux services conseils à l'aménagement du domicile et aux aides techniques - Secteur public	53	53
TI	43	65	52	14	Subventions aux centres agréés d'aide aux familles et de maintien à domicile relevant du secteur public	42.116	42.116
TI	43	67	52	14	Subventions aux centres d'accueil de jour pour personnes âgées relevant du secteur public (CAW - F50)	165	165
TI	43	68	52	14	Subsides à l'accompagnement par des pouvoirs publics de personnes âgées et de particuliers en vue de favoriser la cohabitation entre eux	78	78
TI	45	01	00	14	Contribution à la Commission nationale des Droits de l'Enfant	18	18
					Totaux pour le Titre I.	205.899	205.854
					Titre II. - Dépenses de capital		
TI	51	01	00	14	(Nouveau) Exécution de la garantie concernant l'octrroi de prêts à taux réduits ou sans taux pour des personnes fragillisées	50	45
TI	51	05	22	14	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	0
NO	51	06	12	14	Subventions à des établissements d'utilité publique ou à des associations sans but lucratif pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	1.390	1.215
TI	51	07	12	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par des ASBL	2.564	1.117
TI	52	02	10	14	Subvention d'investissement dans le domaine de la famille et du 3ème âge	15	15
TI	52	03	00	14	Subventions de capital à l'Agence wallonne de lutte contre la maltraitance des personnes âgées	0	0
NO	63	01	51	14	Subventions à des pouvoirs publics pour la construction, l'agrandissement, la transformation et l'équipement d'institutions intéressant la naissance et l'enfance	925	600
TI	63	02	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement de logements pour le troisième âge à l'initiative des pouvoirs publics	395	195
TI	63	03	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement d'établissements d'accueil pour personnes âgées gérés par des pouvoirs publics	2.664	1.583

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
TI	63	04	51	14	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement dans le cadre de l'accueil extra scolaire	0	0
					Totaux pour le Titre II.	8.003	4.770
					Totaux pour le programme 17.14.	213.902	210.624
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 17.15.		
					Personnes handicapées.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
TI	01	06	00	15	Soutien à des initiatives particulières menées dans le domaine du handicap dans le cadre des fonds structurels européens	0	50
TI	12	02	00	15	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, honoraires	183	183
TI	33	01	30	15	Dépenses de toute nature dans le domaine de la mobilité des personnes handicapées	34	34
TI	33	03	00	15	Subventions en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées	184	184
TI	33	05	00	15	Subventions aux actions relatives à la promotion et l'intégration sociale des personnes handicapées	856	856
TI	33	06	00	15	Soutien à des initiatives dans le domaine de la langue des signes (C.A.W.-F47)	350	350
TI	33	07	00	15	Subventions aux services agréés non subventionnés	0	0
TI	41	01	40	15	Intervention régionale en faveur du CRAC	0	0
TI	41	02	40	15	Intervention régionale en faveur du CRAC dans le cadre du plan d'inclusion sociale	820	820
TI	41	03	40	15	Dotation à l'AWIPH	581.696	581.696
TI	41	04	40	15	Intervention régionale en faveur du CRAC - Fonds AWIPH	0	0
TI	41	05	40	15	Dotation complémentaire à l'AWIPH pour le financement des emplois complémentaires dans le secteur des ETA prévu dans le cadre du plan de cohésion sociale	0	0
TI	43	05	32	15	Subventions aux actions relatives à la promotion et l'intégration sociale des personnes handicapées - secteur public	150	150
TI	45	01	00	15	Intervention en faveur de la Commission communautaire française en application de l'accord de coopération du 19 avril 1995 visant à garantir la libre circulation des personnes handicapées	0	0
					Totaux pour le Titre I.	584.273	584.323
					Titre II. - Dépenses de capital		
TI	51	01	12	15	Subventions pour l'achat de bâtiments en vue de la création d'institutions destinées à l'accueil des personnes handicapées	0	0
TI	51	02	12	15	Subventions à la construction, l'aménagement et l'équipement dans le domaine des personnes handicapées	0	0
TI	51	03	12	15	Subventions à l'investissement en matière d'accessibilité aux télécommunications pour les personnes handicapées	0	0
TI	51	05	22	15	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	0	0
TI	52	02	10	15	Subvention d'investissement dans le domaine de la mobilité et de l'accessibilité des personnes handicapées	163	163
					Totaux pour le Titre II.	163	163
					Totaux pour le programme 17.15.	584.436	584.486
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Totaux pour la division organique 17.	2.498.488	2.491.837
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs		
					Division organique 18.		
					Entreprises, emploi et recherche		
					Programme 18.01. **Fonctionnel**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	25.068	25.068
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	13	13
NO	12	02	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à moins d'un an (Recherche)	0	0
NO	12	03	00	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - projets à plus d'un an (Recherche)	0	0
MA	12	04	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programme à plus d'un an	400	300
AN	12	06	30	01	Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques specifiques - projets à moins d'un an	283	370
NO	12	07	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO6	31	31
					Totaux pour le Titre I.	25.795	25.782
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	8	8
NO	74	02	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO6	17	17
					Totaux pour le Titre II.	25	25
					Totaux pour le programme 18.01.	25.820	25.807
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.02. **Expansion économique.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
MA	02	10	00	02	Provisionnement pour le démantèlement du site Nordion	815	815
MA	12	02	00	02	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	100	100
MA	12	05	30	02	Frais liés aux conventions du dossier NORDION	75	75
MA	31	01	00	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et l'entrepreneuriat (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013	0	0
MA	31	02	00	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir les services d'appui avancés aux entreprises et l'entrepreneuriat (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	0	0
MA	31	03	00	02	Subvention à l'ASBL LIEGE CAREX	125	125
MA	31	04	32	02	Subventions pour la promotion de l'expansion économique	10	10
MA	31	07	32	02	Quote-part de la Région wallonne dans le coût des déchets produits par NORDION	500	500
MA	31	08	02	02	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de projets de coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale en matière d'animation économique - Interreg IV - Programmation 2007-2013	305	0
MA	31	09	02	02	Subventions cofinancées par le FEADER en vue de promouvoir le développement d'actions locales d'animation économique - PDR	104	159
					Totaux pour le Titre I.	2.034	1.784

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Titre II. - Dépenses de capital		
MA	51	01	12	02	Exécution de garanties et de cautions, règlement de sinistres en principal, intérêts et charges accessoires	50	50
MA	51	02	00	02	Primes à l'investissement destinées à favoriser la protection de l'environnement et l'utilisation durable de l'énergie, en application du décret du 11 mars 2004.	15.000	20.500
MA	51	03	00	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises	27.500	17.000
MA	51	04	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Marshall 2.vert - axe II)	0	0
MA	51	06	12	02	Primes à l'investissement en application de la loi du 30 décembre 1970, telle que modifiée par le décret du 25 juin 1992, y compris la mise en oeuvre de l'article 42	0	3.000
MA	51	07	12	02	Fonds budgétaire : Fonds de rénovation industrielle (première, deuxième et troisième missions)		
					Solde au 1er janvier	102	102
					Recettes de l'année en cours	0	0
					Disponible pour l'année	102	102
					Dépenses à charge du Fonds	0	0
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	102	102
MA	51	09	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	0	500
MA	51	10	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.4 - Zones franches rurales)	0	300
MA	51	11	00	02	Objectif Convergence (2007-2013) - Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER	4.221	4.000
MA	51	12	00	02	Objectif Compétitivité régionale et emploi (2007-2013) - Primes à l'investissement cofinancées par le FEDER	600	280
MA	51	13	00	02	Subventions au secteur privé en vue de la création d'ateliers de travail partagés privés (Actions prioritaires - mesure 3.4 - Zones franches rurales).	0	250
MA	51	14	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert - Axe IV)	900	500
MA	51	15	12	02	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des grandes entreprises - zones franches rurales (Marshall 2.vert - axe IV)	500	260
MA	74	01	00	02	Acquisition de biens meubles durables	0	0
					Totaux pour le Titre II.	48.771	46.640
					Totaux pour le programme 18.02.	50.805	48.424
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	102	102
					Programme 18.03. **Restructuration et développement.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
MA	12	03	00	03	Commission permanente pour la restructuration des entreprises, en ce compris les frais d'études, d'hononaires	1.051	1.051
MA	31	01	32	03	Intervention dans les coûts des plans sociaux d'entreprises en difficulté ou en restructuration	0	0
MA	31	02	32	03	Incubateurs nouvelles technologies (dont motorisations propres) - dépenses de fonctionnement (Marshall 2.vert - Axe V)	450	450
					Totaux pour le Titre I.	1.501	1.501
					Titre II. - Dépenses de capital		
MA	51	01	00	03	Incubateurs nouvelles technologies (dont motorisations propres) - dépenses d'investissement (Marshall 2.vert - Axe V)	50	50
MA	74	05	00	03	Achat de biens patrimoniaux.- Commission de restructuration des entreprises	50	50

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
MA	81	02	00	03	Octroi des moyens d'actions aux organismes financiers ayant pour but la consolidation et le développement des PME wallonnes	15.000	15.000
MA	81	03	00	03	Octrois de crédits et participations aux entreprises dans le cadre de leur développement et de leur restructuration	52.000	52.000
MA	81	06	00	03	Octroi de crédits de participations dans le cadre du développement économique - cofinancement européen (programmation 2007-2013)	0	0
MA	81	07	00	03	Participation de la Région wallonne dans le projet START	0	0
MA	81	08	00	03	Octroi de crédits et participations - Pôle de l'Image	3.000	3.000
MA	81	09	42	03	Renforcement des investissements publics à l'intervention de la SOFIPOLE (Marshall 2.vert- Axe II)	0	0
MA	81	10	42	03	Renforcement du soutien aux indépendants et professions libérales (Marshall 2.vert -Axe IV)	15.000	15.000
MA	81	11	42	03	Renforcement du soutien financier aux technologies environnementales (Marshall 2.vert - Axe V)	0	0
MA	81	12	42	03	Mise en place de moyens financiers spécifiques pour enforcer la capacité des Spin-off (Marshall 2.vert - Axe III)	15.000	15.000
MA	81	13	42	03	Participation des outils financiers dans les réseaux et partenariats (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA	81	14	42	03	Renforcement de l'axe développement durable dans les incubateurs thématiques (Marshall 2.vert - Axe V)	400	400
MA	81	15	42	03	Renforcement de l'action de la SOFINEX (via SOWALFIN) - (Marshall 2.vert - Axe IV)	1.000	1.000
MA	81	16	42	03	Renforcement de l'action de la SOFINEX (via SRIW) - (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA	81	18	00	03	Mise en place d'une culture de la seconde chance (Marshall 2.vert - Axe IV)	200	200
MA	81	19	00	03	Renforcement des dispositifs régionaux de garantie (Marshall 2.vert - Axe IV)	2.050	2.050
MA	81	20	00	03	Subvention à la SOWALFIN - Faciliter la transmission d'entreprises (Marshall 2.vert - Axe IV)	8.000	8.000
MA	81	21	00	03	Garanties de crédits et de prêts subordonnés (Marshall 2.vert - Axe IV)	1.000	1.000
MA	81	22	00	03	Soutien à l'entrepreunariat féminin (Marshall 2.vert - Axe IV)	400	400
MA	81	23	00	03	(Modifié) Participation de la Région wallonne dans des Fonds de Fonds (Marshall 2. vert - Axe IV)	4.000	4.000
					Totaux pour le Titre II.	117.150	117.150
					Totaux pour le programme 18.03.	118.651	118.651
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.04. **Zonings.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
MA	01	04	00	04	Dépenses de toute nature relatives au développement durable des zones d'activité économique	500	500
MA	12	02	00	04	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions, précomptes immobiliers	400	400
MA	33	01	00	04	Subventions en vue du développement durable des zones d'activité économique	0	0
					Totaux pour le Titre I.	900	900
					Titre II. - Dépenses de capital		
MA	01	02	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques	1.074	1.074
MA	01	03	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Actions prioritaires pour l'avenir wallon)	6.337	6.337
MA	01	05	00	04	Expériences pilotes de créations d'éco-zonings - Soutien aux études de faisabilité (Marshall 2.vert - Axe IV)	865	900

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
MA		01 06	00	04	Intervention régionale en faveur de la Sowafinal pour couverture des charges annuelles découlant du financement alternatif des infrastructures d'accueil des activités économiques (Marshall 2.vert - Axe IV)	2.820	2.820
MA	*i*	51 03	11	04	Intervention pour l'acquisition et l'aménagement de terrains et bâtiments industriels, artisanaux et de services ainsi que leurs voies d'accès	200	1.000
MA	*i*	51 05	11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004)	24.000	21.134
MA		51 06	11	04	Intervention pour l'acquisition des terrains (décret 11.03.2004) dans les Z.A.E.	3.460	3.489
MA		51 07	11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques (décret 11.03.2004) (P.A.P. - Mesure 3.3)	0	130
MA		51 08	11	04	Intervention pour infrastructures d'accueil des activités économiques en zones rurales (décret 11.03.2004) (P.A.P. - Mesure 3.4)	0	1.283
MA		51 10	11	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Programme Compétitivité régionale et Emploi	0	2.000
MA		51 11	11	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Programme Convergence régionale et Emploi	0	1.500
MA		51 12	00	04	Infrastructures d'accueil industrielles (cofinancement régional des actions soutenues par le FEDER - programmation 2007-2013) - Coopération territoriale (INTERREG IV)	0	75
MA		51 13	00	04	Equipement des zones d'activités économiques - Expériences pilotes d'éco-zonings (Marshall 2.vert - Axex IV)	0	0
MA		51 14	00	04	Expérience pilote-réhabilitation de zones d'activités économiques	2.000	3.594
					Totaux pour le Titre II.	40.756	45.336
					Totaux pour le programme 18.04.	41.656	46.236
					Dont programme d'investissement	24.200	22.134
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.05.		
					Politique économique, coordination, réglementation, labels et information des aides		
					Titre I. - Dépenses courantes		
MA		01 01	00	05	Projet pilote dans le cadre du développement d'une politique industrielle durable	550	400
MA		12 02	00	05	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	800	800
MA		12 03	00	05	Diffusion de l'esprit d'entreprendre (CAWA)	0	0
MA		12 04	30	05	Prestations de services, promotion, diffusion et valorisation des aides en matière économique	300	400
MA		12 05	00	05	Soutien au Développement des Pôles de compétitivité (Actions prioritaires - Axe 1)	0	0
MA		12 08	11	05	Soutien au Développement des Pôles de compétitivité - frais de jury et de consultance (Marshall 2.vert - Axe II)	300	500
MA		12 09	11	05	Etude des mécanismes d'économie écosystémique (Marshall 2.vert -Axe V)	50	98
MA		12 11	11	05	Evaluation des zones franches rurales et urbaines (Marshall 2.vert - Axe IV)	0	0
MA		31 01	00	05	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité PAP-AW	0	0
MA		31 02	00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise	0	0
MA		31 03	00	05	Subventions aux réseaux d'entreprise (décret)	1.272	1.012
MA		31 04	00	05	Subventions aux Cellules opérationnelles des Pôles de compétitivité (Marshall 2.vert - Axe II)	0	1.800
MA		31 05	00	05	Subvention d'actions destinées à la diffusion et à la promotion de l'esprit d'entreprendre (CAWA)	550	550
MA		31 06	00	05	Subvention à l'ASBL Groupement Régional Economique	1.250	1.250

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	Crédits initiaux	
						Crédits d'engagement	*Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MA	31	07	00	05	Subventions cofinancées par le FEDER (Programmes INTERREG IV programmation 2007-2013)	0	120
MA	31	13	32	05	Actions de sensibilisation à l'éco-conception (Marshall 2.vert-Axe V)	500	250
MA	31	14	00	05	Actions de sensibilisation à l'éco-design (Marshall 2.vert-Axe V)	0	200
MA	35	01	00	05	Cotisations à des Associations de Régions européennes axées sur des problématiques industrielles	10	10
MA	41	01	60	05	Subvention à l'Université de Liège pour la réalisation d'une action-pilote de développement de la gestion innovante de projets en Région wallonne dans le cadre des Pôles de compétitivité	0	0
MA	41	02	00	05	Subvention au F.N.R.S. pour le financement de conventions de recherche dans le secteur de l'économie wallonne	252	126
MA	41	03	40	05	Subvention à l'ASE - Faciliter l'entrepreunariat (Marshall 2.vert - Axe IV)	2.000	2.000
MA	41	04	40	05	Subvention à l'ASE - Promotion de l'esprit d'entreprendre et encouragement de la création d'activités (Marshall 2.vert - Axe IV)	2.000	2.000
MA	41	05	40	05	Subvention à l'Agence de Stimulation Economique pour le financement de ses missions de base	1.180	1.180
MA	41	06	40	05	(Nouveau) Subvention à l'ASE - Bourses développement durable (Marshall 2.Vert-Axe V)	400	400
					Totaux pour le Titre I.	11.414	13.096
					Totaux pour le programme 18.05.	11.414	13.096
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.06.		
					P.M.E. et Classes moyennes.		
					Titre I. - Dépenses courantes		
MA	12	02	00	06	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	500	500
MA	31	01	00	06	Subvention pour frais de fonctionnement de la Société de transmission d'entreprises wallonnes	600	600
MA	31	02	00	06	Agences de développement local (secteur privé)	600	700
MA	31	04	00	06	Subventions à la Sowalfin destinées à couvrir ses frais de fonctionnement	2.561	2.561
MA	31	05	32	06	Subventions en vue de promouvoir l'expansion économique	0	0
MA	31	06	32	06	Subventions en vue de promouvoir l'expansion économique	2.300	2.200
MA	31	07	00	06	Subvention complémentaire à la Sowalfin	1.100	1.100
MA	31	08	32	06	Primes d'emploi octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur de petites ou moyennes entreprises	20.000	20.000
MA	31	09	32	06	Primes à la consultance octroyées en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	3.000	2.300
MA	31	10	00	06	Primes à la qualité octroyées en excécution du décret du 11/03/2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises	100	50
MA	31	11	00	06	Subvention de fonctionnement à l'ASBL CIDE-SOCRAN	275	275
MA	31	12	32	06	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'économie sociale marchande (nouvelle programmation)	0	0
MA	31	14	00	06	Subvention à l'ASBL Wallonie Design	250	250
MA	31	15	32	06	Subvention à la Sowalfin en vue de favoriser le micro-crédit	0	0
MA	31	16	00	06	Subvention au bureau d'accueil de tournage wallon	350	350
MA	31	17	22	06	Subvention permettant le fonctionnement du pôle de l'image	914	914
MA	31	18	22	06	Soutien à la SOWALFIN - médiation de crédits (Marshall 2.vert - axe IV)	150	150
MA	31	19	22	06	Subvention à la SOWACCESS - développement des actions en matière de transmission d'entreprises (Marshall 2.vert - Axe IV)	250	250
MA	31	20	00	06	Subvention à l'ASBL Logistics in Wallonia pour le projet Biolog Europe	200	200
MA	31	21	00	06	Subvention à l'Office Economique Wallon du Bois	300	300
MA	31	22	00	06	Subvention à la S.A. SOWAFORE	0	0
MA	31	24	22	06	Soutien au management des Spin-off (Marshall 2.vert - Axe III)	3.200	3.200

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
					i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs		
MA	31	25	32	06	Subvention de fonctionnement à la S.A. ST'ART	110	110
MA	31	26	00	06	Primes à l'innovation non-technologique cofinancées par le FEDER - Objectif "Convergence" (Programmation 2007-2013)	300	1.000
MA	31	27	00	06	Primes à l'innovation non-technologique cofinancées par le FEDER - Objectif "Compétitivité régionale et emploi" (Programmation 2007-2013)	300	1.000
MA	32	01	00	06	Création de TPE innovantes Bourses de préactivité	0	0
MA	32	02	00	06	Subvention à l'Agence de Stimulation Economique pour le soutien à la création d'activités au travers des bourses de préactivité et à l'innovation des entreprises au moyen des bourses innovation	2.800	2.800
MA	41	02	00	06	Programme de transition professionnelle	424	424
MA	41	03	00	06	Subvention a l'Université de Liège pour la réalisation d'une étude relative à l'intégration des concepts de créativité de conduite de projets et d'innovation	0	130
MA	41	04	00	06	Subvention à l'Université de Liège dans le cadre de la politique de soutien aux PME visant à développer les réseaux d'innovation	0	0
MA	43	02	22	06	Agences de développement local (secteur public)	651	660
					Totaux pour le Titre I.	41.235	42.024
					Titre II. - Dépenses de capital		
MA	51	03	12	06	Primes à l'investissement en application de la loi de réorientation économique du 4 août 1978, telle que modifiée par le décret du 25 juin 1992 en ce compris l'économie sociale marchande	0	500
MA	51	04	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises.	90.232	67.662
MA	51	05	12	06	Aide aux PME et aux TPE dans le cadre de la politique économique de télécommunication	3.550	2.300
MA	51	06	12	06	Primes investissement ancien régime - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	0	300
MA	51	07	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises (Marshall 2.vert - axe II)	0	0
MA	51	08	12	06	Subventions à des actions qui entrent dans le cadre du plan wallon d'aide au transport par voies navigables	2.300	2.300
MA	51	09	12	06	Soutien aux filières de développement économique (dont notamment "bois", "pierre" et "agroalimentaire")	0	0
MA	51	10	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 1.3)	0	225
MA	51	11	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.3)	0	3.824
MA	51	12	00	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises (Actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	0	1.272
MA	51	13	00	06	Subventions au secteur privé en vue de la création d'ateliers de travail partagé (actions prioritaires - mesure 3.4 - zones franches rurales)	0	250
MA	51	14	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises - Zones franches urbaines (Marshall 2.vert - Axe II)	10.000	5.250
MA	51	15	12	06	Primes à l'investissement en application du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises - Zones franches rurales (Marshall 2.vert - Axe II)	5.083	3.207
MA	51	16	11	06	Couverture par la Région des sinistres intervenus dans l'activité Prêt/Garantie de la SOWALFIN	0	0
MA	51	17	12	06	(Nouveau) Subvention à la S.A. WALLIMAGE pour le soutien à la production audiovisuelle	0	0
MA	61	01	00	06	Subvention en vue de promouvoir l'expansion économique	0	0
MA	74	06	00	06	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	0	0
MA	81	01	12	06	Intervention de la Région dans l'activité Prêts/Garanties de la SOWALFIN	2.500	2.500
MA	81	02	00	06	Octroi de crédits et participations - Projets développés par les Studios du Cinéma d'Animation	1.500	1.500
					Totaux pour le Titre II.	115.165	91.130
					Totaux pour le programme 18.06.	156.400	133.154
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Programme 18.11. **Promotion de l'Emploi.** *Titre I. - Dépenses courantes*		
AN	01	01	00	11	Provision cellules de reconversion	0	0
AN	12	01	00	11	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	200	228
AN	31	01	32	11	Subventions d'actions en matière d'emploi	0	0
AN	31	02	32	11	Accompagnement et sensibilisation des entreprises au management de la diversité	25	25
AN	31	04	32	11	Actions dans le cadre de la réduction et de l'aménagement du temps de travail	0	0
AN	31	06	00	11	Subventions aux structures de gestion de centre ville	300	300
AN	33	01	00	11	Subventions d'actions en matière d'emploi pour les ASBL	2.421	3.333
AN	33	02	00	11	Subventions des missions régionales pour l'emploi	0	0
AN	33	03	00	11	Subventions complémentaires des missions régionales pour l'emploi dans le cadre du plan inclusion sociale (PST3)	0	0
AN	33	04	00	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	0	50
AN	33	07	00	11	Subventions en vue de promouvoir l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi	189	178
AN	33	09	00	11	Subvention aux structures d'accompagnement à la création d'emploi	2.740	2.740
AN	33	10	00	11	Conventions de premier emploi - secteur privé	5.950	5.353
AN	33	11	00	11	Agences de développement local (secteur privé)	589	556
AN	33	12	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur associatif	225	225
AN	33	13	00	11	Subventions diverses aux asbl en matière d'emploi	0	600
AN	33	16	00	11	SAACE (vert)	0	0
AN	35	01	00	11	Contribution de la Région wallonne au programme LEED de l'O.C.D.E.	34	34
AN	41	01	40	11	Subventions d'actions en matière d'emploi (secteur public)	50	131
AN	41	04	40	11	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	0	10
AN	41	05	40	11	Programme de Transition Professionnelle	450	252
AN	41	06	00	11	Accompagnement et sensibilisation au management de la diversité - Secteur public	25	25
AN	41	07	00	11	Cofinancement wallon à l'axe LEADER du programme wallon de développement rural	0	16
AN	41	31	00	11	Soutien aux actions de recherche menées par les Universités	0	0
AN	41	32	00	11	Subvention à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de la Cellule de l'égalité en matière d'emploi et de formation	0	0
AN	41	33	40	11	Subventions à l'IWEPS pour les dépenses de fonctionnement de l'Observatoire de l'emploi	30	30
AN	43	01	12	11	Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière d'emploi	0	40
AN	43	02	22	11	Agences développement local (secteur public)	664	660
AN	43	03	00	11	Conventions de premier emploi - secteur public	1.510	1.497
AN	45	01	21	11	Dotation à la Communauté germanophone	13.032	13.032
AN	45	02	00	11	Conventions de premier emploi - préfinancement au profit de la Communauté Wallonie-Bruxelles	1.850	1.850
AN	45	03	00	11	Primes aux SAACE pour tout projet d'accompagnement à la création d'entreprise, aboutie, active dans les domaines de l'isolation, des performances énergétiques, et des énergies vertes (PAP-AW)	0	0
AN	45	04	00	11	Projets pilotes "Emploi des jeunes au départ de quartiers prioritaires (PAP-AW)	0	0
					Totaux pour le Titre I.	30.284	31.165
					Titre II. - Dépenses de capital		
AN	74	06	00	11	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
AN	81	01	12	11	(Nouveau) Octrois de crédits en vue de promouvoir l'initiative ou l'esprit d'initiative en matière d'emploi	5.000	0
					Totaux pour le Titre II.	5.005	5
					Totaux pour le programme 18.11.	35.289	31.170
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.12. **Forem.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
AN	41	01	40	12	Fonds budgétaire : Fonds budgétaire en matière d'emploi		
					Solde au 1er janvier	0	0
					Recettes de l'année en cours	0	0
					Disponible pour l'année	0	0
					Dépenses à charge du Fonds	0	0
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	0	0
AN	41	03	40	12	Aides à la recherche d'emploi pour les travailleurs du P.T.P.	0	0
AN	41	04	40	12	Plan d'accompagnement à l'emploi	47.498	47.498
AN	41	05	40	12	Espace ressources emploi	0	0
AN	41	06	40	12	Plan formation - Insertion	0	0
AN	41	07	40	12	Gestion pénurie de main d'œuvre qualifiée - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	0	0
AN	41	08	40	12	Subvention de fonctionnement au Forem et pour la gestion du P.R.C.	91.401	91.401
AN	41	11	40	12	Cellules de reconversion collective	2.726	2.726
AN	41	12	40	12	Maisons de l'emploi	4.984	4.984
AN	41	13	40	12	Subventions aux comités subrégionaux de l'Emploi et de la Formation	3.470	3.470
AN	41	14	40	12	Promouvoir et valoriser les métiers techniques et scientifiques (CEFO) - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	1.237	1.237
AN	41	15	40	12	Réponses aux besoins du marché: Métiers en demande - (Marshall 2.vert -axe 1-3)	4.837	4.837
AN	41	16	40	12	Développement d'une offre de qualité - (Marshall 2.vert - axe 5.2)	1.796	1.796
AN	41	17	40	12	Initier un plan de création d'emplois dans les métiers verts autres que ceux de la 1re alliance Marshall 2.vert - axe 5.5	0	0
AN	41	18	40	12	Développer les bassins de vie et pôles de synergies - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	700	700
AN	41	19	40	12	Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	600	600
AN	41	21	40	12	(Nouveau) Provision socio-économique de crise	7.000	7.000
					Totaux pour le Titre I.	166.249	166.249
					Titre II. - Dépenses de capital		
AN	61	01	00	12	Subvention pour les investissements du FOREM	300	300
					Totaux pour le Titre II.	300	300
					Totaux pour le programme 18.12.	166.549	166.549
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		LIBELLES	Crédits initiaux – Crédits d'engagement	Crédits initiaux – Crédits de liquidation
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Programme 18.13. **Plan de résorption du chômage géré par l'administration, mais dont la prise en charge est assurée par l'intermédiaire du Forem.** *Titre I. - Dépenses courantes*		
AN	41	01	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 31 mai 1990 créant un programme de promotion de l'emploi spécialement destiné aux chômeurs de longue durée dans le secteur non marchand	3.604	3.604
AN	41	02	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base du décret du 19 mai 1994 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets au bénéfice de petites et moyennes entreprises	0	0
AN	41	03	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail sur la base de l'arrêté royal N° 258 du 31 décembre 1983 relatif à l'engagement de chômeurs affectés à certains projets d'assistance aux petites et moyennes entreprises	0	0
AN	41	04	40	13	Dépenses inhérentes au programme de transition professionnelle	14.892	14.892
AN	41	05	40	13	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de la loi programme du 30 décembre 1988	0	0
AN	41	06	40	13	Réforme du PRC	586.063	586.063
AN	41	07	40	13	Emplois de proximité (enfance et personnes dépendantes) - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	0	0
AN	41	08	40	13	Emplois innovants et Emplois "jeunes" - Actions prioritaires pour l'Avenir wallon	0	0
AN	41	09	40	13	Mobilité interrégionale des demandeurs d'emploi et des travailleurs - Actions prioritaires pour l'Avenir Wallon	0	0
AN	41	10	40	13	APE Marchands et APE Jeunes (Marshall 2.vert - axe 1.2)	20.000	20.000
AN	41	11	40	13	APE et PTP dans les services d'accueil de l'enfance et d'aides aux personnes - (Marshall 2.vert - axe 6.1)	40.200	40.200
AN	41	12	40	13	APE et PTP nouvelle mesure dans les services d'accueil de l'enfance et d'aides aux personnes - Marshall 2.vert - axe 6.1	2.700	2.700
AN	41	13	40	13	Créer de l'emploi via APE et PTP vert (Marshall 2.vert axe 5-2)	1.700	1.700
AN	41	15	40	13	Initier un plan de création d'emplois dans les métiers verts autres que ceux de la 1re alliance Marshall 2.vert - Axe 5.5	0	0
AN	41	17	40	13	Créer de l'emploi APE marchand	0	0
AN	41	18	40	13	Job Coaching (Plan Marshall 2.vert)	607	607
					Totaux pour le Titre I.	669.766	669.766
					Totaux pour le programme 18.13.	669.766	669.766
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.14. **Plan de résorption du chômage géré directement par l'administration.** *Titre I. - Dépenses courantes*		
AN	33	01	00	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi.- Conventions 170 et 260	0	0
AN	43	01	22	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail de contractuels subventionnés sur la base de l'arrêté royal N° 474 du 28 octobre 1986	0	0
AN	43	02	52	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi.- Convention 170	0	0
AN	43	03	22	14	Réforme du PRC	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
AN	45	01	23	14	Dépenses inhérentes à la mise au point, au développement et au financement d'un programme de mise au travail.- Fonds budgétaire interdépartemental de promotion de l'emploi	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	0
					Totaux pour le programme 18.14.	0	0
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.15. **Economie sociale**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
MA	12	02	30	15	Etudes, documentation, séminaires, réunions	100	100
MA	12	04	11	15	Etudes relatives à la création de plateformes logistiques pour centres urbains (Marshall 2.Vert - Axe V)	0	41
MA	31	01	32	15	Subvention d'entreprises d'insertion	10.810	10.810
MA	31	03	00	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Convergence") - programmation 2007-2013	0	0
MA	31	04	32	15	Subvention des Agences conseil	416	416
MA	31	05	32	15	Subvention pour frais de fonctionnement de la SOWECSOM	350	350
MA	31	06	32	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale	850	1.000
MA	31	07	32	15	Promotion de l'Economie sociale	285	285
MA	31	08	32	15	Subvention complémentaire d'entreprises d'insertion	821	821
MA	31	11	00	15	Subventions, cofinancées par le FEDER, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale marchande (objectif "Compétitivité régionale et Emploi") - programmation 2007-2013	0	0
MA	31	12	00	15	Subventions aux structures d'Economie Sociale actives dans le recyclage des déchets	140	140
MA	31	14	00	15	Financement de l'encadrement au sein des entreprises d'insertion agréées dans le cadre du décret IDESS	125	125
MA	31	15	00	15	Soutien aux projets d'accompagnement de bénéficiaires de micro-crédits	120	120
MA	31	16	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur privé)	1.000	900
MA	31	17	00	15	Subventions, cofinancées par le FSE, en vue de promouvoir le développement de l'Economie sociale - programmation 2007-2013	315	315
MA	31	18	00	15	Subventions cofinancées par le FEDER dans le cadre de la coopération territoriale Interreg IV - Programmation 2007-2013	0	0
MA	31	19	00	15	Création de plateformes logistiques pour centres urbains (Marshall 2.vert - Axe V)	1.500	500
MA	31	20	32	15	Subvention au groupement d'entreprises visant à développer la collaboration entre les entreprises d'économie sociale et les autres entreprises	0	0
MA	31	21	00	15	Subvention à des Sociétés à finalité sociale immobilières dans le secteur de l'économie sociale	300	200
MA	41	06	00	15	Actions pilotes dans le secteur de l'Economie sociale (secteur public)	0	0
MA	43	03	00	15	Promotion de l'Emploi dans les services de proximité (secteur public)	1.100	900
					Totaux pour le Titre I.	18.232	17.023
					Titre II. - Dépenses de capital		
MA	51	12	00	15	Subsides en capital pour des projets à mener par des structures d'économie sociale, visant l'acquisition de matériel et/ou de véhicules innovants propres à la réalisation de leurs activités en matière de services de proximité	0	25
MA	74	06	22	15	Acquisition de biens meubles durables	5	5
					Totaux pour le Titre II.	5	30
					Totaux pour le programme 18.15.	18.237	17.053
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Programme 18.21. **Formation professionnelle** *Titre I. - Dépenses courantes*		
AN	12	01	11	21	Plateforme d'apprentissage des langues accessible à tout citoyen wallon	1.200	1.200
AN	12	22	00	21	Soutien aux actions de formation qualifiante	95	95
AN	12	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	230	230
AN	31	21	00	21	Subvention pour les chèques création	1.122	1.122
AN	33	04	00	21	Cofinancement régional de projets de la CEE	0	0
AN	33	10	00	21	Subventions en vue de couvrir les frais relatifs à la validation des compétences	0	0
AN	33	11	00	21	Subvention en vue de promouvoir l'information et l'orientation sur les métiers et les qualifications	443	543
AN	33	12	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	37.423	37.803
AN	33	13	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de formation qualifiante	860	900
AN	33	16	00	21	Subvention pour l'Interfédé	695	693
AN	33	18	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de préqualification	0	0
AN	33	19	00	21	Subvention en vue de promouvoir des actions de préqualification	0	0
AN	33	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	300	500
AN	33	22	00	21	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	0	0
AN	33	31	00	21	Soutien aux actions de sensibilisation, études, projets pilotes relatifs à la formation	36	36
AN	33	32	00	21	Subventions en vue de permettre la formation en TIC	982	1.999
AN	33	33	00	21	Cofinancement pour les projets LEADER	0	70
AN	33	34	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	0	0
AN	33	35	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	0	100
AN	33	41	00	21	Subvention en vue de promouvoir les actions de luttes contre les discriminations dans le secteur de la formation	270	370
AN	33	43	00	21	Subventions diverses aux asbl en matière de formation	241	619
AN	33	44	00	21	Euroskills 2012	0	350
AN	34	21	00	21	Subvention pour la formation des travailleurs et l'adaptabilité des entreprises	10	10
AN	41	01	40	21	Mise en œuvre, dans le domaine de la formation, des programmes de transition professionnelle	400	400
AN	41	14	40	21	Subvention au pôle de formation consacré aux motorisations propres - Plan Air-Climat	0	0
AN	41	15	00	21	Subvention pour le suivi du parcours d'insertion	0	0
AN	41	16	00	21	Subvention au CSERW	150	150
AN	41	17	40	21	Subvention pour la formation en alternance et l'autocréation d'activité	0	0
AN	41	34	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne	0	0
AN	41	35	00	21	Soutien aux dépenses de fonctionnement de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	0	100
AN	43	01	12	21	Subventions diverses aux administrations publiques locales en matière de formation	0	315
AN	43	12	00	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	2.313	2.301
AN	43	18	48	21	Subvention en vue de soutenir les actions de préqualifications	0	0
AN	43	42	00	21	Subvention pour la sensibilisation des acteurs socio-économiques	0	0
AN	45	01	30	21	Subvention au Service Francophone des Métiers et des Qualifications	0	0
					Totaux pour le Titre I.	46.770	49.906
					Titre II. - Dépenses de capital		
AN	52	31	10	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation	0	0
AN	52	32	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
AN	52	33	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	0	1.000
AN	61	03	00	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation (secteur public)	0	1.010
AN	61	32	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne	0	10
AN	61	33	41	21	Soutien à la création de nouveaux dispositifs de formation dans le cadre de projets cofinancés par l'Union européenne "2007-2013"	0	1.461
AN	72	01	00	21	Centre de formation Saint-Hubert	0	500
AN	74	05	00	21	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	5	5
					Totaux pour le Titre II.	5	3.986
					Totaux pour le programme 18.21.	46.775	53.892
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.22. **Forem - Formation.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
AN	41	01	40	22	Subvention de fonctionnement au Forem	113.783	113.783
AN	41	02	40	22	Plan formation - insertion	0	0
AN	41	03	40	22	Financement de projets visant à améliorer l'insertion socio-professionnelle et la formation professionnelle	0	0
AN	41	04	40	22	Financement du chèque formation	8.719	8.719
AN	41	05	40	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité (Actions prioritaires - mesure 1.4)	0	0
AN	41	06	40	22	Crédit adaptation	4.850	4.850
AN	41	07	40	22	Subvention en vue de promouvoir la formation des P.T.P.	0	0
AN	41	08	40	22	Subvention en vue de promouvoir les métiers du secteur non marchand	1.352	1.352
AN	41	09	40	22	Mise en oeuvre des politiques de formation confiées au Forem dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	0	0
AN	41	10	40	22	Subvention pour le fonctionnement des centres de compétence	7.055	7.055
AN	41	11	40	22	Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle	1.254	1.254
AN	41	12	40	22	Articulation entre la formation initiale et la formation professionnelle dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	0	0
AN	41	13	40	22	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	533	533
AN	41	14	40	22	Mise en oeuvre des politiques de formation dans le cadre de la lutte contre les pénuries (plan d'actions prioritaires pour la Wallonie)	0	0
AN	41	15	40	22	Subvention en vue de promouvoir la mobilité interrégionale (mesure 5.4 du Plan d'Actions prioritaires)	0	0
AN	41	16	40	22	Subvention au FOREM pour l'organisation de réunions des Directeurs généraux de la formation professionnelle dans le cadre de la Présidence belge de l'Union européenne	0	0
AN	41	17	40	22	Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2.vert - axe 1.1)	1.274	1.274
AN	41	18	40	22	Réponses aux besoins du marché: Métiers en demande - (Marshall 2.vert - axe1-3)	6.835	6.835
AN	41	19	40	22	Développement d'une offre de qualité - (Marshall 2.vert - axe 5.2)	6.508	6.508
AN	41	20	40	22	Réponses aux besoins du marché : Plan Langues - (Plan Marshall 2.vert - axe 1-3)	8.778	8.778
AN	41	21	40	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité - Marshall 2.vert - axe 2	8.716	4.976
AN	41	22	40	22	Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités	3.000	3.000
AN	41	23	40	22	Garantir l'accessibilité maximale des centres de compétences à l'Enseignement - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	4.775	4.775
AN	41	24	40	22	Travailler en concertation avec le secteur professionnel - (Marshall 2.vert - Axe 5.1)	0	0
AN	41	25	40	22	Chèques Eco-Climat - petites entreprises - (Marshall 2.vert - Axe 5.5)	906	906
AN	41	26	40	22	Subvention en vue de promouvoir l'autocréation d'activités (vert)	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
AN	41	27	40	22	Pôles de compétitivité - Etudes prospectives des besoins	0	0
					Totaux pour le Titre I.	178.338	174.598
					Titre II. - Dépenses de capital		
AN	61	01	41	22	Subvention au FOREM pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	4.900	2.900
MA	61	02	41	22	Financement du volet formation des pôles de compétitivité - investissement (Marshall 2.vert Axe II)	0	0
AN	61	03	42	22	Financement du volet de formation des Pôles de compétitivité (Marshall 2.vert - axe II)	0	0
AN	72	01	00	22	Centre de formation Saint-Hubert	0	0
					Totaux pour le Titre II.	4.900	2.900
					Totaux pour le programme 18.22.	183.238	177.498
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.23. **Formation agricole.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
CD	12	02	00	23	Frais de Commission Formation agricole	0	0
CD	12	31	00	23	Actions de sensibilisation, études et projets pilotes relatifs à la formation	0	0
CD	33	05	00	23	Subventions à des associations d'amateurs horticoles pour l'organisation de séances d'études et de conférences	140	155
CD	33	06	00	23	Subventions aux centres agréés de formation professionnelle agricole pour l'organisation des cours et autres activités en rapport	1.200	1.150
CD	33	07	00	23	Subvention pour la formation à la qualité dans le secteur agricole	45	42
CD	34	01	41	23	Indemnités de promotion sociale aux agriculteurs et à leurs aidants	0	0
CD	41	01	00	23	Subventions aux organisme d'intérêt public dans le cadre du programme wallon de développement rural 2007-2010 cofinancé par le FEADER	0	50
CD	41	16	00	23	(Modifié) Subvention au CESW	20	20
					Totaux pour le Titre I.	1.405	1.417
					Totaux pour le programme 18.23.	1.405	1.417
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.24. **IFAPME**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
AN	41	02	40	24	Mise en ouvre des politiques de formation confiées à l'IFAPME dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	0	0
AN	41	03	40	24	Financement du plan langues dans le cadre des formations en alternance (plan d'actions prioritaires pour la Wallonie)	0	0
AN	41	05	40	24	Subventions de fonctionnement à l'Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises	14.905	14.905
AN	41	06	40	24	Subventions pour la formation des indépendants (IFAPME)	26.476	26.476
AN	41	07	40	24	Subvention pour de nouvelles actions dans le cadre du contrat de gestion	1.096	1.096
AN	41	08	40	24	Développement des Filières en alternances et des Stages professionnalisants - (Marshall 2.vert -axe 1.3)	4.080	4.080
AN	41	09	40	24	Développement de l'offre de formation en alternance - Métiers Alliances Emploi Environnement et autres métiers verts - (Marshall 2.vert -axe 5.2)	1.760	1.760
AN	41	10	40	24	Améliorer et renforcer l'orientation (essais métiers) - (Marshall 2.vert - axe 1-1)	188	188
AN	41	11	40	24	Modules de formation dédiés à la construction durable	0	0
AN	41	12	40	24	Subvention de fonctionnement d'infrastructures dédicacées à la gestion des compétences vertes	0	0

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	*Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
AN	41	13	40	24	Subvention pour juniors indépendants	150	150
					Totaux pour le Titre I.	48.655	48.655
					Titre II. - Dépenses de capital		
AN	61	02	41	24	Subvention à l'IFAPME pour des investissements en rapport avec les centres de formation professionnelle	1.825	1.825
AN	61	03	41	24	Subvention pour construction d'infrastructures dédicacées à la gestion des compétences vertes	4.000	2.000
AN	72	01	10	24	Construction de bâtiments, achat de terrains et bâtiments	0	0
					Totaux pour le Titre II.	5.825	3.825
					Totaux pour le programme 18.24.	54.480	52.480
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.25. **Politiques croisées dans le cadre de la formation**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
AN	12	02	00	25	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	50	50
MA	12	03	30	25	Etudes et prestations de services dans le cadre des marchés Cyberécoles et Cyberclasses	425	362
MA	12	05	11	25	Frais liés aux prestations de service du centre d'assistance dans le cadre du projet Cyberclasses	1.250	1.250
MA	14	07	10	25	Frais d'exploitation, d'entretien ordinaire et de gestion des équipements des projets cyberécoles et cyberclasses	65	65
MA	21	01	50	25	Intervention résultant de la location financement destinée à la réalisation des programmes Cyberécoles et Cyberclasses - Intérêts	111	111
AN	33	10	00	25	Validation des compétences	200	200
AN	33	12	01	25	Subvention aux actions d'alphabétisation	1.190	1.267
AN	33	14	00	25	Subvention pour la formation en alternance	3.316	4.055
AN	33	16	00	25	Subvention pour la formation en alternance dans le cadre du plan d'actions prioritaires pour la Wallonie	0	0
AN	33	17	00	25	Subvention pour la formation en alternance - Sortie ancien régime	4.000	4.000
MA	33	18	00	25	(Nouveau) Plan TIC pour l'éducation - secteur ASBL	170	136
MA	33	19	00	25	Expériences pilotes de formation en alternance dans l'enseignement supérieur (Marshall 2.vert -Axe V)	250	250
MA	33	20	00	25	Subventions dans le cadre des projets pilote Ecole numérique	260	268
AN	33	42	00	25	Subvention aux actions ponctuelles d'alphabétisation	0	0
AN	41	01	40	25	Subvention de fonctionnement à l'Institut de formation pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises	195	196
AN	41	02	40	25	Subvention de fonctionnement à l'Office Francophone de la Formation en Alternance	181	181
MA	43	01	00	25	(Nouveau) Plan TIC pour l'éducation - secteur Pouvoirs Locaux	170	136
MA	45	01	00	25	(Nouveau) Plan TIC pour l'éducation - secteurs Communauté française et Communauté germanophone	160	128
AN	45	02	30	25	Subvention au Service Francophone des Métiers et des Qualifications	140	140
					Totaux pour le Titre I.	12.133	12.795
					Titre II. - Dépenses de capital		
MA	73	16	00	25	Travaux et fournitures dans le cadre des cyberclasses	5	5
AN	74	06	00	25	Achat de biens meubles durables	5	5

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MA	91	01	70	25	Intervention résultant de la location financement destinée à la réalisation des programmes Cyberécoles et Cyberclasses - Capital	8.830	8.830
					Totaux pour le Titre II.	8.840	8.840
					Totaux pour le programme 18.25.	20.973	21.635
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.31. **Recherche.**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	01	01	00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	0	1.983
NO	01	02	00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.2	0	1.086
NO	01	03	00	31	Actions dans le cadre de l'objectif 1 - Hainaut (nouvelle programmation)	0	0
NO	01	04	00	31	Actions de soutien de l'innovation technologique et aides à la recherche cofinancées par le FEDER hors objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	0	0
NO	01	05	00	31	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	0	515
NO	01	06	00	31	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.6	0	340
NO	01	07	00	31	Initiatives dans le cadre du Plan Marshall 2.vert en matière de recherche	0	0
NO	01	08	00	31	Programme "interreg" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des fonds structurels européens mesures 1.1, 1.2 et 1.3.	0	484
NO	01	09	00	31	Action de soutien à l'établissement d'une stratégie de développement et d'investissement dans la Recherche - Marshall 2.vert	0	50
NO	01	11	00	31	Soutien à la coordination et la représentation de la Recherche wallonne dans les réseaux internationaux - Marshall 2.vert	1.998	2.648
NO	01	12	00	31	Soutien au développement de stratégies "Proof of concept" - Marshall 2.vert	1.350	1.350
NO	01	13	00	31	Soutien à la mise en place de procédure d'évaluation ex-post - Marshall 2.vert	162	162
NO	01	14	00	31	Initiatives en matière de soutien aux infrastructures de recherche	5.000	5.000
NO	01	15	00	31	Dotation exceptionnelle pour l'octroi de mandats de recherche	0	0
NO	31	01	40	31	Subvention à l'Agence wallone de Stimulation Technologique (PAP-AW)	0	0
NO	41	01	00	31	Subvention au Welbio - Marshall 2.vert	0	0
NO	41	02	40	31	Subvention à l'Agence wallonne de Stimulation Technologique - Marshall 2.vert	2.000	2.000
NO	45	01	23	31	Subventions accordées dans le cadre de l'accord de coopération avec la Communauté Wallonie-Bruxelles (Contrat d'avenir)	2.860	2.860
NO	45	02	23	31	Subvention au FRIA (PAP-AW)	0	0
NO	45	03	23	31	Subvention au FRIA - Marshall 2.vert	2.060	2.060
NO	45	04	20	31	Actions visant à améliorer les conditions de travail des chercheurs Post-Doc - Marshall 2.vert	900	861
NO	45	05	23	31	Soutien à l'application de la charte européenne du chercheur - Marshall 2.vert	338	221
					Totaux pour le Titre I.	16.668	21.620
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	51	02	12	31	Subventions à des centres collectifs de recherche pour le financement de projets de recherche, l'acquisition d'équipement et pour la fourniture de services de conseils technologiques	10.100	11.510
NO	61	01	00	31	Subventions à des universités, des établissements assimilés et des interfaces université-entreprises pour la diffusion et le développement des technologies nouvelles, la recherche industrielle de base, la multiplication et l'amélioration des relations entre les milieux industriels et les milieux universitaires	35.787	32.005
NO	61	03	00	31	Mise en place de programmes d'excellence dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	0	3.000
NO	61	04	00	31	Renforcement de la politique en matière de spin-off dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	0	690
NO	61	05	00	31	Soutien à l'évaluation, la poursuite et la création des programmes d'excellence - Marshall 2.vert	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
NO	65	01	23	31	Soutien à l'évaluation, la poursuite et la création des programmes d'excellence - Marshall 2.vert	11.488	2.861
NO	65	03	23	31	Soutien au renforcement du programme First Spin-Off - Marshall 2.vert	900	1.103
NO	81	01	41	31	Intervention de la Région wallonne dans le capital de l'Agence de Stimulation Technologique (PAP-AW)	0	0
					Totaux pour le Titre II.	58.275	51.169
					Totaux pour le programme 18.31.	74.943	72.789
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.32. **Aides aux entreprises (Recherche et Technologie).**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	32	02	00	32	Subventions en faveur de l'innovation et du développement technologiques (aides aux PME)	7.000	6.669
NO	32	03	00	32	Renforcement de la politique en matière de spin-out (partim PME) dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	0	0
					Totaux pour le Titre I.	7.000	6.669
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	01	01	00	32	Programme "Convergence" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	1.925	1.235
NO	01	02	00	32	Programme "Compétitivité régionale et emploi" dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens - Mesure 2.1	1.735	904
NO	01	03	00	32	Actions dans le cadre de l'objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	0	0
NO	01	04	00	32	Actions de soutien de l'innovation technologique et aides à la recherche cofinancées par le FEDER hors objectif 1 Hainaut (nouvelle programmation)	0	0
NO	01	07	00	32	Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche (PAP-AW - mesure 1.2)	0	14.638
NO	01	08	00	32	Intensification des programmes mobilisateurs dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'avenir wallon (PAP-AW)	0	1.980
NO	01	09	00	32	Programmes mobilisateurs - Marshall 2.vert	6.300	5.055
NO	01	10	00	32	Soutien aux partenariats d'innovation technologique (PIT) en dehors du domaine des pôles - Marshall 2.vert	9.000	2.250
NO	01	11	00	32	Pôles de compétitivité - subventions aux entreprises, aux universités et aux centres de recherche - Marshall 2.vert	31.498	31.827
NO	01	12	00	32	Subsides octroyés aux acteurs wallons de la recherche dans le cadre de leur participation à des programmes internationaux	7.400	1.127
NO	51	01	12	32	Subventions à des entreprises pour le financement de projets de recherche industrielle de base	19.200	11.848
NO	51	02	12	32	Renforcement de la politique en matière de spin-out (partim entreprises) dans le cadre du Plan d'actions prioritaires pour l'Avenir wallon (PAP-AW)	0	0
NO	81	01	12	32	Avances récupérables à des entreprises pour le financement de projets de recherche appliquée et de développement	60.000	54.508
NO	81	02	00	32	Pôles de compétitivité - Avances récupérables aux entreprises (PAP-AW - Mesure 1.2)	0	329
NO	81	03	00	32	Avances récupérables aux entreprises dans le cadre des programmes mobilisateurs (PAP-AW)	0	0
					Totaux pour le Titre II.	137.058	125.701
					Totaux pour le programme 18.32.	144.058	132.370
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Programme 18.33. **Promotion, diffusion et valorisation de la Recherche.** *Titre I. - Dépenses courantes*		
NO	01	01	00	33	Actions de sensibilisation à la culture scientifique et technique dans le cadre de l'Objectif 1 - Hainaut (Contrat d'avenir) (nouvelle programmation)	0	0
NO	01	02	00	33	Actions de sensibilisation à la culture scientifique et technique cofinancées par les fonds structurels européens hors Objectif 1 (Contrat d'avenir) (nouvelle programmation)	0	0
NO	01	03	00	33	Subventions relatives à des activités de diffusion de promotion et d'évaluation de la recherche, de la science, des technologies nouvelles, de l'innovation et du développement technologique	3.352	3.397
NO	12	02	00	33	(Modifié) Relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et d'experts, études, actions de diffusion des sciences et des technologies	2.088	2.044
NO	12	03	30	33	Etudes, actions de diffusion des sciences et des technologies	0	0
NO	12	04	00	33	Frais liés à la présidence belge de l'Union Européenne 2010	0	0
NO	43	01	40	33	Subvention au Parc d'aventures scientifiques (Anc. Forum Scientifique et Technique)	3.500	3.500
					Totaux pour le Titre I.	8.940	8.941
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	74	06	00	33	Achat de biens meubles durables spécifiques au programme	25	25
					Totaux pour le Titre II.	25	25
					Totaux pour le programme 18.33.	8.965	8.966
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 18.34. **Fonds de la Recherche, du développement et de l'innovation** *Titre I. - Dépenses courantes*		
NO	01	01	00	34	Fonds budgétaire : Fonds destiné au soutien de la Recherche, du développement et de l'innovation		
					Solde au 1er janvier	31.121	59.154
					Recettes de l'année en cours	17.000	17.000
					Disponible pour l'année	48.121	76.154
					Dépenses à charge du Fonds	17.000	17.000
					Solde du fonds budgétaire au 31 décembre	31.121	59.154
					Totaux pour le Titre I.	17.000	17.000
					Totaux pour le programme 18.34.	17.000	17.000
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	17.000	17.000
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	31.121	59.154
					Programme 18.35. **Innovation - Nouvelles technologies - Technologies de l'information et de la communication** *Titre I. - Dépenses courantes*		
MA	01	01	00	35	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre du programme Innovation	8.000	5.300
MA	12	02	00	35	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	200	200
MA	12	03	11	35	Frais d'exploitation à charge du SPW du réseau des fibres optiques de la Région wallonne	0	0
MA	12	04	11	35	Développement d'un plan stratégique pour l'innovation des entreprises wallonnes (Marshall 2.vert - Axe III)	800	400
MA	31	02	32	35	Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications	0	0

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
MA	31	03	22	35	Subvention de fonctionnement à l'ASBL EURO GREEN IT INNOVATION CENTER	375	375
MA	31	04	22	35	Subvention de fonctionnement à l'ASBL MICROSOFT INNOVATION CENTER	375	375
MA	32	01	00	35	Subventions en faveur de l'innovation et du développement technologique (aides aux PME)	0	0
MA	32	02	00	35	Subventions aux entreprises pour le soutien des innovations de procédé et d'organisation dans les services	1.000	780
MA	32	05	00	35	Soutien aux initiatives favorisant la créativité et l'innovation en Wallonie (en entreprises et hors entreprises)	0	0
MA	32	06	00	35	Soutien aux nouvelles pratiques innovantes, en particulier la captation de tendances, le développement des écosystèmes innovants, la constitution de plateformes d'échanges	0	0
MA	40	02	22	35	Subventions de toute nature pour le développement des télécommunications dans le secteur public	0	0
MA	41	01	40	35	Subvention à l'Agence wallonne des Télécommunications	3.116	3.116
MA	41	03	00	35	Subvention complémentaire à l'Agence Wallonne des Télécommunications pour des missions spécifiques	100	100
MA	45	01	23	35	Subvention à la Communauté germanophone dans le cadre de la politique de télécommunication	75	75
					Totaux pour le Titre I.	14.041	10.721
					Titre II. - Dépenses de capital		
MA	01	02	00	35	Cofinancement européen en matière de télécommunication	0	0
MA	51	01	00	35	Subventions aux entreprises pour le financement de projets de développement expérimental en coopération	3.000	1.850
MA	51	02	00	35	Soutien à l'Innovation Technologique	0	0
MA	51	03	00	35	Appel à projets dans le cadre des Technologies de l'image	0	0
MA	81	01	00	35	Avances récupérables aux entreprises pour le financement de projets de développement expérimental	25.000	5.000
					Totaux pour le Titre II.	28.000	6.850
					Totaux pour le programme 18.35.	42.041	17.571
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Totaux pour la division organique 18.	1.888.465	1.825.524
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	24.200	22.134
					Dont fonds budgétaires	17.000	17.000
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	31.223	59.256

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	Crédits initiaux *Crédits d'engagement*	Crédits initiaux *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 19		
					Fiscalité		
					Programme 19.01. **Fonctionnel**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
NO	11	03	00	01	Rémunérations et allocations du personnel	9.616	9.616
NO	12	01	00	01	Etudes, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions	13	13
AN	12	03	00	01	Prestations de service réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques - programmes de plus d'un an	0	0
NO	12	04	00	01	Entretien, réparation, carburant et assurance des véhicules de la DGO7	87	87
					Totaux pour le Titre I.	9.716	9.716
					Titre II. - Dépenses de capital		
NO	74	01	00	01	Achat de biens meubles durables	8	8
AN	74	02	00	01	Acquisition de matériel et logiciels informatiques et maintenances associées dans le cadre de réalisation de projets informatiques spécifiques	0	0
NO	74	03	00	01	Achat de biens meubles durables - Véhicules de la DGO7	66	66
					Totaux pour le Titre II.	74	74
					Totaux pour le programme 19.01.	9.790	9.790
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Programme 19.02. **Fiscalité**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
AN	01	01	00	02	Dépenses de toute nature relatives à la mise en œuvre de l'accord politique entre la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale pour une réforme de la fiscalité routière	492	492
AN	01	02	00	02	Promotion pour l'utilisation de véhicules électriques et l'installation de bornes électriques de rechargement	0	0
AN	01	03	00	02	(Modifié) Promotion de l'utilisation de véhicules électriques ou peu énergivores. Ecobonus, bornes électriques	3.000	3.000
AN	12	01	00	02	Achats de biens et services, en ce compris études, relations publiques, documentation, participation à des séminaires et colloques, frais de réunions et frais de fonctionnement	165	165
AN	12	02	00	02	Frais d'impression	1.161	850
AN	12	03	00	02	Expertises, frais de procédure, frais de fonctionnement, honoraires d'avocats	539	850
AN	12	04	00	02	Frais bancaires, chèques circulaires, assignations postales	0	0
AN	12	05	11	02	(Nouveau) Prestations de services réalisées dans le cadre de projets informatiques spécifiques	4.014	4.062
AN	34	01	31	02	Remboursements	0	0
AN	45	01	40	02	(Nouveau) Avantage fiscal lié à la caisse d'investissements	750	750
					Totaux pour le Titre I.	10.121	10.169

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs							
					Titre II. - Dépenses de capital		
AN	74	01	00	02	(Modifié) Achat de biens meubles durables, y compris de matériel informatique	159	159
					Totaux pour le Titre II.	159	159
					Totaux pour le programme 19.02.	10.280	10.328
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Totaux pour la division organique 19.	20.070	20.118
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 32		
					Provisions interdépartementales pour la programmation 2007-2013 des cofinancements européens		
					Programme 32.01. **Cofinancements européens 2007 - 2013**		
					Titre I. - Dépenses courantes		
DE	01	01	00	01	Cofinancements européens 2007 - 2013	61.409	131.373
DE	43	01	00	01	(Nouveau) Subvention dans le cadre des dossiers de cofinancements européens	257	1.094
					Totaux pour le Titre I.	61.666	132.467
					Titre II. - Dépenses de capital		
DE	81	01	00	01	Intervention financière dans le cadre des cofinancements européens 2007 - 2013	0	0
					Totaux pour le Titre II.	0	0
					Totaux pour le programme 32.01.	61.666	132.467
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Totaux pour la division organique 32.	61.666	132.467
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—

BUDGET GENERAL DES DEPENSES DE LA REGION WALLONNE POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2013

(En milliers EUR)

Ministre ordonnateur	A.B. 1-2 sec	A.B. n° ord.	A.B. 3-4 sec		*L I B E L L E S*	**Crédits initiaux** *Crédits d'engagement*	**Crédits initiaux** *Crédits de liquidation*
	i = programme d'investissement / nl = crédits de liquidation non limitatifs						
					Division organique 33		
					Provision interdépartementale pour le Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et le Plan Marshall 2.vert		
					Programme 33.01.		
					Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2.vert		
					Titre I. - Dépenses courantes		
AN	01	01	00	01	Plan d'Actions prioritaires pour l'Avenir wallon et Plan Marshall 2.vert	0	0
					Totaux pour le Titre I.	0	0
					Totaux pour le programme 33.01.	0	0
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Totaux pour la division organique 33.	0	0
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	—	—
					Dont fonds budgétaires	—	—
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	—	—
					Totaux généraux	7.688.096	7.672.006
					Dont crédits de liquidation non limitatifs	—	—
					Dont programme d'investissement	386.460	406.148
					Dont fonds budgétaires	170.481	170.481
					Solde des fonds budgétaires au 31 décembre	168.673	259.458
					Vu pour être annexé au projet de décret		